L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1358 - VENDREDI 29 JANVIER 2016 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Daech pille les terres agricoles

La faim comme arme de guerre



Photo: BC Torrissen / CC BY-SA 3.0

Daech s'est emparée des terres agricoles fertiles de Ninive et de Raqqa. Les fermiers affamés ont vu le blé et l'orge saisis ou vendus à vil prix pour alimenter ensuite le marché noir au profit de l'organisation terroriste. Résultat : 9,8 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire en Syrie selon la FAO. Et l'Irak subit le même pillage. Les terres désertées par les paysans s'épuisent faute d'entretien adapté et sous les coups de boutoir des combats. La malnutrition et la famine risquent de s'implanter durablement. La Lybie est maintenant dans la ligne de mire de Daech qui, comme un nuage de sauterelles ne laisse rien après son passage... *P. 16*

Cette semaine avec votre journal





Côte d'Or

› BPREA

On se forme, à Bretenière



Nièvre

› Montigny-sur-Canne

C'est bio, la vie !



Yonne

› MAEC "systèmes"

Une opportunité à saisir ?





NOUVELLE PAILLEUSE DISTRIBUTRICE

PRIMOR 15070

- 15 m3
- 3 balles de ø 2 m
 ou 4 balles cubiques
- Dispositif UNROLL-SYSTEM

DÉMO POSSIBLE

G. BUCHEZ

Secteurs : Corbigny - Nevers
Luzy - Moulins Engilbert - Autun

KUHN

be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

03 86 20 17 38



Sommaire

Côte d'Or
04 • Reproducteurs charolais: Dernière ligne droite
05 • BPREA: On se forme, à Bretenière
06 • Zones vulnérables: Les points clés à respecter à cette époque de l'année sur vos parcelles
07 • Diversification: Réfléchir pour mieux s'en sortir

Nièvre
08 • Blonde d'Aquitaine, boucherie et vente directe : Montigny-sur-Canne : c'est bio, la vie !
09 • AMR58: Une structure par des agridif et pour des agridif
10 • Chambre d'agriculture: Amélie Brisson rejoint le 3ème étage pour développer l'engraissement

Yonne
12 • Environnement: MAEC «systèmes» dans l'Yonne, une opportunité à saisir ?
13 • UCC - Cialyn: Des premières ventes encourageantes
14 • Concours des Vins de Chablis : 27 vins couronnés

Bourgogne et ailleurs
15 • Session du Conseil régional Bourgogne-Franche Comté: Ça roule et ça houle...
16 • Irak, Syrie: Le pillage des terres agricoles, outil financier et stratégique de Daech

Filières
17 • Cultures La Réglette azote colza évolue en 2016
18 • Cultures Pois de printemps: Bilan et conseils
19 • Élevage Maïs Fourrage: Comment les vaches choisiraient-elles leur variété ?
20 • Dossier Distribution des aliments

Infos Services
22 • Économie & Gestion
23 • Équipement
24-25 • Analyses et tendances
26-29 • Petites annonces
30-33 • Annonces légales
34 • Vie quotidienne
35 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Élevage

De nouvelles mesures au plan de soutien

Près de 295 millions d'euros supplémentaires au plan de soutien à l'élevage, ont été annoncés par Stéphane Le Foll le 26 janvier.

125 millions d'euros seront débloqués pour les secteurs porcins, laitiers et bovins, en complément des 700 M€ prévus au plan de soutien initial, dévoilé au mois de septembre dernier, a annoncé le ministre de l'Agriculture, le 26 janvier à Paris. Ce nouveau montant se décline via trois outils, à savoir le fonds d'allègement des charges (50 M€), les cotisations MSA (50M€) et l'année blanche (25 M€). Celle-ci sera étendue aux céréaliers des zones intermédiaires et aux producteurs de fruits et légumes. En outre, le ministre a tenu à informer que les dossiers, qui devaient normalement être clos fin janvier, pourront désormais être finalisés au plus tard au mois de juin, rappelant qu'à l'heure actuelle 35 000 dossiers avaient été retenus. L'offre excédentaire à l'échelle mondiale constitue la principale cause de la crise et de sa longévité. Les systèmes restent intimement liés. Ainsi, la surproduction laitière accompagnée de la faiblesse des prix a généré davantage d'abattage faisant augmenter les volumes de viande sur le marché. Concernant la filière porcine, une consommation en berne cumulée à l'embargo russe a précipité la chute des cours. *«Cette crise est une crise profonde de marché»* souligne Stéphane Le Foll, qui a insisté sur le devoir de responsabilité de chaque acteur. A ce titre, le ministre a mis en avant des dispositifs de soutien non utilisés par les industriels. *«Je les appelle à utiliser tous les systèmes qu'on a mis sur la table. Concernant l'abattage/découpe, seuls 12 M€ sur 50M€ ont été investis. Il y a beaucoup à faire»*. Même constat concernant le stockage privé. La France n'en a utilisé qu'un peu plus de 2 000 tonnes sur les 90 000 tonnes stockées en Europe. *«La Commission envisage de stopper ces mesures»*, met en garde le ministre. Par ailleurs, Stéphane Le Foll déplore l'absence d'interprofession qui fonctionne correctement dans les secteurs laitiers et porcins. *«J'essaie de maintenir celle de la viande bovine»*, précise-t-il.

Les autres mesures annoncées concernent le déblocage de 35 M€ d'indemnisation relatifs à la Fièvre catarrhale ovine (FCO), dont 31 M€ iront directement aux éleveurs du grand bassin allaitant. Les 4 M€ restant seront octroyés aux commerçants à bestiaux affectés par la crise. Sur la question de l'étiquetage, le ministre a également annoncé, sous la pression de la FNSEA, la proposition d'un décret pour l'étiquetage. *«Puisque c'est une demande forte du syndicat majoritaire, je proposerai un décret en conseil d'État, puis à la Commission européenne pour notification»* prévenant au passage que cela risquerait de prendre deux ans et de ne voir apparaître sur l'étiquette que le critère «abattu» et non pas «né/élevé/abattu». Selon lui, la démarche «Viande de France» doit être encouragée. Dernier point relevé, une avance de trésorerie de 500 M€ en avril 2016 a également été annoncée pour les mesures agro-écologique, le paiement assurance-récolte, l'agriculture biologique et les aides couplées végétales.

PRI info

Côte d'Or Les clés pour anticiper et préparer ma cessation d'activité

Le Point Info Transmission Association (P.I.T.A.) vous propose, une formation d'une journée afin d'étudier les différents scénarios possible pour la cessation, transmission de votre exploitation agricole. Des notions juridiques, fiscales, sociales et administratives seront abordées lors de cette journée. La formation se déroulera le 10 février 2016 à Bretenière. Inscription et renseignements : Alexis Parent au 03 80 68 66 54.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Nouveauté : un éclairage sur votre fin de carrière

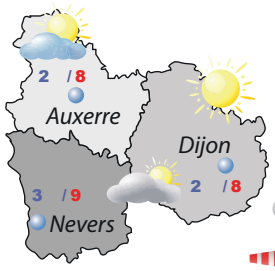
5 à 10 ans avant votre arrêt d'activité, vous vous interrogez sur les orientations à donner à votre entreprise. La Chambre d'agriculture vous propose un RDV gratuit avec un conseiller d'entreprise pour prendre du recul par rapport au quotidien, vous éclairer sur cette période jusqu'à la cessation d'activité et vous accompagner dans la construction d'un plan de travail personnalisé et tenant compte de vos attentes. Contact : Émeline Richard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 29 janvier au 7 février 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com
AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Vendredi 29 Janvier

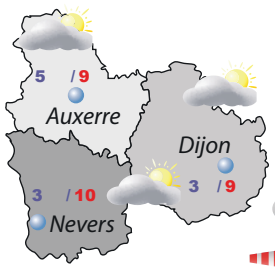


Éclaircies
Le soleil sera bien présent et accompagné localement de quelques nuages.

T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

St Gildas
Soleil : 08:17 - 17:42
Lune : 23:32 - 10:41

Samedi 30 Janvier

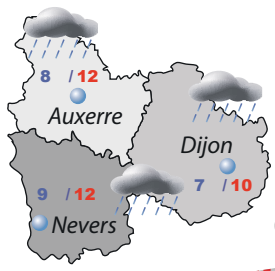


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

Ste Martine
Soleil : 08:16 - 17:44
Lune : N.C. - 11:07

Dimanche 31 Janvier



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les températures seront en hausse.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Ste Marcelle
Soleil : 08:15 - 17:45
Lune : 00:31 - 11:34

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Février :

Cette période sera partagée entre éclaircies et averses.

Vents : Nord-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 1 à 11 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

Jeudi 4 au Dimanche 7 Février :
De belles éclaircies sont attendues jusque samedi. Ce dimanche se déroulera sous des averses.

Vents : Sud-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 0 à 5 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

clin d'œil



Vœux de la présidente du Conseil régional BFC

Construire ensemble la nouvelle Région

Marie-Guite Dufay, première présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté a convié toutes les forces vives de la grande Région à une traditionnelle cérémonie des voeux. Un discours fleuve, en forme de programme, a donné le ton de la mandature et engagé chacun des acteurs à jouer collectif.

C'est une *«page blanche à remplir»* et c'est l'ambition de la nouvelle présidente que de la remplir *«en fédérant toutes les synergies possibles»*. Le mot «*Ensemble*» placé en exergue de cette soirée des vœux de la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, donnait le ton d'un discours fleuve au long duquel Marie-Guite Dufay a martelé les trois grands axes de l'action régionale : construire ensemble la Région, gagner la bataille de l'emploi, faire émerger un modèle de développement durable et désirable.

Solidarités, culture, sport et démocratie participative

Le *«vivre ensemble»* dans un contexte géopolitique et économique explosif ne peut se concevoir pour la présidente de Région sans *«renforcer les solidarités»*, «*sanctuariser le sport et la culture*» et «*soutenir des emplois à visée sociale et culturelle*». Pour gagner en proximité la Région va se doter «*d'une organisation plus déconcentrée*», *«réinventer la démocratie à cette nouvelle échelle régionale»*. «*Tout reste à construire sur la forme*», mais les ballons d'essais de la précédente campagne de l'élection régionale, sous forme de cafés-débats vont trouver là un prolongement.

«*La bataille de l'emploi*» ne peut ni s'engager, ni se gagner seul. La présidente de Région entend jouer sur tous les partenariats, notamment «*les Chambres consulaires*». Il s'agit de mobiliser largement autour de la question, «*l'État et les forces vives économiques et sociales*». La Région se trouvant là pleinement dans «*son rôle fédérateur et de mise en lien des synergies*». Autre levier essentiel dans la bataille pour l'emploi : la formation et l'apprentissage. Il faut *«former là où il faut, aux métiers qui recrutent»*, *«privilégier la voie de l'alternance»* et les pédagogies alternatives face «*à la plaie du décrochage scolaire*». Moyens privilégiés visés pour soutenir développer la formation et l'apprentissage, les CFA, les MFR.

Aider les exploitations qui souffrent

Marie-Guite Dufay se prononce pour «*une gouvernance économique ouverte et transparente*» attentive aux secteurs en grande difficulté. Au premier rang le BTP et «*l'agriculture en crise*», qui se trouve «dans une situation d'urgence». La présidente de Région veut «*aider les exploitations qui souffrent à prendre les virages qui s'imposent*». Elle entend aussi «*l'énorme préoccupation autour du sujet des normes*» et annonce *«s'emparer du sujet»* pour travailler avec la Préfecture.

Marie-Guite Dufay formule également *«l'ambition d'un territoire à énergie positive»*, ce qui conduira «*à repenser ensemble un modèle de développement plus équitable et plus durable*» pour faire de la Bourgogne Franche-Comté «*la région de la qualité*». La feuille de route est ainsi tracée, elle concerne *«tous les acteurs du développement régional»* que la présidente de région entend mobiliser sur ces questions : *«je compte sur vous»*, «*vous pouvez compter sur ma détermination*» a conclu la présidente de Région.



Marie-Guite Dufay, première présidente de la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté a tracé les grands axes stratégiques de la politique régionale.

ANNE-MARIE KLEIN

Ceser Bourgogne Franche-Comté

Aussitôt installé déjà saisi...

Le 26 janvier, Christiane Barret, préfète de Région, a procédé à l'installation du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne Franche-Comté. Sans surprise , François Berthelon a été élu à la présidence et a nommé Dominique Roy, comme président délégué, proposant ainsi un nouveau modèle de gouvernance aux 147 membres de la nouvelle assemblée consultative régionale.

Il a fallu pousser les murs, ou plutôt les fauteuils, pour accueillir les 147 membres des Ceser de Bourgogne et de Franche-Comté pour l'installation du nouveau Ceser BFC et l'élection de son président. Pas de surprises ni de bouleversements, puisque pour cette période transitoire de deux années, les deux assemblées sont simplement additionnées. Les deux présidents ont fait de même, inaugurant un nouvelle forme de gouvernance bicéphale sur fonds de *«contrat de gouvernance»* qui les lie *«indéfectiblement»* comme l'a spécifié François Berthelon dans son court discours d'introduction.



L'agriculture de Bourgogne et de Franche-Comté tient toute sa place dans la nouvelle instance régionale.

Un Ceser BFC *«en ordre de marche»*

Place au travail maintenant et l'assemblée consultative compte continuer à jouer pleinement son rôle de force de proposition et de laboratoire d'idées et d'expériences auprès de l'exécutif régional. François Berthelon a placé cette période transitoire qui commence, sous le signe du «*partage*» et du «*Nous*», dans une perspective constante de transparence et d'évaluation des actions et préconisations de l'assemblée consultative. Le Ceser alternera d'ailleurs les lieux de réunions entre Dijon et Besançon et divers territoires de la Bourgogne Franche-Comté. «*Mon ambition et mon espoir*» a insisté François Berthelon, *«c'est de faire du Ceser Bourgogne Franche-Comté, un symbole du pluralisme idéologique et de la diversité des idées»*.



Un président, François Berthelon élu à une très large majorité et un président délégué nommé aussitôt, Dominique Roy : le Ceser Bourgogne Franche-Comté est sur les rails pour les deux années à venir et en *«ordre de marche»*.

Laboratoire d'idées, le Ceser revendique aussi de jouer le rôle de «*poil à gratter*» lorsque c'est nécessaire. A la présidente de Région, Marie-Guite Dufay qui est venue en fin de séance participer aux débats, François Berthelon a déclaré «*Nous avons tout à faire ensemble, tout à construire*». Main tendue, saisie aussitôt par la présidente de Région qui a demandé à l'assemblée de lui fournir un avis proposant «*des outils concrets pour restaurer la confiance et soutenir la participation des citoyens*» à la dynamique des territoires. Avec en prime une réflexion et des propositions pour définir le nom de la nouvelle région avant le 18 mars.

ANNE-MARIE KLEIN

▸ Agenda

30-01 Vente de charolais à Arnay

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise une exposition-vente de reproducteurs charolais jeunes et adultes samedi 30 janvier au hall agricole en matinée. Normes sanitaires en vigueur.
Pour des renseignements complémentaires :
03 80 90 10 61
ou 06 89 40 12 66.

06-02 Portes ouvertes à La Barotte

Le Legta La Barotte Haute Côte d'Or organise ses traditionnelles journée portes ouvertes. Une première session, spéciale BTS, se déroulera samedi 6 février de 9 heures à 17 heures
La journée du samedi 12 mars s'intéressera à toutes les autres formations, aux mêmes horaires.

11-02 Assemblée générale du GDS

Le Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or se réunira en assemblée générale jeudi 11 février à 9h30 à la salle polyvalente de Sombernon. Au programme: ouverture de l'assemblée, présentation des comptes, rapport moral, état sanitaire du cheptel bovin par le directeur de la DDPP de Côte d'Or, rapport d'orientation et résolutions, intervention de Patrick Dehaumont, directeur général de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAl), questions diverses. Un déjeuner sera servi à l'issue de l'assemblée.

FDSEA Assemblées cantonales

La FDSEA de Côte d'Or poursuit sa série d'assemblées cantonales. Les prochains rendez-vous : Saulieu/Liernais (1er février à 14 heures à l'Espace Jean Bertin à Saulieu), Dijon Nord et Ouest (1er février à 17 heures à la mairie de Hauteville), Montigny/Châtillon (2 février à 14 heures à la salle Japiot de Châtillon), Auxonne/Pontailler (3 février à 14 heures à la salle des Halles à Auxonne), Seurre (4 février à 14 heures à la salle de la coopérative), Is/Grancey (4 février à 9h30 au centre social de Marcilly), Vitteaux/Précy (5 février à 14 heures à la mairie de Vitteaux), Saint-Seine-l'Abbaye (5 février à 9h30, lieu à déterminer), Aignay/Baigneux (8 février à 20h30 à la maire de Duesme), Beaune (10 février à 14 heures à la coopérative de Beaune), Dijon Est (10 février à 14 heures à la maire de Varois).

Reproducteurs charolais

Dernière ligne droite

L'assemblée générale du GIE Charolais Évaluation s'est déroulée la semaine dernière à Créancey. Les éleveurs en ont profité pour aller voir les bovins qui seront mis en vente le 12 février.



Les dernières modalités de la vente ont été réglées. La mise à prix et le montant des enchères restent inchangés (respectivement 2500€ et 20€).

Les adhérents du Groupement d'intérêt économique (GIE) Charolais Évaluation se sont réunis le 20 janvier au Pôle agricole pour faire le point sur la vente aux enchères du vendredi 12 février, avec une présentation des performances des veaux en cours d'évaluation et l'organisation *«technique»* de cette journée tant attendue. Les opérations sur le lot de 41 animaux suivent parfaitement leur cours. Le pointage s'est effectué le 18 janvier, la phase de contrôle a pris fin avec une double pesée les 25 et 26 janvier, la pelvimétrie a été effectuée le 27 janvier et la spermatogénèse le 28 janvier, avant l'indexation prévue ce lundi 1er février. La commission de sélection, quant à elle, se réunira le 2 février. Les adhérents du GIE ont également abordé l'aspect communication autour de leur évènement, en faisant notamment référence à leur site internet* qui enregistre de plus en plus de visites, et dont certaines peuvent surprendre de par leurs origines de connexions très variées (Georgie, Biélorussie, Uruguay, Etats Unis, Japon, Brésil, Lettonie, Russie, République Tchèque, Mexique….). Pour satisfaire au maximum les internautes, des améliorations continuent d'être apportées sur le site et de nouvelles rubriques seront prochainement développées.
Le GIE a décidé de maintenir la mise à prix à 2 500 euros pour cette nouvelle édition, le montant des enchères reste également inchangé à 20 euros. Si le contexte est particulièrement *«morose»*, les adhérents du GIE espèrent toutefois assister à une vente *«redynamisante»* qui *«apportera une note d'espoir»* dans le monde de l'élevage, et notamment dans les ventes en ferme dont le ton est souvent donné lors de ce traditionnel rendez-vous de février. Le président Jean-Pierre Godot a une fois encore remercié les éleveurs et toutes les personnes qui contribuent au bon déroulement de cette vente et notamment la Chambre d'agriculture de Côte d'Or représentée par son président Vincent Lavier lors de cette assemblée. Jean-Pierre Godot a invité les éleveurs à rester solidaires dans un avenir plein d'évolutions, tant au niveau des futurs soutiens que des progrès de la génomie, ou encore de tout autre changement comme la réalisation de génotypage pour la prochaine rentrée des veaux, ce dernier projet étant en réflexion au sein de la Fédération nationale des stations d'évaluation (FNSE) et de l'OS Charolaise.

Aurélien Genest

(www.stationevaluation71.com/charolais21)

Témoignages

Frédéric Lechenault : *«Faire vivre la station»*



Éleveur à Saint-Thibault, Frédéric Lechenault n'avait pas revu Largo depuis son entrée en station. Le Côte d'orien de 44 ans semblait satisfait de son bovin en attente de l'indexation : *«Il a bien profité, mais on le reconnait facilement avec ses atouts qu'il avait à l'entrée. Équilibré, il garde un bon développement tout en ayant de la finesse de viande. Largo donnera des vêlages faciles»*.
Présent chaque année ou presque à Créancey, Frédéric Lechenault fait part de ses motivations : *«en tant qu'éleveur, il est important d'être là. En présentant un animal ici, nous participons au développement et à la vie de la station. Si certains concours locaux sont en perte de vitesse, le centre d'élevage monte en puissance avec un public de plus en plus nombreux. J'ai toujours eu des retombées intéressantes les années où j'ai bien vendu à Créancey, tout en réalisant plusieurs ventes en ferme durant le mois suivant la vente. Dans quel état d'esprit aborde-t-on cette vente ? On est toujours un peu stressé quand l'animal arrive sur le ring, c'est sûr, surtout les trois premières secondes ! La tension redescend généralement dès la première enchère. Bien sûr, tous les éleveurs espèrent bien vendre leurs animaux. Avec les coûts de la pension, les frais d'assurance ou encore les frais sanitaires, cela ne devient vraiment intéressant qu'à partir de 3 000 euros. Que penser de la crise ? Nous sommes un peu dedans tous les ans... Nous sommes tout le temps anxieux à l'approche de la vente mais il faut se rappeler que nous avons souvent eu de belles surprises malgré une conjoncture peu favorable. Alors pourquoi pas encore cette année ?»* Se retrouver avec un animal invendu est un *«risque à prendre»* selon Frédéric Lechenault : *«il y en a eu plusieurs l'an passé, les animaux plus ordinaires ne sont pas partis tout de suite. La personne prête à mettre de l'argent dans un reproducteur ne va pas hésiter à le faire sur un animal qui sort du lot. Les yeux des acheteurs sont généralement rivés sur une quinzaine de bovins, les autres peinent un peu plus dans la vente». «Il y a aussi des aléas que nous ne maîtrisons pas» poursuit l'éleveur, «personnellement, j'ai eu une certaine malchance à deux reprises. Une fois, un veau est mort pendant la phase de testage. Un autre, qui allait sortir numéro 2 de la station, a échoué au test de spermatogenèse. Il a été retiré deux jours avant la vente»*. Frédéric Lechenault aborde l'aspect convivial de ce rendez-vous : *«il nous permet de sortir de nos fermes. Je connais beaucoup de gens qui trouvent que les prix sont trop élevés et qui viennent uniquement pour rencontrer du monde et échanger»*.

Adrien Ménétrier : *«Toucher une autre clientèle»*

Éleveur à Avosnes près de Vitteaux, Adrien Ménétrier a profité de l'assemblée du GIE pour aller voir son veau Lincoln, mis à la station fin septembre. L'éleveur de 35 ans, qui s'est réjoui de la croissance de l'animal, tente chaque année de placer des bovins à Créancey quand ces derniers correspondent aux critères de sélection d'entrée : *«Il est intéressant de venir ici pour se faire connaître. Cette vente brasse de plus en plus de monde, c'est parfois impressionnant. Elle nous permet de nous mettre en lien avec des acheteurs potentiels des régions voisines, dans le but d'avoir des retombées commerciales et de toucher une autre clientèle»*. Tout comme Frédéric Lechenault, Adrien Ménétrier estime à 3000 euros le prix de vente à partir duquel la transaction devient intéressante pour l'éleveur : *«la pension a un coût et il y a déjà des frais en amont. Si nous vendons à la mise à prix, même si celle-ci est à 2500 euros, cela ne représente pas un gros chèque à l'arrivée. Il y a également le risque de ne pas vendre son bovin, mais cela fait partie du jeu»*. Le Côte d'orien confie lui aussi son état d'esprit lors de l'arrivée de son veau sur le ring du pôle agricole : *«la première fois, oui, ça fait quelque chose... Il y a un peu de stress ! Mais tout rentre dans l'ordre dès l'édition suivante. L'atmosphère est de toute façon très conviviale : on vient s'occuper du veau le matin et nous partageons ensemble le déjeuner juste avant la vente»*. Adrien Ménétrier affiche un certain optimisme sur ce rendez-vous du 12 février : *«j'espère qu'il redonnera du baume au cœur à bon nombre d'éleveurs dans ce contexte difficile pour la viande. Malgré ces difficultés, je crois en une possible réussite de cette vente et je crois en nos métiers. Il y aura toujours besoin de génétique : grâce à elle, nous améliorons pas mal de choses aujourd'hui»*. Adrien Ménétrier croit clairement en l'avenir du Charolais : *«la solution est entre les mains de chaque éleveur, il faut juste passer du temps dans la sélection. Dans le charolais, on peut tout faire : du vêlage très facile et même des bêtes culardes. Le Charolais est la seule race qui peut se le permettre, à condition de bien cibler les objectifs»*.



BPREA

On se forme, à Bretenière

La Maison de l'agriculture accueille plusieurs formations, dont celle du BPREA, le Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole.



Une partie des apprentis, en cours la semaine dernière.

Le contenu de la formation

La formation intègre les dernières évolutions de l'agriculture et couvre l'ensemble des domaines suivants : conduite d'élevage et des cultures, activités de service, gestion technique et économique des ateliers, économie et connaissance des filières de production, commercialisation des produits, organisation du travail et du management, informatique, approche juridique, fiscale, sociale et réglementaire de l'exploitation agricole, gestion prévisionnelle, approche globale de l'exploitation et chiffrage du projet.

Formation professionnelle destinée aux futurs salariés agricoles et chefs d'exploitation, le BPREA est un diplôme de niveau IV qui permet l'obtention des aides à l'installation. Une quarantaine d'apprentis suit actuellement des cours à Bretenière, en lien avec le CFPPA et le CFA de Quétigny, afin d'obtenir le précieux sésame en juin prochain. Les futurs agriculteurs visent des activités variées: les grandes cultures arrivent en tête des productions souhaitées avec douze apprentis intéressés. Viennent ensuite le maraîchage (9 apprentis), l'élevage bovin (8, dont quatre en allaitant et autant en laitier), les productions ovine et caprine (4 apprentis chacune), l'apiculture et l'aviculture (3), les petits fruits et les escargots (1).

Des parcours différents

Valentin Carlet est originaire de Sainte-Colombe-en-Auxois. Ce jeune homme de 20 ans visera une installation en élevage d'ici quelques mois, si possible en allaitant : *«Si l'opportunité se présente, je me verrais bien reprendre une exploitation ou trouver quelqu'un pour m'associer. Et pourquoi pas bâtir un projet en partant de zéro, même si cela s'annonce assez compliqué sur le plan économique...»*

Ce jeune hors cadre familial -son père était salarié agricole et sa mère travaillait dans une ferme auberge- est bien décidé à faire de l'agriculture son futur métier : *«je pense avant tout à l'élevage car il est difficile de faire des céréales dans l'Auxois, mais je n'exclus rien pour autant»*.
Sa formation en deux ans se déroule *«plutôt bien»* pour le moment : *«ce que l'on apprend est très intéressant, même si tout ce qui touche aux chiffres, à la comptabilité et à la fiscalité est un peu compliqué ! C'est toujours mieux qu'avant : je sors d'un lycée où j'ai appris la mécanique, domaine qui est devenu avant toute chose de l'électronique et qui m'a de ce fait un peu déçu»*.

Conscient de l'ampleur de la crise qui touche actuellement l'élevage, Valentin Carlet garde espoir en l'avenir : *«cela ira sans doute mieux d'ici quelques temps. Je suis passionné et j'ai envie de persévérer dans ce domaine !»*

«Trouver du foncier»

Son collègue Kévin Warnier, originaire de Picardie et apprenti dans une ferme de polyculture-élevage près de Venarey-Les Laumes, a lui aussi connaissance de la difficile conjoncture économique du moment. *«Je n'ai pas peur pour autant, sinon je chercherais dès maintenant un boulot en usine. L'agriculture est pour moi aussi une grande passion et je n'y vais pas à reculons»* lâche le jeune homme de 23 ans, arrivé dans le département par le biais d'une connaissance.

La principale préoccupation de Kévin Warnier, qui visera une installation dans une ferme de préférence laitière, sera de trouver du foncier. *«Je pense que ça va devenir de plus en plus compliqué... Je verrai bien. De toute façon, j'ai déjà bougé et je suis prêt à le refaire en fonction des opportunités qui se présenteront»* ajoute le futur hors cadre familial.

AURÉLIEN GENEST



Kevin Warnier et Valentin Carlet veulent s'installer en élevage.

Professionnels/enseignants

Un partenariat renforcé

La Chambre d'agriculture et les établissements scolaires agricoles développent leurs collaborations.



Les signataires de la charte, réunis à Bretenière.

Renforcer la vocation professionnelle de l'enseignement agricole est l'un des objectifs de la convention signée le 14 janvier entre la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et les directeurs des différents établissements scolaires. Instruite au niveau national puis déclinée au niveaux régional et départemental, cette charte formalise les futurs axes de partenariat entre les organismes signataires. *«Elle va permettre de développer nos relations avec les enseignants»* indique Aurélien Viellard, président du pôle formation-installation-transmission-emploi de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, qui rappelle l'importance de la place des Chambres d'agriculture dans la formation initiale des jeunes. Les actions envisageables sont multiples : garantie d'une bonne adéquation emploi/formation, implication des professionnels dans les établissements d'enseignement, meilleure promotion des métiers de l'agriculture.

AG

► Formation

10/02 formation antibiotiques

Le GDS de Côte d'Or et le GTV Bourgogne proposent des formations pour une utilisation raisonnée des antibiotiques et le développement d'alternatives à l'utilisation des antibiotiques. Le plan *«Ecoantibio 2017»* voulu par le ministre de l'Agriculture prévoit, outre des actions relevant de la prescription et de la délivrance, un volet dédié aux éleveurs, notamment par la promotion des bonnes pratiques permettant de prévenir le recours aux antibiotiques et des mesures de bonne utilisation de ceux-ci. Le GDS 21 et le GTV (Groupement Technique Vétérinaire) Bourgogne se sont mobilisés pour proposer, sur une journée, des réunions par groupe d'une douzaine d'éleveurs pour aborder : 1) les résistances aux antibiotiques et leurs conséquences en élevage, 2) les méthodes pour réduire les volumes d'antibiotiques utilisés en élevage, 3) les méthodes alternatives à l'utilisation des antibiotiques. La première de ces journées se déroulera le mercredi 10 février de 9 h30 à 17h30 au pôle agricole de Pouilly-en-Auxois.
Elle sera animée par un vétérinaire praticien du GTV de Côte d'Or.
Pour vous inscrire, vous pouvez contacter le GDS au 03 80 68 67 30.

Journée d'information BTS
Samedi 6 février 2016 de 9h à 17h
La Barotte fait peau neuve !



- BTS ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise)
- Logement étudiants disponibles sur place
- Formation polyvalente et en relation directe avec le monde professionnel

Lycée Agricole La Barotte
Route de Langres
21400 **Chatillon-sur-Seine**
03 80 91 53 03
epl.chatillon@educagri.fr

www.labarotte.educagri.fr

Bourgogne Conseil régional

Application du 5ème Programme d'actions en zones vulnérables

Les points clés à respecter à cette époque de l'année sur vos parcelles

Les mesures du Programme d'actions s'appliquent sur tous les îlots culturaux situés dans les zones classées vulnérables de la région Bourgogne qui viennent d'être revues à la baisse (cf carte).

Épandage d'azote : les possibilités d'épandage sont différentes selon les produits épandus.

Les épandages de fertilisants azotés sont interdits pendant certaines périodes, qui varient selon le type de culture et le type de fertilisants azotés.

Apports de matière organique :
- A partir du 15 janvier, il n'y a plus de restriction d'épandage des effluents de type I (C/N>8 comme les fumiers, composts,..) ; ils peuvent être épandus sur toute culture.

- Pour les effluents de types II (C/N<8 comme les lisiers, tous les effluents de volaille,…), les épandages pourront reprendre à partir du 31 janvier, sauf pour les prairies, cultures maraîchères et vergers pour lesquels les épandages sont possibles à partir du 15 janvier.

Apports d'azote minéral :
- ,Pour les cultures d'automne et les prairies, les apports pourront faits à partir du 1er février.

- Par contre, pour toutes les cultures de printemps, il n'est pas possible d'épandre de l'azote minéral dans les parcelles avant le 15 février.

- Pour les cultures maraîchères et vergers, les épandages peuvent être effectués à partir du 15 janvier.

Équilibre de la fertilisation : pensez à réaliser vos analyses de reliquats azotés et à établir votre programme prévisionnel

Pour chaque îlot, l'exploitant doit calculer la dose prévisionnelle d'azote en se basant sur la méthode déclinée au niveau régional dans un référentiel qui précise :

- les règles de l'équilibre par culture,
- les références régionales utilisables.

Pour plus de détails, voir l'arrêté régional du 24 juin 2014 établi par le GREN

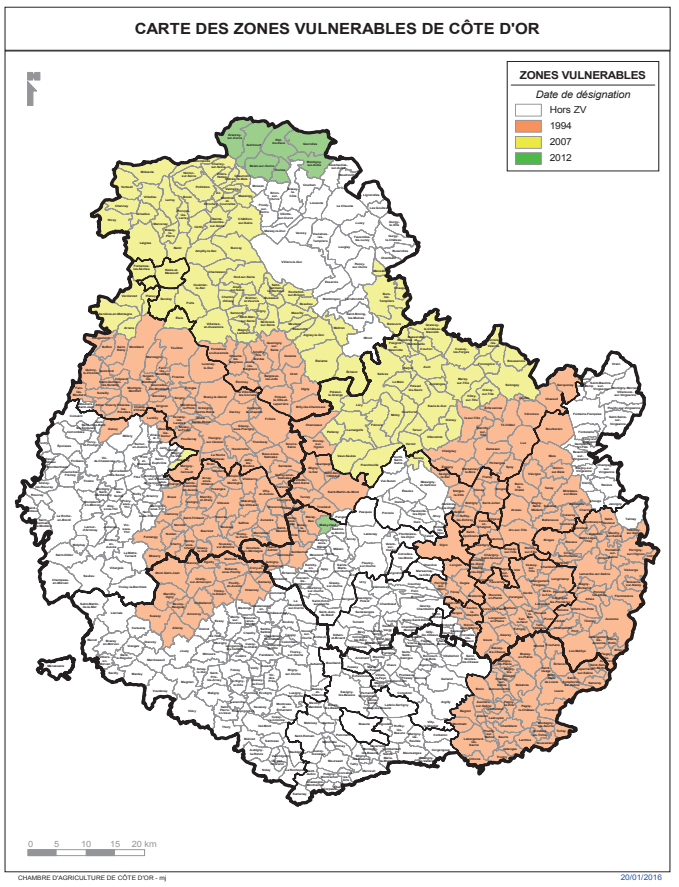
L'objectif de rendement est calculé comme la moyenne des rendements réalisés sur l'exploitation pour la culture au cours des cinq dernières années en excluant la valeur maximale et la valeur minimale.

Toute personne exploitant plus de 3 hectares en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de reliquat azoté sur un îlot cultural au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable et ceci quelle que soit la surface de l'exploitation.

Tenue de cahier d'enregistrement : il est impératif d'enregistrer toutes les interventions sur chaque parcelle de l'exploitation.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le site internet de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or (http://www.cote-dor.chambagri.fr/environnement/directive-nitrates.html) ou celui de la DDT21 (http://www.cote-dor.gouv.fr/la-directive-nitrates-r1367.html).

ANNE HERMANT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR



Modalité d'apports des fertilisants : Le fractionnement de la dose est obligatoire !

Les apports d'azote minéral doivent respecter les modalités de fractionnement figurant au tableau ci-après :

Culture	Fractionnement de l'apport minéral	Modalités du premier apport minéral	Plafonnement des apports d'azote suivants
Céréales à paille	2 apports minimum*	Plafonné à 50kg N/ha s'il est effectué avanc le 15 février	Plafonnement des apports d'azote suivants
Colza - Moutarde	2 apports minimum*	Plafonné à 80kg N/ha s'il est effectué avanc le 15 février	Plafonnés à 120 kg N/ha
Maïs	2 apports minimum*	Plafonné à 80kg N/ha s'il est effectué avanc le 1er juin	Plafonnés à 120 kg N/ha

*Si l'apport total calculé ne dépasse pas la dose plafond du premier apport, un second apport n'est pas obligatoire.
- Pour le tournesol, la dose totale d'azote efficace est plafonnée à 60 kg N/ha

Zones vulnérables

La FDSEA casse l'arrêté de 2012 sur RMC

Le tribunal administratif de Lyon vient de reconnaitre que la méthode de délimitation des zones vulnérables de 2012 sur le bassin Rhône Méditerranée Corse n'était pas suffisamment établie scientifiquement.

Au cours de l'été 2012, la France a revu à la hausse, la cartographie des zones vulnérables afin de répondre aux griefs de l'Union européenne. La Côte d'Or était un des départements les plus touchés avec une dizaine de communes sur le bassin Seine Normandie et plus de 160 sur le bassin RMC. Pour la profession agricole, les arrêtés pris pour ces bassins n'étaient recevables ni sur le fond (valeurs et critères retenus) ni sur la forme (mode de consultation).

Une grande première

La FDSEA 21 en lien avec le réseau FNSEA et des agriculteurs à titre individuel ont déposé en février 2013 un recours collectif auprès des tribunaux administratifs de Lyon (RMC) et Paris (Seine Normandie). Pour le bassin RMC, le jugement est tombé fin 2015 et annule l'arrêté du préfet de la région Rhône-Alpes. Concrètement sur ce bassin, le zonage 2012 n'existe plus et les agriculteurs concernés n'ont donc pas à appliquer le 5ème Programme d'actions directive nitrates.

L'Etat dispose jusqu'au 03 février 2016, pour faire appel, mais les chances de victoire du réseau FNSEA restent entières. Dans ce cas de figure ou si l'Etat décide de ne pas faire appel, un nouveau travail de reclassement du territoire devra être engagé par l'administration basé sur des critères plus objectifs.

Un nouveau type d'actions à renouveler

Concernant le bassin Seine Normandie, le recours sur les zones vulnérables 2012 a été rejeté mais le réseau FNSEA a fait appel.

Une quinzaine de communes sont également concernées, sur ce bassin par l'extension du zonage 2015, pour lequel le réseau FNSEA s'est également engagé dans un recours.

Réaction : Yves Asdrubal, président de la commission Environnement

Quelle est votre sentiment sur cette décision ?

«Lorsque le Conseil d'administration de la FDSEA a pris la position début 2013 de déposer ces recours, nous étions confiants par rapport au bien fondé de nos arguments mais l'expectative était grande sur son issue vu que c'est la première fois que nous nous lancions dans ce type d'actions. Le processus fut long, nous avons eu des contres-argumentations de la partie adverse qu'il nous a fallu combattre. Mais la qualité de nos arguments et le bien fondé de notre démarche a payé ! Malheureusement, sur Seine Normandie, le jugement pour nos collègues du chatillonnais n'est pas favorable. Mais il ne faut pas baisser les bras et continuer dans cette voie».

D'autres recours peuvent être envisagés ?

«Quand on s'investit sur le sujet de l'environnement, on est souvent annonciateur de contraintes supplémentaires et les bonnes nouvelles sont rares. En voilà une ! Elle nous redonne la légitimité pour poursuivre le combat contre les règlementations inutiles et injustes. Le réseau FNSEA le prouve déjà en engageant un nouveau recours sur le zonage 2015 entre autres pour le bassin Seine Normandie qui nous impacte directement. Et sur d'autres dossiers environnementaux locaux et nationaux nous sommes convaincus que nous pouvons aussi obtenir de nouvelles victoires qui apporteront des avancées concrètes dans les exploitations. A nous maintenant de nous approprier ces nouveaux modes d'actions syndicales !»

Diversification

Réfléchir pour mieux s'en sortir

Deux agriculteurs spécialisés en grandes cultures à Chevigny-Saint-Sauveur se lancent dans un projet maraicher destiné à améliorer les ressources de leur Gaec.



Olivier Père et Sylvain Bourguignot, devant leur parcelle dédiée à leur future production de légumes.

« Il fallait vraiment faire quelque chose pour évoluer. Les deux dernières années ont été très difficiles sur le plan économique, avec des prix de vente qui ont à peine couvert les charges de production, malgré des rendements plutôt dans la moyenne. Les soutiens de la Pac sont en chute libre et n'arrangent bien sûr rien du tout » indique Olivier Père. Cet exploitant de 37 ans installé sur une ferme de grandes cultures en pleine agglomération dijonnaise a rapidement fait le constat que l'agrandissement n'était pas une solution envisageable : *« la pression foncière est très forte par ici, nous sommes juste aux contours de la ville, il est inutile d'y penser »*. Installé sur une surface de 214 hectares de colza, blé et orges avec son associé Sylvain Bourguignot, 54 ans, le Côte d'orien n'a pas manqué d'idées ces derniers mois : *« j'ai effectivement beaucoup réfléchi. J'ai pensé développer une activité de transport et même entreprendre une démarche pour effectuer des travaux publics. Certains agriculteurs le font dans le département et cela semble plutôt bien marcher. J'ai même envisagé d'aller travailler à l'extérieur de la ferme, j'aurais très bien pu le faire car nous n'avons pas une grande surface pour deux unités de main d'œuvre, alors que certains agriculteurs s'occupent seuls de 250 hectares… J'ai finalement éliminé cette hypothèse car je préférais rester sur place pour tenter de mieux valoriser l'exploitation. La quitter en partie n'aurait pas été une bonne solution. Monter un élevage avec la proximité de la ville a vite été oublié lui aussi, ce n'était même pas la peine en imaginant toutes les contraintes que cela allait engendrer ! L'idée du maraîchage est alors née et nous a vite semblé intéressante et crédible »*.

Un hectare pour commencer

Olivier Père et Sylvain Bourguignot ont été séduits par ce projet maraicher, en prenant conscience de plusieurs atouts liés à leur proximité avec la ville : *« nous avons plus de 10 000 habitants à seulement quelques mètres de chez nous et même beaucoup plus à moins 10 minutes… Cela représente un potentiel très important de consommateurs. Ces derniers recherchent de plus en plus la proximité, d'où l'idée de créer cet atelier dans lequel les gens viendront eux-mêmes cueillir leurs légumes. Se rendre dans un magasin ou dans une exploitation, ce n'est pas du tout la même chose, nous espérons en tirer profit… Il y a aussi l'aspect pédagogique derrière cela : il existe plusieurs écoles près de chez nous et notre projet est particulièrement bien perçu par la commune de Chevigny-Saint-Sauveur. Nous verrons si nous pouvons développer d'autres options à l'avenir »*. Les deux agriculteurs ont décidé de consacrer un hectare à leur nouvelle activité : *« cet espace fait partie d'une parcelle de 8 hectares située juste à côté de l'exploitation, ce sont des terres argilo-calcaires sableuses qui devaient recevoir du blé cette année, ces terres noires devraient bien aller pour les légumes. Même si nous croyons dur comme fer en notre projet, nous n'avons pas assez de recul vis-à-vis de la clientèle et nous restons de ce fait assez prudents en ne consacrant qu'un hectare cette première année. Si l'activité marche bien, nous n'excluons pas l'idée d'augmenter cette surface de production, l'étendue de notre parcelle nous le permettra facilement »*.

Ouverture en mai

Le Gaec du Château s'ouvrira au public en mai prochain pour une première cueillette de fraises. Tomates, haricots, petits pois, aubergines : pas moins de 26 variétés de légumes se succéderont dans l'année dans le but d'avoir *« tout le temps quelque chose à proposer »*. En ce qui concerne la communication, les deux exploitants miseront dans un premier temps sur le bouche-à-oreille. Olivier Père envisage la diffusion de plusieurs flyers à Chevigny-Saint-Sauveur : *« ce ne sera pas très important au départ car nous n'avons aucune idée de l'affluence que notre nouvelle activité pourra engendrer. Nous assurerons un plus gros coup de pub si besoin. A l'opposé, nous ne voulons pas que tout soit écoulé dès la première journée… Nous restons très prudents »*. Sur le plan financier, les deux exploitants devraient sortir un montant d'environ 20 000 euros de leur poche pour cette activité maraîchage, avec l'achat du matériel spécifique dédié à l'irrigation et à la préparation de sol, sans oublier une chambre froide et divers équipements pour accueillir les clients. *« A ce titre, nous nous tournons un maximum vers du matériel d'occasion afin de limiter le plus possible les frais. Là, nous revenons de Montpellier où nous avons trouvé une serre cinq fois moins cher que ce que l'on trouve couramment sur le marché »* relèvent les deux associés du Gaec du Château.

Aurélien Genest



De petits travaux seront effectués pour accueillir la clientèle.

Accompagnement de la Chambre d'agriculture

Olivier Père est adhérent au GPFL21, le Groupement des producteurs de fruits et légumes de Côte d'Or, appuyé techniquement par la Chambre d'agriculture. *« A l'exception de notre petit jardin et la production de quelques tomates chaque année, nous ne nous connaissions guère en légumes ! »* reconnaît volontiers Olivier Père, rappelant sa future production de 26 variétés qui nécessite indéniablement un certain niveau technique : *« le GPFL me permet d'apprendre, voir d'autres maraîchers qui me font progresser. Ils m'apportent leurs expériences. Cette adhésion permet à tous les adhérents de trouver de nouvelles idées »*. L'adhésion au groupement s'avère même prolifique d'un point de vue économique : *« j'ai pu effectuer des commandes d'équipements à des prix défiant toute concurrence. Nous réalisons des achats groupés et cela nous permet d'avoir des tarifs privilégiés »*. L'assemblée générale du GPFL21 s'est d'ailleurs tenue la semaine dernière à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Le président Philippe Marande s'est réjoui d'un nombre croissant de producteurs au sein du groupement et présenté le programme de la nouvelle année : *« les essais que nous avons menés durant la dernière campagne se sont avérés fructueux. Les échanges que nous avons eux ont bénéficié à tous et devraient l'être une nouvelle fois en 2016, il n'y a pas de raison. Ensemble, on progresse et avance mieux plus vite ! »*.

▸ Formations

Concilier vie professionnelle et vie privée
2 février et 8 mars à Fontaine en Duesmois. Mathilde Matrat, CA21 – 03 80 91 06 76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Maîtriser la reproduction en élevage laitier
05 et 12 février 2016 à Venarey-les-Laumes - Partenariat avec ECEL 21. Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Les clés pour préparer et anticiper ma cessation d'activité
10 février à Bretenière Valérie Coquard, CA21 – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Mieux utiliser les antibiotiques et prévenir les antibiorésistances
10 février à Créancey – En partenariat avec GDS21 Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Maîtriser la conduite alimentaire au cours du tarissement
18 février à Chatillon-sur-Seine - Partenariat avec ECEL 21 Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Gérer les pathologies respiratoires en élevage
22 février 2016 à St-Seine-L'abbaye - Partenariat avec le GDS21. Aurore Gérard, CA21 – 03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Colza : des insectes aux insecticides
24 février à Chatillon sur Seine ou 25 février à Quetigny Mathilde Matrat, CA21 – 03 80 91 06 76 – mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage
3/03 à Beaune, 21/03 à Créancey ou 31/03 à Venarey les Laumes Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28 – aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Environnement : les enjeux agricoles
3 mars à Bretenière Valérie Coquard, CA21 – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Blonde d'Aquitaine, boucherie et vente directe...

Montigny-sur-Canne : c'est bio, la vie !

La famille Maillault, à Montigny-sur-Canne, a fait des choix professionnels originaux et peu courants dans la Nièvre. Deux structures, la SCEA des Coupes et la SCEA DSR, permettent l'absorption de la charolaise par la Blonde d'Aquitaine, en bio, mais par souci de viabilité plus que par conviction, dans un système de grandes cultures expurgé des produits chimiques, et surtout la valorisation de la viande, par un boucher salarié, qui la prépare avant la vente en direct...



A Montigny-sur-Canne, Daniel et Sylvie Maillault, et leur fils Romain (à gauche), ont trouvé les conditions d'une exploitation moderne, «*ouverte d'esprit*» et où «*la relation humaine*» prime.

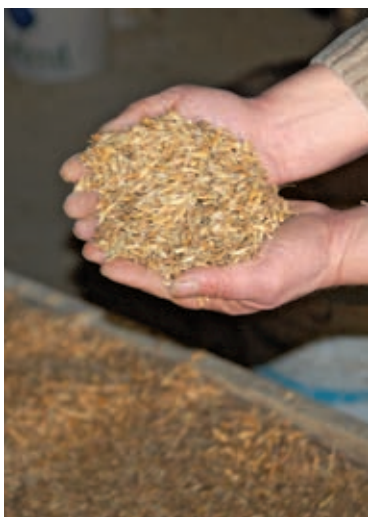
Daniel, Sylvie et Romain Maillault ont trouvé leur organisation du travail. Les parents et le fils de 28 ans, encore en phase d'installation JA durant un an, exploitent deux sociétés de leur ferme familiale de Montigny-sur-Canne. A Daniel, installé en 1979 sur les 59 ha de la ferme de ses grands-parents (ses parents étaient agriculteurs à Druy-Parigny et ceux de sa femme près de Devay), la charge de gérer, conduire, sélectionner mener le cheptel de 120 vaches mères et leurs veaux. A Romain, la responsabilité de s'occuper des 150 ha de cultures (à côté des 160 ha d'herbe), dont le traditionnel trio blé-orge-colza mais aussi l'épeautre, l'avoine et le maïs ensilage, tout consommé par les animaux... A Sylvie enfin, la partie commercialisation de la deuxième société, qui emploie un boucher salarié et vend la viande en direct, un samedi tous les 15 jours, dans l'atelier-magasin situé devant le corps de ferme... En soi, cette description succinte est déjà originale. Sa particularité se précise encore quand on approfondit l'ensemble des spécificités de la ferme de la famille Maillault.

Tout traiter à l'homéopathie...

«Le choix du bio s'est fait il y a vingt ans, non pas par conviction mais dans le souci d'éliminer tous les produits chimiques de l'élevage. «Nous n'avons pas d'œillère mais notre philosophie, c'est de produire des animaux sains, naturellement, avec ce que nous avons sous la main et le moins possible de chimie !». Il y a dix ans, le déclic du changement de méthode est venu du fait qu'en raison d'un événement familial, il n'a pu vacciner qu'un lot sur deux de ses veaux. Quatre jours plus tard, le premier lot, vacciné, a eu un peu de grippe, l'autre était dans un état *«nickel»*. Daniel a réfléchi et a commencé à étudier l'homéopathie. En 2007, il s'est vu conforté par une formation du Dr Joseph Dabeux, organisée par l'association des Actrices nivernaises puis des stages sur la méthode OBSALIM. *«Nous avons basculé progressivement et je ne dédaigne pas appeler un vétérinaire en cas de besoin extrême de chimie sur un veau, aujourd'hui»*. Même si toute la conduite est désormais axée autour des plantes et de l'homéopathie. Et ça marche : *«l'an dernier, j'ai réduit mes frais de véto à 19 euros par UGB, prophylaxie incluse... Et mon taux de prolificité atteint 97% !»*. Même s'il n'y a pas de remède miracle et que le sanitaire comme l'alimentation demandent plus *«de patience, d'observation, de présence près des bovins»*, une dizaine d'éleveurs pratiquent de la sorte dans la Nièvre.

Le choix de la Blonde d'Aquitaine

Ils sont quelques uns à aussi avoir choisi la race Blonde d'Aquitaine. Daniel Maillault est de ceux-là. *«J'avais des problèmes de césariennes sur mes charolaises, des culards aussi, ce qui est plus embêtant, et des difficultés à faire têter les veaux. J'ai donc acheté un taureau Blonde d'Aquitaine, avec l'objectif d'un cheptel à 100% de cette race, par absorption, progressivement»* explique-t-il. Aujourd'hui, les veaux sont encore très blancs mais ses animaux présentent des caractères propres à la race: *«après trois générations, les vêlages se passent mieux et si les Blondes sont plus craintives, elles sont aussi plus douces dès lors qu'on passe du temps avec elles»*. 120 veaux sevrés, d'un poids de 480 kg carcasse, dont entre 50 et 60 sont des mâles, sortent chaque année et vont rejoindre la coopérative Cialyn, avec les vaches de réforme plus anciennes. Pour autant, et c'est une autre originalité, toutes les femelles sont engraissées. C'est l'objet de la deuxième société, la SCEA DSR, qui valorise l'engraissement, la boucherie et la vente directe. Là, intervient Sylvie Maillault. *«Dans notre atelier de découpe, nous employons un boucher et nous vendons la viande dans le magasin, au détail et non pas en caissettes, un samedi tous les quinze jours»* précise la productrice. *«Nous écoulons entre 25 et 30 bêtes par an, selon les commandes. C'est une organisation car nous servons 350 clients, des Nivernais, des Parisiens qui viennent spécialement avec des glacières ou encore des mamies de l'Allier qui se relaient à tour de rôle pour venir chercher la viande avant de la partager»*. Le revenu de la ferme est ainsi augmenté, et notamment du fait d'une grille de la Blonde d'Aquitaine supérieure à celle de la charolaise. La famille ne regrette rien. *«Pour nous, la boucherie et la vente directe est un vrai plus. C'est l'accomplissement de notre travail, de la bête qu'on fait naître et que l'on soigne, jusqu'à l'assiette !»*. Et puis cela permet aux Maillault d'échanger sur leur métier avec ceux qui viennent, dans une relation humaine. *«Qui d'autres que nous, agriculteurs, pourraient le faire aussi bien, quand il faut tellement éduquer les consommateurs et leur offrir une image de l'agriculture moderne, saine, adaptée et dynamique ?»*



L'épeautre produit sur la ferme sert à l'alimentation des bovins. Il facilite la digestion et le développement squelettique.

EMMANUEL COULOMBEIX



Par «absorption», Daniel espère passer dans quatre ou cinq ans à un cheptel 100% Blonde d'Aquitaine. La couleur claire de ses bêtes trahit encore la présence de la charolaise dans le mix génétique.



Sylvie Maillot enfile son tablier de boucher un samedi sur deux, dans le magasin situé sur la ferme.



Le local infirmerie ne regorge plus que de tubes d'homéopathies et de siphons en plastique où les granules sont mélangées à l'eau de source et un peu d'alcool pour une plus longue durabilité.

Association d'aide au monde rural 58

Une structure par des agridif et pour des agridif

Ils se sont connus en novembre dernier, lors d'une réunion à la DDT, où l'apport de trésorerie remboursable (ATR) leur a été refusé. Tous, agriculteurs en difficulté ayant eu des procédures d'observation ou des plans de continuation, ont décidé de se constituer en association. Et d'inviter ceux de leurs collègues qui, traversant une mauvaise passe, ne doivent *«pas avoir honte de demander de l'aide»*.



Une partie des membres du bureau de la nouvelle Association d'aide au monde rural de la Nièvre (AMR 58).

«L'objectif est d'éviter à des collègues de connaître l'enfer que nous avons vécus et d'en arriver à des solutions extrêmes !» Sandrine Richard est l'ardente secrétaire de la nouvelle association, l'AMR58, conçue comme une structure *«asyndicale et apolitique»* et *«où tous ceux qui le souhaitent sont les bienvenus»*. Exploitante agricole, avec son mari Christophe, à Saint-Jean-aux-Amognes, la mère de famille a traversé depuis 2008 des épreuves professionnelles dures et éprouvantes, à la suite *«d'une erreur de la banque»*.

Depuis cinq ans, l'entreprise a obtenu un plan de redressement et a changé d'établissement financier, après que le préfet de la Nièvre soit intervenu auprès de la Banque de France pour mettre en place une médiation. *«Nous avons haussé le ton et menacé d'arrêter l'exploitation, ça n'a plu ni à la DDT ni à la MSA»* explique celle qui s'est entourée d'un avocat de Bourges spécialisé dans les procédures collectives.

La ferme suit son cours, désormais, mais l'année 2015 et la succession d'aléas l'a fragilisée, comme bon nombre de ses égales. Et en novembre, une réunion à la DDT a tenté d'expliquer aux exploitants, ainsi qu'à 17 de leurs homologues nivernais, pourquoi ils ne pouvaient pas toucher l'Apport de trésorerie remboursable (ATR), *«au prétexte d'une loi très contestable juridiquement sur les minimis en agriculture»*. La dizaine d'agriculteurs présents, tous ayant connu des difficultés financières ayant entraîné des procédures de sauvegarde, ont donc promis de se revoir et d'affronter ensemble un contexte difficile.

Ouverture aux artisans et commerçants

L'idée d'une association d'aide au monde rural est née très vite. *«Tout le monde peut connaître des hauts et des bas dans son métier agricole et nous disons que ce n'est pas une honte. Ce n'est pas une faiblesse de demander de l'aide. Il faut juste dépasser tous ces sentiments néfastes pour aller de l'avant et accepter l'aide qu'on peut nous apporter»* dit Sandrine Richard.

Quitte à la solliciter fermement auprès des instances en question. *«Pour les agriculteurs, cela nécessite du courage mais il ne faut pas hésiter à téléphoner à l'association pour sortir de l'impasse de la solitude»*. La responsable cite l'exemple d'un cas de suicide récent dont elle a eu connaissance à quelques kilomètres et dont elle pense que c'est cette extrémité qui constitue *«le réel échec»*.

Aujourd'hui, les tracts sont prêts. Le bureau a été constitué, présidé par Christophe Guérin, éleveur à Saint-Sulpice, et l'AMR58 s'est entourée de quatre juristes qui ont accepté de devenir partenaires. Trois avocats et un conciliateur de justice, de la Nièvre et du Cher, et qui accompagnaient déjà l'un ou l'autre des membres de l'association, prêtent main forte à la nouvelle association. *«Ensemble, on est plus fort et la tentation de certaines insititutions de faire pression avec des méthodes sauvages est moins grande»* souligne Christophe Richard.

Ouverte à tous, *l'AMR58 souhaiterait installer un bureau permanent à Nevers, où siègent tous les organismes»*. Peut-être aussi une antenne au marché au cadran de Moulins-Engilbert, pour être au plus près des éleveurs, selon l'un des membres... Une réunion de présentation et d'accueil aura lieu à la mairie de Saint-Jean-aux-Amognes le 13 février à 15h. *«Elle sera ouverte à tous, librement, agriculteurs en difficulté mais aussi artisans et commerçants qui traversent une mauvaise passe»* précise Sandrine Richard. *«Maintenant que le bureau est constitué, il y aura peut-être moins de freins pour que les personnes qui en ont besoin se rapprochent de l'association, sans avoir à y prendre des responsabilités»* estime Christophe Guérin.

E.C.

▶ Agenda

03/02 Soirée Grandes Cultures de la FDSEA 58

La FDSEA de la Nièvre organise le mercredi 3 février, à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, à partir de 17h45, une soirée débat sur le thème des zones à moindre potentiel avec la présence de Dominique Chambrette, vice-président de l'AGPB.

8 au 12 février Banc d'essai moteur et VGP

La Fédération CUMA Bourgogne organise des passages de tracteurs au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engins de levage, du 8 au 12 février prochains dans la Nièvre. Les agriculteurs concernés peuvent être adhérents de la Fédération CUMA ou non. Chaque passage dure une heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits. Les tarifs sont de 120 euros HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42 à 74 euros HT pour les vérifications d'engins de levage. Inscriptions avant le 3 février auprès des animateurs Cuma au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr.

13/02 Aide au monde rural à Saint-Jean aux Amognes

Les fondateurs de l'Association d'aide au monde rural (AMR 58) organisent une réunion d'accueil et de présentation de la structure, samedi 13 février, à 15h, à la salle des fêtes de Saint-Jean aux Amognes. La réunion, comme l'association, se veut ouverte à tous.

▶ Communiqué DDT 58

Télé-Déclaration Aide ovine, aide caprine, aides bovines 2016

Dans le cadre de la PAC 2016, les dispositifs ovins, caprins et bovins sont reconduits. Le dépôt des demandes d'aide ovine et caprine 2016 doit se faire entre le 1er janvier et le 1er février 2016.

Le dépôt des aides bovines 2016 doit se faire entre le 1er janvier et le 17 mai 2016
Vous devez télé-déclarer sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr à compter du 04 janvier 2016.
Vous pourrez utiliser le code Télépac inscrit sur votre dernière notification DPU du 26 juin 2015 ou votre mot de passe personnel 2015. Les différentes notices sont consultables sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr
La DDT et les organisations professionnelles peuvent vous assister dans cette télé-déclaration.
Vous pourrez :
- soit télé-déclarer par vos propres moyens de tout poste connecté à internet,
- soit prendre rendez-vous auprès d'un des organismes suivants qui pourra vous assister :

* DDT (03 86 71 52 24) * Chambre d'agriculture (03 86 93 40 40)
* CERFrance Alliance Centre (03 86 71 92 50)
* Cialyn éleveurs nivernais au (03 86 58 39 39) (pour les adhérents)
* Elvea 71-58 (03 85 81 38 80) (pour les adhérents)
* Capri-Nièvre (03 86 93 40 00 – 06 79 88 00 65) pour votre déclaration aide caprine
* Sicafome (03 86 84 29 42 - 03 86 84 28 75)

Contact :
Michèle Meheni, Tél : 03 86 71 52 24. mel : ddt-pac@nievre.gouv.fr
Site internet : http://www.nievre.gouv.fr (onglet «politiques publiques»)





Du changement à la Chambre d'agriculture

Amélie Brisson rejoint le 3ème étage pour développer l'engraissement

Depuis le 1er janvier, Jean-Louis Bridier a quitté le Service études et références en production et environnement pour rejoindre l'établissement départemental de l'élevage (EDE), à l'étage du dessous. C'est Amélie Brisson, venue d'Alsoni Conseil élevage 58, qui le remplace sur une partie du périmètre d'intervention.

Amélie Brisson n'est pas une inconnue du monde des éleveurs nivernais. Depuis septembre 2009, elle intervenait dans les fermes pour le compte de Bovins Croissance. Elle sera désormais conseillère élevage de la Chambre d'agriculture, au 3è étage du 25 boulevard Léon Blum à Nevers, où elle remplace en partie Jean-Louis Bridier, lui-même redescendu à l'EDE, où il remplace Christophe Dagouneau, décentralisé depuis l'été à l'antenne de Decize. Si l'ancien conseiller conserve la mission des bâtiments d'élevage au sein de l'institution consulaire, et que Marie-Luce Baudot récupère celle de la gestion des effluents, Amélie Brisson, quant à elle, va se consacrer, sous l'impulsion de Christian Bourge, au développement de la thématique de l'alimentation des bovins et particulièrement de l'engraissement. Comme ses collègues, Francis Bougarel à Corbigny sur la gestion du pâturage et Christophe Dagouneau sur la reproduction, elle sera référente sur cette spécialisation. *«L'engraissement n'est pas encore très développé dans le service et l'objectif est de créer un groupe de développement particulier à ce sujet, qui soit adapté aux naisseurs-engraisseurs ou aux engraisseurs exclusifs»* indique la nouvelle responsable de la Chambre. Sa mission concernera à la fois l'engraissement des mâles et celui des femelles, sans parti pris: *«ce sera tout public !»*

Créer des références départementales

Si elle y parvient, Amélie Brisson aura pour objectif de créer des références départementales *«afin d'apporter aux membres du groupe des données qui les aident à travailler»*. L'engraissement est un des chevaux de bataille de Christian Bourge, le Monsieur technico-économique de la Chambre. *«On en parle depuis des années dans le département, mais ce n'est pas évident à mettre en œuvre puisque la Nièvre est surtout une région de production de maigre»* prévient sobrement la conseillère. Pour autant, la Chambre se démultiplie sur le sujet depuis longtemps déjà : à l'automne dernier, une visite en Haute-Vienne qu'elle avait organisée dans un atelier d'engraissement en commun avait rencontré un franc succès de la part des Nivernais, qui s'étaient retrouvés près de 80 sur place durant une journée.

L'engraissement, mais pas que...

Plus globalement, *«j'aurai une mission de conseil technico-économique, afin d'apporter un recueil de connaissances pour tous les éleveurs nivernais»* dit Amélie. Elle aura comme responsabilité de mettre par écrit les données technico-économiques sur l'alimentation des bovins, la gestion des pâturages ou les aspects sanitaires -des problématiques très diverses- à partir des données déjà collectées dans d'autres départements ou auprès des stations d'expérimentation ou à partir de celles issues des deux groupes d'appuis techniques (GDA) déjà existants, qui regroupent 38 exploitants nivernais. *«Au sein du service, nous avons défini notre ligne directrice vis-à-vis des GDA au début de l'année. Nous avons décidé que nous irions les rencontrer trois fois par an, sur une problématique spécifique, en parallèle aux rallyes organisés toute l'année par la Chambre d'agriculture»* souligne la jeune femme. Pour elle, *«la finalité ultime sera de leur faire une analyse économique individuelle de leurs coûts de production sur la partie élevage, une fois tous les deux ou trois ans»*.



Amélie Brisson a rejoint le 1er janvier dernier l'équipe des conseillers élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Par ailleurs, elle aura la charge d'animer des formations spécifiques sur l'alimentation des bovins et l'engraissement, tout comme elle assurera, comme ses collègues, les prestations de la carte de services de la Chambre d'agriculture : bilan fourrager et alimentation hivernale... Elle valorisera également les données de masse issues des déclarations IPG qui alimenteront l'outil Mon Troupeau et diffusera des documents techniques régulièrement. Enfin, Amélie contribuera elle-aussi à collecter les données sur la gestion de l'herbe du réseau de prairies Sentinelles, animé par Francis Bougarel. Déjà bien occupée dans son précédent emploi, la jeune conseillère élevage va s'impliquer de la même manière dans son nouveau poste.

EMMANUEL COULOMBEIX

Prestations à destination des employeurs

Vos paies faites par des professionnels

L'élargissement de la DSN (déclaration sociale nominative) devait englober tous les employeurs à partir du 1er janvier 2016. Finalement, cette échéance a été repoussée au 1er juillet 2017. Cela laissera le temps aux petites entreprises de s'organiser en vue de cette transition importante.

En effet, les nouveautés 2016 sont nombreuses: nouveaux taux des cotisatoins patronales et salariales, affiliation à la complémentaire santé obligatoire, chèque santé, et encore de nombreux changements prévus en mai prochain qui vont vous contraindre à l'utilisation d'un logiciel de paie compatible avec toutes ces nouvelles procedures. Il en résulte qu'établir soi-même les bulletins de paie à partir d'un fichier Excel ou grâce à un autre logiciel ne sera plus adapté à vos exploitations. Si vous êtes dans ce cas, nous vous suggérons de prendre rapidement contact avec le service Emploi de la FDSEA58 qui pourra vous proposer des solutions et ainsi de déléguer la rédaction de vos bulletins de paie à des professionnels. Bulletins de paie, délarations sociales, documents de fin de contrat, MSA vérification bordereaux et demande de régularisation, livre de paie, calendrier de modulation… tels sont les services paies proposés par la FDSEA. Des prestations juridiques, hygiène et sécurité et d'autres prestations (audit social, creation de groupement d'employeurs…) sont également proposées par nos services. N'hésitez pas à contacter notre Juriste au 03.86.93.40.94. ou par mail à emploi.fdsea58@orange.fr.

AL FDSEA58

Du 08 au 12 février

Banc d'essai moteur et vérification d'engin de levage

La Fédération Cuma Bourgogne organise des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que des vérifications d'engins de levage, que vous soyez adhérent de Cuma ou non !

50% des tracteurs testés présentent au moins une anomalie (mauvaise combustion, surconsommation, injecteurs en mauvais état,…). Alors qu'attendez-vous pour augmenter la durée de vie de votre moteur ? Les matériels de levage et de manutention ont une réglementation souvent méconnue : la Vérification Générale Périodique (VGP). Ces matériels doivent être contrôlés tous les 6 ou 12 mois suivant les types. Le non-respect de ces contrôles peut engager la responsabilité du chef d'exploitation en cas d'accident et la non prise en charge par les assurances. Toutes les exploitations sont concernées même celles n'employant pas de main d'œuvre.

Pour les matériels anciens, mais aussi les matériels récents !

Le banc d'essai moteur est un outil utilisé sur tout tracteur quelque-soit l'âge et la puissance. Cette vérification permet de déterminer d'éventuels problèmes, de faire le point sur l'entretien, de déterminer la plage optimale de conduite,…. Sur les tracteurs recents, il permet de vérifier les réglages avant la fin de la garantie et d'adopter une conduite économique dès le début de l'utilisation.

Comment ça fonctionne ?

Un passage au banc d'essai moteur ou une vérification d'engin de levage dure environ 1 heure. Le technicien organise sa journée autour de 8 matériels. Les tests se déroulent sur 1 seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits.
Pour les bancs d'essai moteur, le technicien intervient sur un moteur chaud et tout les filtres changés.

Les contacts :

Afin d'organiser au mieux ces journées, il est indispensable de connaitre à l'avance le nombre de matériel à diagnostiquer. Les inscriptions se font auprès des animateurs de la Fédération Cuma Bourgogne Antenne Nièvre.
Merci de vous inscrire avant le 3 février au 03.86.93.40.29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr
N'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire d'être adhérent de Cuma pour bénéficier de ce service. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Tarifs :
Pour 8 matériels par jour ou 4 par demi-journée sur un même site:
Tarifs VGP:
Chargeur frontal: 63 €HT
Nacelle, télescopique, pelle et mini-pelle, grue forestière: 74 €HT
Lève-sac: 42€HT (21*)
Benne sur-élévatrice: 53€HT (32*)
Tarif banc d'essai moteur
1 passage: 120 €HT

* Si attelé sur un tracteur équipé d'un chargeur frontal vérifié également

► Formations

«Premiers secours»
La FDSEA organise une formation sur les gestes de premiers secours le 4 février de 9h00 à 18h00, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr .

«Employeurs, les bases»
La FDSEA organise une formation à destination des employeurs de main d'œuvre le lundi 8 février de 9h00 à 17h30, à la chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

«Certiphyto» (voie 1) à Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de deux jours, les 9 et 11 février, à Nevers, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Tarif : gratuit. Contacts et inscriptions auprès de Marie-Luce Baudot, la responsable du stage, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr.

«Méthode Obsalim» du Sedarb
Le Sedarb propose une formation à la méthode Obsalim, le vendredi 12 février prochain dans la Nièvre. Il s'agit d'une méthode unique et originale de diagnostic et de réglage alimentaire fondée sur l'observation des animaux. A partir d'indicateurs, chaque éleveur devient capable d'établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel et des besoins de l'animal et de corriger ou améliorer les rations alimentaires des vaches, chèvres ou brebis. Cette journée collective de formation sera suivie de mises en pratique dans l'élevage des participants. Formation gratuite. Inscription obligatoire auprès d'Aurélie Billon, technicienne élevage du Sedarb au 03 86 72 92 20 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.

«Utilisation des outils informatiques»
La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques (à destination des débutants) les 18 et 25 février de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr.

«Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures*», en février 2016, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation se déroulera sur trois jours et coûtera 150 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de permettre aux agriculteurs et aux agricultrices d'utiliser de manière opérationnelle et régulière les marchés à terme européens (MAT), en céréales et oléagineux, en parfaite connaissance de cause (coûts, risques résiduels engendrés)... Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

«Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation «*Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures*», en février, sur deux jours, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation coûtera 100 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de mieux connaître les différents marchés, savoir calculer ses seuils de commercialisation, cerner les différentes propositions commerciales pour sécuriser ses prix (approche des marchés à terme et des contrats de vente existants). Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

«Communiquer efficacement grâce au MBTI»
Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et du Cher, en partenariat, proposent une formation de deux jours en ressources humaines «*Communiquer efficacement grâce au MBTI*», les 26 février et 4 mars de 9h30 à 17h30, à Sancerre ou Cosne-sur-Loire (à déterminer). L'objectif est d'apprendre à connaître son profil de personnalité MBTI, de comprendre les différences de fonctionnement entre les profils MBTI, d'améliorer sa communication en fonction des personnes et des situations, d'encadre efficacement une équipe... Le public visé est celui des salariés agricoles et viticoles. Tarifs : 60 euros sous statut FAFSEA ou 340 euros pour les autres statuts. Contacts et renseignements auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

ASSURANCES SANTÉ-PRÉVOYANCE : ACCORDS COLLECTIFS DE LA PRODUCTION AGRICOLE





Les partenaires sociaux de la production agricole ont référencé Groupama comme distributeur de l'offre Assurance Santé et Prévoyance Collectives en partenariat avec le groupe Agrica.

Ainsi avec Groupama, vous bénéficiez de l'expertise d'un leader de l'assurance santé et prévoyance, à vos côtés, que ce soit pour vous, votre famille ou vos salariés, et ce, en totale conformité avec vos obligations d'employeur.

Sécurité

Une offre en partenariat avec AGRICA considérée par les signataires de l'accord national comme la mieux adaptée aux besoins des entreprises agricoles pour la protection de leurs salariés non cadres.

Proximité et expertise

Une gestion de vos prestations santé par votre Caisse Régionale Groupama Paris Val de Loire et des conseillers commerciaux qui vous connaissent et sont proches de vous et de vos valeurs.

Services

Des services différenciants grâce au tiers payant généralisé et au partenariat exclusif avec un réseau de professionnels opticiens.

SOLUTIONS ASSURANCES COLLECTIVES AGRICOLES de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Groupama
Toujours là pour moi.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex. Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly - N° Siren : 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris.
Les contrats d'assurance vie sont des contrats de Groupama Gan Vie, Société Anonyme au capital de 413 036 043 euros, immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 340 427 616 RCS Paris - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Document et visuels non contractuels - Being - Crédit photos : Digital Vision, Pressmaster - Médiathèque Groupama - 01/2016.

Environnement

MAEC «systèmes» dans l'Yonne: une opportunité à saisir ?

Les MAEC, outil financier du second pilier de la PAC, soutiennent le maintien et le développement des pratiques agricoles favorables à l'environnement. Elles répondent à des enjeux identifiés au niveau européen et national (eau et biodiversité, paysages, zones humides, sol, climat, risques naturels).



Deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), concernant les MAEC *«systèmes»*, ont été déposés dans l'Yonne par la Chambre d'agriculture sur l'enjeu eau.

Les *«MAEC systèmes»* sont accessibles selon l'orientation de votre système de production: grandes cultures, polyculture-élevage et enfin herbager.

Une exploitation ne peut s'engager dans une MAEC systèmes que si un projet (PAEC) concernant son territoire a été déposé auprès du Conseil Régional, organe de validation.

Pour les agriculteurs icaunais (en dehors des territoires pour lesquels des mesures sont déjà en cour), la contractualisation de MAEC n'est possible qu'à travers les deux projets déposés, et sous réserve de validation de ces derniers par le Conseil Régional.

Les agriculteurs qui s'engagent de façon volontaire dans le dispositif des MAEC le font par un contrat d'une durée de 5 ans. Ils doivent se conformer au cahier des charges spécifique des mesures engagées et perçoivent les aides financières correspondantes s'ils respectent l'ensemble des critères. A chaque MAEC systèmes correspond un cahier des charges.

L'engagement potentiel nécessite avant tout une vraie démarche de réflexion sur son système d'exploitation. Il impose une projection sur cinq années de l'évolution de son système. Une bonne connaissance des cahiers des charges afférents à son exploitation est donc primordiale. La Chambre d'agriculture met à disposition sur son site Internet, ou sur demande, les différents cahiers des charges et autres documents.

Les exploitants ayant des surfaces sur les communes zonées (voir cartes ci-après) pourront s'engager lors de leur déclaration Pac (récolte 2016) au plus tard le 15 mai 2016. L'engagement n'est possible que sur les mesures proposées par zone.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont à votre service pour vous accompagner dans votre réflexion et pour répondre à toutes vos interrogations.

Considérant les cahiers des charges, la voie de la formation est à privilégier (voir genda ci-après).

Exemples de critères pour le MAEC grandes cultures en zones intermédiaires

Conditions	Paramètres régionaux
Part de cultures arables dans la SAU : Nombre maximum d'UGB	≥ 60 % ≤ 10 UGB

Niveaux de rémunération

Types de MAEC « Systèmes »	Indemnisation (€/ha/an)
Système Grandes Cultures ZI	74.00
Système Grandes Cultures niveau 1	92.78
Système Grandes Cultures niveau 2	166.04
Système Polyculture élevage herbivore dominante céréales, maintien	60.46
Système Polyculture élevage herbivore dominante céréales, évolution	90.64
Système Polyculture élevage herbivore dominante élevage, maintien	74.64
Système Polyculture élevage herbivore dominante élevage, maintien	104.82
Système Polyculture élevage herbivore dominante élevage, évolution Système Polyculture élevage monogastrique	166.04

Le plafond par exploitation reste à définir au niveau régional

2 PAEC déposés pour l'Yonne

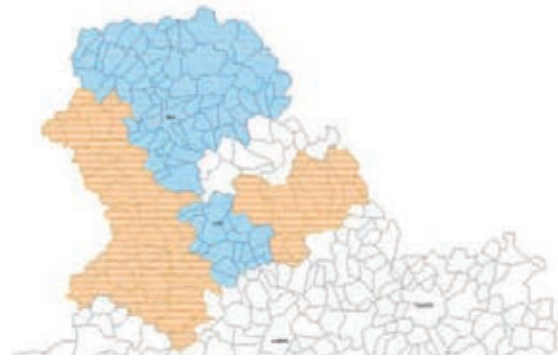
▸PAEC déposés pour l'Yonne



Légende MAEC systèmes proposées par zone

- Grandes cultures polyculture élevage (PE) orientation monogastrique
- Grandes cultures polyculture élevage orientation céréales
- Polyculture-élevage orientation céréale + herbe
- Polyculture-élevage orientation Herbe
- Grandes cultures Zones intermédiaires + PE orientation céréales-herbe-monogastrique
- Grandes cultures Zones intermédiaires + PE orientation céréales-monogastrique
- Grandes cultures Zones intermédiaires + PE orientation monogastrique

▸PAEC Craies-Vallées



Contacts :
Édith FOUCHER, Chambre d'agriculture - Tél : 03 86 94 22 08
e.foucher@yonne.chambagri.fr
Catherine BONIN, Alysé - Tél : 03 86 34 23 41
c.bonin@yonne.chambagri.fr

▸Agenda

Les MAEC systèmes, une opportunité à saisir ?
Sessions prévues à partir du 12 février à début avril 2016
A la Chambre d'agriculture à Auxerre
Objectifs : Être capable de mesurer la faisabilité de souscrire une MAEC systèmes sur votre exploitation et d'établir un plan d'actions pour atteindre vos engagements.
Contenu : Présentation des cahiers des charges
Co-construction de systèmes de culture qui répondent aux exigences de MAEC systèmes
Élaboration d'une stratégie pour votre exploitation

UCC - Cialyn

Des premières ventes encourageantes

Déjà plus de 80 taureaux vendus pour la campagne 2016, avec un record historique, à 6 400 €, lors de la vente du 20 janvier dernier à Charmoy

La campagne de vente des reproducteurs charolais évalués à la station de Charmoy (89) a débuté le mercredi 9 janvier avec la présentation de 32 jeunes taureaux issus du Centre d'élevage Cialyn. Les acheteurs ont répondu présents à notre premier rendez-vous, ce qui a permis de lancer cette nouvelle saison de ventes sur une bonne voie. En effet, 30 taureaux ont trouvé acquéreur à un prix moyen dépassant la barre des 3000€.
Le lendemain, le programme Charolais Croissance lançait sa saison à la station de Montrond-les-Bains dans la Loire…le succès fût au rendez-vous puisque l'équipe a connu son meilleur taux de vente depuis son ouverture (en 2010) avec une plus forte mobilisation des acheteurs. 25 taureaux sur 27 présentés ont déjà rejoint leur cheptel de destination pour assurer la prochaine campagne de saillie. Le prix moyen de vente du 14 janvier était de 2 768 € (150 € de plus qu'en 2015).
La station de Charmoy a poursuivi sur cette lancée le 20 janvier dernier en réalisant une vente historique : la totalité des 27 taureaux sélectionnés à la vente ont été vendus à un prix moyen de 3 450 €. Cette réussite n'est bien sûr pas le fruit du hasard mais le résultat d'une forte adéquation entre la qualité génétique et morphologique des reproducteurs mis en vente et les attentes de nos acheteurs, venus très nombreux à ce rendez-vous.
Ainsi, nous enregistrons déjà plus de 80 taureaux vendus à des prix variant de 2 300 € à 6 400 €. Les acheteurs représentent 18 départements différents : Nièvre, Loire, Aisne, Allier, Côte d'Or, Saône et Loire, Yonne, Cher, Moselle, Meurthe et Moselle, Seine Maritime…et la Suisse. Jaguar, fils de Bombix sur Savane, né au Gaec d'Admelle (54), affichant un Imocr de 118, a quant à lui retenu l'attention de Gènes Diffusion pour une future diffusion en Insémination Animale…
Ces résultats encourageants sont la meilleure récompense que pouvait attendre l'ensemble de l'équipe de l'Union Charolais



Audrey Camus

Record de vente le 20 janvier dernier à Charmoy, pour Julius P, (IMOCR : 119), fils de Good P, né chez Pascal Lalance (54), acheté 6 400 € par l'Association Charolais Pays de la Châtre (36)

Croissance : éleveurs naisseurs, techniciens, animaliers… Il est bon pour tous de voir que nos éleveurs gardent foi en leur métier et qu'ils croient encore - et peut-être plus que jamais- en l'intérêt que peut représenter l'investissement génétique…Mais que les éleveurs qui sont encore à la recherche de leurs futurs taureaux se rassurent, il reste encore 3 ventes UCC : les mercredis 3 et 10 février 2016 à la station de Charmoy (89) et le mercredi 24 février à la station de Créancey (21)
Lors de ces trois prochaines ventes seront présentés plus de 90 jeunes taureaux de haute qualité génétique, avec des profils morphologiques variés qui sauront répondre aux attentes des acheteurs à la recherche de reproducteurs améliorateurs des qualités d'élevage : facilités de naissance, qualités maternelles, croissance, gène sans cornes, profil mixte, viande ou élevage.
Retrouvez nos catalogues de ventes et tous les renseignements nécessaires sur notre site :www.charolaiscroissance.fr

Audrey Camus
UCC - Cialyn

Mes P@rcelles

96 % des abonnés satisfaits !

La Chambre d'agriculture a mené dernièrement une enquête auprès de ses 570 abonnés Mes P@rcelles, afin de mesurer la satisfaction client vis-à-vis de cet outil

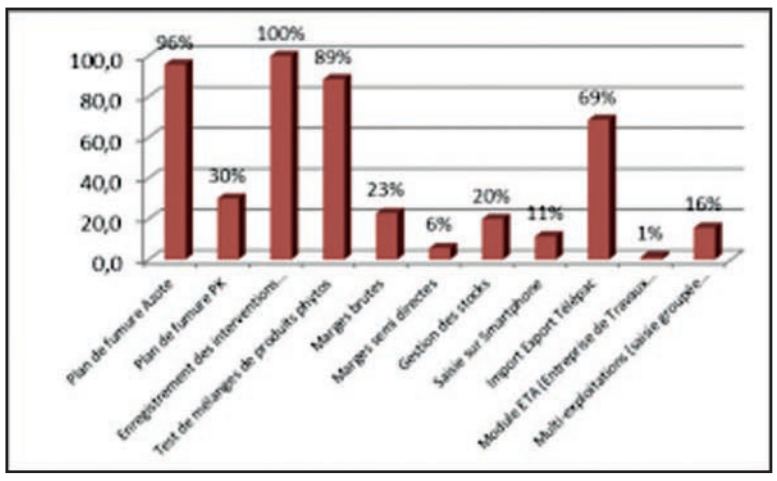
MEs p@rcelles est une solution en ligne de gestion parcellaire et d'enregistrement des pratiques. Créé par le réseau des Chambres d'agriculture, il s'impose aujourd'hui comme le leader national du service en ligne aux agriculteurs et aux viticulteurs avec 20 % de parts de marché. Simplement et en toute sécurité, Mes p@rcelles valorise les données technico-économiques pour faciliter le pilotage de toutes les cultures.

Durant l'été 2015, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a souhaité mesurer la satisfaction de ses abonnés. Le taux de satisfaction à l'utilisation de Mes p@rcelles atteint les 96 %. La satisfaction concernant l'assistance avoisine elle aussi les 97%. *«Dans ma recherche d'outil, je souhaitais un interlocuteur physique en cas de problème d'utilisation. L'assistance proposée par Mes P@rcelles est physiquement présente à la Chambre d'agriculture. Dès que je rencontre un problème ou que j'ai un doute sur une saisie, je le contacte. Je ne tombe pas sur une plateforme téléphonique. En plus, le conseiller connaît mon exploitation. C'est pratique, convivial et rapide. Ce que j'apprécie aussi dans Mes P@rcelles, c'est que l'assistance n'est pas uniquement informatique. Elle est également technique et réglementaire. C'est sécurisant»*, déclare Gilles, agriculteur à Fouronnes

Seulement 14 % des personnes enquêtées utilisent l'application smartphone pour enregistrer directement au champ leurs interventions ou tester leurs mélanges phytos.

Afin de répondre au mieux aux attentes de ses abonnés, Mes p@rcelles poursuivra ses évolutions en 2016 pour apporter toujours plus d'ergonomie et de facilité de navigation.
De nouveaux modules continuent d'enrichir l'outil : module ETA (Établissements de Travaux Agricoles). D'autres connaissent un succès croissant : module Export TélePAC et module SIE permettant de dessiner et de calculer ses surfaces. Et enfin, certains modules séduisent toujours autant les abonnés : le module Phyto dont la base de données est très régulièrement mise à jour afin de tester les mélanges et de se sécuriser.

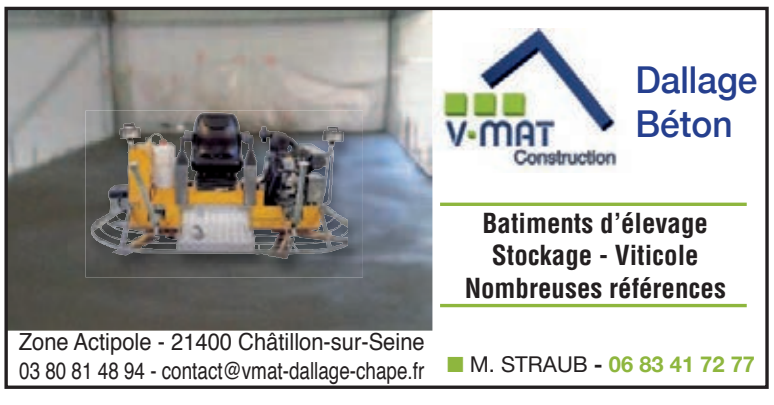
A noter qu'il existe une offre de parrainage offrant au parrain et à son filleul une réduction de 55 € HT pour chacun.



Parmi tous les modules proposés dans l'outil, ceux afférant à la réglementation restent les plus utilisés :

Pour toute information, contactez l'équipe Mes p@rcelles au 03 86 94 22 27

Chambre Agriculture 89



▸ Agenda

29 et 30/01 Syndicat Charolais de l'Yonne
Le Syndicat Charolais de l'Yonne organise vendredi 29 et samedi 30 janvier ses journées commerciales dans les élevage suivants :
Earl Baudot Ludovic, à Fulvy (Tél 06 19 96 60 17)
Gaec Cadoux Père et Fils , à Saint-André-en-Terre-Plaine (Tél 06 89 18 05 87)
Gaec de Marcilly , à Provency (Tél 06 45 47 58 73)
Gaec Petit, à Merry la Vallée (Tél 06 70 70 51 21)
Laurent MANDRON , à Montillot (Tél 06 87 16 54 66)
Scea Duban, à Athie (Tél 06 80 60 10 33)
Scea Riotte Schrapfer, à Angely (Tél 06 08 06 61 66)
Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois et 18-27 mois. Garanties sanitaires

03 et 10/02 Union Charolais Croissance
Prochains rendez-vous de la station de Charmoy :
Mercredis 3 et 10 février : ventes aux enchères
Informations : www.charolaiscroissance.fr
Audrey Camus : 03 86 92 35 96

12/02 JA 89 : Prochaine AG de canton
Canton des Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

04/02 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 04 février à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Email : mel.dijon@apecita.com

03/02 Forum de l'orientation avec les MFR
Forum de l'orientation mercredi 3 février au Phare, 8 avenue Delacroix à Auxerre. De 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Ouvert à tous les élèves de 4e et 3e. Seront présentes les maions familiales Rurales de l'Yonne ainsi que celles deFranche-Comté

Journées Portes Ouvertes MFR
Journées Portes Ouvertes, samedi 6 février, à la MFR de Gron et samedi 27 février, à la MFR de Villevallier. De 10 h à 17 h

▶ Formations

Retrouvez notre offre complète de formations dans notre cataloque hiver 2015 - printemps 2016 en ligne sur notre site Internet. Les programmes, tarifs et conditions de vente sont disponibles sur demande. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au 03 86 94 28 48 formation@yonne.chambagri.fr

Raisonner ma fertilisation P-K et oligo-éléments
Calculer mes doses PK à la parcelle et choisir les formes et dates d'apports les plus efficaces. Diagnostiquer le besoin en chaulage, les risques de carences en oligo-éléments. Mardi 9 février

Construire sa stratégie d'entreprise
Clarifier mes objectifs personnels et professionnels et identifier les atouts et contraintes de mon exploitation. Mener une réflexion prospective pour décider des évolutions pertinentes. Lundi 29 février et jour 2 en mars

Connaître et gérer mon stress. Comprendre les mécanismes du stress
S'approprier des aides à la gestion de son stress pour se redonner des marges de manœuvre Jeudi 17 et vendredi 18 mars

La matière organique : rôle, gestion, diagnostic
Comprendre les rôles multiples des matières organiques du sol et savoir analyser mes sols sur le terrain - Identifier les leviers clés pour gérer la matière organique. Jeudi 17 mars

Phyto-aromathérapie en élevage (initiation)
Découvrir les grands principes de la phytoaromathérapie en vue de débuter l'utilisation des plantes et des huiles essentielles pour les oins les plus courants. Mardi 8 mars

Concours des vins de Chablis

27 vins couronnés

Le 30e Concours des Vins de Chablis n'aura pas battu des records en matière de médailles, avec seulement 27 vins couronnés pour 315 échantillons présentés.

La 30e édition du Concours des Vins de Chablis s'est déroulée le 16 janvier dernier, dans les locaux chablisiens du BIVB. Etaient présents 80 dégustateurs, pour 315 échantillons en lice ; originaires de 81 Domaines ou Maisons. La particularité de ce concours est que les producteurs et négociants de Chablis ne sont pas autorisés à juger des vins qui pourraient être les leurs. Journalistes, restaurateurs, sommeliers, courtiers, œnologues ou amateurs éclairés, ont jugé les vins en deux temps : les échantillons ayant obtenu les meilleures notes lors de la présélection avec l'ensemble des dégustateurs, ont ensuite passé l'épreuve du super jury, le seul habilité à décerner les médailles.

Au final, 27 ont été décernées. Utilisés par le BIVB lors de ses opérations de communication et de formation menées en France comme à l'étranger, ces vins médaillés seront les ambassadeurs des Vins de Chablis pendant un an.

Cette année, le Concours était présidé par Allen Meadows, grand critique américain, spécialiste des vins de Bourgogne. Ancien cadre financier passionné de vin, il a quitté en 2000 le monde de la banque, pour lancer *«Burghound.com»*, une newsletter trimestrielle consacrée à sa région de prédilection : la Bourgogne et devenue depuis une publication de référence en la matière. Elle contient notamment un rapport complet sur le Pinot Noir (en Bourgogne, mais également d'autres régions comme la Champagne ou, plus surprenant, l'Oregon, aux Etats-Unis), un guide de Chablis et de la Côte d'Or, ainsi qu'environ 1 250 notes de dégustation par parution. *«Chaque année, je passe près de 5 mois à visiter, à déguster, à explorer et à évaluer. La Bourgogne est vraiment mon obsession»*, explique t-il. Son objectif ? Apporter un «conseil de qualité» sur les vins de cette région qui le passionne.

Dominique Bernerd
(d'après communiqué)



Crédit photo : Françoise Roure (BIVB)

315 échantillons présentés, pour 80 dégustateurs et 27 vins médaillés.

Palmarès du 30e Concours des Vins de Chablis

Petit Chablis 2014 - Médaille d'Or : Domaine Jean Dauvissat Père et Fils, à Milly-Chablis
Médaille d'Argent : L&C Poitout Sycomore, à Chablis
Domaine Guy et Olivier Alexandre, à La Chapelle Vaupelteigne
Médaille de Bronze : Domaine de Pisse-Loup, à Beine, Domaine Hamelin, à Lignorelles

Chablis 2014 - Médaille d'Or : Agnès et Didier Dauvissat, à Beine, **Médaille d'Argent :** Alain Geoffroy, Domaine le Verger, à Beine, **Médaille de Bronze :** Domaine de la Motte, Cuvée Vieilles Vignes, à Beine, Domaine Laroche, Saint-Martin, à Chablis, Domaine Beaufumé, à Lignorelles
Domaine Céline et Frédéric Gueguen, à Préhy, Domaine Hamelin, Vieilles Vignes, à Lignorelles

Chablis Premier Cru 2014, Rive Gauche - Médaille d'Or : Domaine Jean-Paul et Benoit Droin, Vaillons, à Chablis Médaille d'Argent : Sébastien Dampt, Côte de Léchet, à Milly-Chablis
Médaille de Bronze : Domaine des Malandes, Montmains, à Chablis, Domaine Jean-Paul et Benoit Droin, Montmains, à Chablis

Chablis Premier Cru 2014, Rive Droite - Médaille d'Or : La Chablisienne, Vaulorent, à Chablis, Domaine Oudin, Vaucoupin, à Chichée - **Médaille d'Argent :** La Chablisienne, Fourchaume, à Chablis, Garnier & Fils, Mont de Milieu, à Ligny le Châtel, **Médaille de Bronze :** Gautheron, l'Homme Mort, à Fleys, Domaine Jean-Paul et Benoit Droin, Vaulorent, à Chablis

Chablis Grand Cru 2013 - Médaille d'Or : Domaine Christian Moreau Père et Fils, Valmur, à Chablis, Domaine Christian Moreau Père et Fils, Les Clos, Clos des Hospices dans Les Clos, à Chablis
Médaille d'Argent : La Chablisienne, Les Clos, à Chablis, Lamblin & Fils, Les Clos, à Chablis
Médaille de Bronze : Domaine Jean-Paul et Benoit Droin, Valmur, à Chablis

Concours Général Agricole

Plus de 310 échantillons pour l'édition 2016

La présélection des vins de l'Yonne pour le Concours Général Agricole, s'est déroulée le 20 janvier dernier à Beines, mettant en lice 312 échantillons, toutes appellations confondues.

Le CGA a séduit, pour cette édition 2016, 86 viticulteurs, coopératives ou négociants, qui ont présenté au total, 312 échantillons, toutes appellations confondues, obligatoirement millésimés 2014 (sauf pour les Grands Crus et Irancy millésimés 2013 - pas de millésime pour le Crémant). Si l'édition 2015 a connu une légère baisse concernant le nombre d'échantillons, cette année, *«nous retrouvons la participation des années précédentes»* constate Etienne Henriot, Président de la Chambre d'agriculture. Rappelant dans son mot d'ouverture, que le village d'Irancy sera la capitale de la viticulture en 2016 accueillant la Saint-Vincent tournante de Bourgogne les 30 et 31 janvier prochains.
Créé en 1870 par le Ministère de l'Agriculture, le Concours Général Agricole est le seul concours organisé sous le contrôle de l'État. Attendu des professionnels et du grand public, et reconnu en France comme à l'étranger, ce concours est le rendez-vous annuel incontournable pour la viticulture icaunaise. Il permet de valoriser les productions, de mieux faire reconnaître les terroirs et de se faire référencer sur un marché de produits de haute qualité. Les enjeux pour le département restent incontestables. C'est une vitrine de la qualité de nos vins et de nos produits auprès d'une clientèle française et internationale. Ce mercredi 20 janvier, c'est à Beines, que s'est tenue la présélection des vins de l'Yonne. Les vins sélectionnés par la centaine de jurés présents concourront à la finale au Salon de l'Agriculture à Paris le samedi 27 février prochain. Comme chaque année, les jurés présents à Beines, sont invités à participer à la finale parisienne. Philippe Jager, Directeur de la DDT a insisté pour sa part, sur l'importance de leur participation, afin que les vins de l'Yonne soient jugés par des professionnels icaunais. Rendez-vous est pris fin février pour connaître les lauréats de cette nouvelle sélection.


Laetitia Le Breton - Ch. Agri 89

Une centaine de jurés était présente à Beines, pour juger les 312 échantillons en lice.

Chambre Agriculture 89

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
philippe.simonnet6@wanadoo.fr - metalconstruction.fr

Session du Conseil régional Bourgogne-Franche Comté

Ça roule et ça houle...

Première session d'installation du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté le 21 janvier, dans la droite ligne de la précédente session d'installation. Plus technique que politique cette session a quand même permis à chacun de marquer son territoire.



2280€ bruts pour un conseiller de base, l'indemnité des conseillers généraux augmente mécaniquement sous l'effet de la fusion des deux régions qui additionnent les nombres d'habitants.

Dans la ligne de la session d'installation, cette première session du Conseil régional, se voulait essentiellement technique, c'est à dire sans prise de parole officielle des groupes. Mais il fallait bien marquer son territoire et poser les limites de l'exercice.

C'est ce qu'a fait d'entrée de jeu François Sauvadet, au nom de l'Union de la droite, en demandant à Marie Guite Dufay d'en dire un peu plus sur sa rencontre avec le Premier ministre et en insistant sur la nécessité d'engager très vite des actions de relance pour le BTP et de soutien pour les filières bovines, secteurs particulièrement mis à mal et menacés d'asphyxie dans la région.

Ne pas confondre vitesse et précipitation

Dans sa réponse, Marie Guite Dufay a souligné que ces sujets avaient justement été abordés lors de son entretien avec le Premier ministre, auquel elle avait demandé d'accélérer les investissements prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, afin de contribuer à la relance de l'activité économique, notamment dans les secteurs des travaux publics. Certains chantiers routiers (RN 7 dans la Nièvre, RN 57 dans le Doubs), ferroviaires (Lyon/Paray le Monial) et fluviaux (Port de Bourgogne) sont directement visés par cette demande.

Cependant, la présidente de Région a aussi relevé *«qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation»*, dans la définition d'actions qui demandent pour être efficaces *«un tour d'horizon des huit départements»* et *«la construction d'éléments de méthode pour agir vite mais bien»*. Tout en précisant *«nous reviendrons sur ces sujets lors des débats d'orientation budgétaire en mars»*. Les élus ont en effet deux mois maintenant pour préparer ce débat et entrer dans le vif des sujets à traiter et des actions à engager.

Le Front national a marqué sa présence en s'abstenant sur l'essentiel des votes engagés, sauf lors du vote de la nouvelle indemnités (en hausse) des conseillers régionaux. Cette indemnité augmente mécaniquement de 380 euros brut par mois, du fait de la fusion des deux régions qui porte le nombre d'habitants de BFC à près de 3 millions. L'Union de la droite a voté contre.

Le Front national a voté pour, tout en se prononçant pour une *«baisse symbolique de 10%»*.

La majorité du Conseil régional a voté pour la proposition de la présidente du Conseil régonal et l'augmentation a été actée. Un élu de base touchera donc 2280 € bruts mensuel, un membre de la commission permanente 2508€ bruts, un vice-président 3193€ bruts et la présidente 5512€ bruts. Le niveau de cette indemnité sera toutefois modulé en fonction du taux de présence des élus et un abattement sera appliqué en cas d'absence répétées.

Une nouvelle directrice générale des services

Les débats se sont à nouveau animés quand il s'est agit de nommer les représentants du Conseil régional au sein des organismes extérieurs (lycées, CFA, syndicats mixtes, CHU...). Marie-Guite Dufay a ouvert ces délégations aux élus du Front national, arguant que *«les urnes ont voulu ce débat»*. L'initiative, comme les nominations au sein de ces délégations, ont été diversement appréciés par certains élus de l'Union de la droite.

Cette première session de l'assemblée régionale a procédé également à la nomination d'une directrice générale des services (DGS), Valérie Chatel, qui vient de Rhônes-Alpes où elle était directrice adjointe du pôle ressources humaines. Elle prendra ses fonctions mi-février.

AMK



Marie-Guite Dufay a présidé une première réunion pas si technique qu'elle le souhaitait, puisque chaque partie de l'opposition a tenu à faire entendre sa voix ou à faire valoir son opposition à l'occasion de ces débats

En bref

Etiquetage des produits transformés : un décret en préparation

Alors que le projet a du mal à passer à Bruxelles, Stéphane Le Foll a décidé de prendre l'initiative sur le problème de l'étiquetage France des viandes dans les produits transformés. Un étiquetage censé réorienter les consommateurs vers les viandes françaises. Le ministre l'a annoncé en marge de la présentation du plan de soutien le 26 janvier. Il proposera un projet de décret en Conseil d'État pour rendre obligatoire l'étiquetage d'origine des viandes sur les produits transformés. A la Commission de décider alors si elle fait le geste politique de le censurer, et dans quel délai.
La mesure intéresse surtout les producteurs de porcs pour lesquels le poids des produits transformés est considérable. A leur attention, Stéphane Le Foll a dit tout le bien qu'il pense du regroupement de cinq grandes organisations de producteurs pour peser plus lourd face aux abatteurs.

Plan de soutien : Il faut faire vite demande Xavier Beulin

Réagissant auprès de l'AFP aux mesures complémentaires de soutien aux éleveurs, Xavier Beulin a appelé l'administration à faire vite. *«Je prends acte du complément du Plan de soutien à l'élevage (PSE) mais j'appelle l'administration à accélérer les procédures, car quand un agriculteur est en difficulté ça se voit et se mesure rapidement»*, affirme le président de la FNSEA. La rallonge de 290 millions annoncée par le ministre de l'Agriculture, dont 130 pour les canards à foie gras, était "attendue" pour traiter des conséquences de la crise sanitaire dans ce secteur , a-t-il indiqué. *«Personne ne remet en cause ces mesures sanitaires qui étaient difficiles à prendre. Mais il faut désormais aider à en assumer les conséquences économiques chez les éleveurs qui se retrouvent sans revenus»* a-t-il poursuivi. Xavier Beulin a par ailleurs déploré l'effet *«rustines»* des mesures de soutien *«qui montre qu'on ne traite pas vraiment les problèmes structurels»*.



Irak, Syrie

Le pillage des terres agricoles, outil financier et stratégique de Daech

Les auditions de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les «Moyens de Daech», créée le 1er décembre dernier, ont débuté le 12 janvier. Comme l'indiquaient déjà plusieurs études sur la question, il apparaît que parmi les moyens de l'État Islamique (EI), l'agriculture joue un rôle important, tant sur l'aspect financier que stratégique.



Photo: Bertramz / CC BY-SA 3.0

En Syrie, les terres agricoles situées à proximité du fleuve Euphrate, sont parmi les plus productives. Tout comme les puits de pétrole, ces terres ont été confisquées par Daech et constituent une source de revenu importante pour l'organisation terroriste.

Au-delà des extorsions (taxes) et trafics divers (antiquités irakiennes notamment), l'EI finance son organisation par l'exploitation des ressources naturelles présentes *«sur son califat autoproclamé»* expliquait Myriam Benraad le 12 janvier devant les membres de la mission de l'Assemblée nationale. La chercheure à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam) et à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) citait notamment l'exploitation des puits et raffineries de pétroles irakiens et syriens, mais également l'agriculture à travers la culture de blé et d'orge. Selon une étude de Jean-Charles Brisard, expert en financement du terrorisme, réalisée pour Thomson Reuters en octobre 2014, les ventes de blé et d'orge - bradées sur le marché noir - représentaient 7 % des revenus de l'EI, soit *«plus de 200 millions de dollars»*.

Confiscation de l'eau et des terres

L'EI, à la différence d'Al Qaïda qui vit majoritairement de dons, mène un véritable *«projet territorialisé»* selon Myriam Benraad. L'organisation terroriste s'est emparée de banques, de puits de pétrole, mais aussi des terres agricoles les plus productives d'Irak et de Syrie, à proximité des deux principaux fleuves de la région que sont l'Euphrate et le Tigre. L'EI s'était même emparé, à l'été 2014, du barrage de Mossoul. S'il a été perdu depuis lors, l'organisation terroriste a cependant gardé la main sur les terres agricoles des plaines fertiles de Ninive et de Raqqa. Selon la FAO, les terres agricoles et les silos à grains sous contrôle de l'EI produisent 40 % de la production nationale irakienne de blé et 53,3 % de la production d'orge. *«Daech a saisi 1 million de tonnes de blé à Kirkouk»* au nord de l'Irak, et a *«entrepris de les vendre à prix réduits»*, explique le ministre de l'agriculture irakien, Falah Hassan Al-Zedan(1). L'EI profiterait, comme il le fait pour revendre le pétrole, des frontières poreuses avec la Turquie. Selon Myriam Benraad, *«les fermiers ont vu leurs récoltes de blé, de céréales, et leur bétail confisqués pour les affamer [...] ou vendus pour nourrir les sujets du califat, au nombre de 8 millions en 2015»*.

La faim comme arme de guerre

Au-delà de la manne financière, la maîtrise de la production des céréales est également un moyen de contrôler les populations pour Daech. L'EI, *«hybride entre organisation terroriste et état à proprement parler»* se considère comme un véritable gouvernement, capable de fournir des services à sa population. Ainsi, l'organisation promet de constituer un nouvel État et de *«restaurer la justice sociale»* pour ses partisans (ou soumis). L'accaparement des terres agricoles lui permet de nourrir sa population, l'organisation étant *«autosuffisante en blé»*, selon Myriam Benraad. De l'autre côté, l'EI contribue à affamer les populations *«rebelles»* ou en zone *«libre»*. Un rapport de la FAO du 23 juillet 2015, issu d'une mission envoyée dans les zones syriennes encore contrôlées par le gouvernement syrien, révèle qu'en 2015, *«9,8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire»*. Il faudrait 800 000 tonnes de blé supplémentaires pour satisfaire les besoins nationaux, estime la FAO. En 2015, malgré *«des pluies satisfaisantes»* la production de blé, meilleure qu'en 2014, restait inférieure de 40 % aux niveaux *«d'avant le conflit»*. À tel point que le prix du pain a augmenté de 87 % entre 2014 et 2015. Ainsi, toujours selon la FAO, les ménages syriens ont consacré, en 2015, 55 % de leurs revenus à l'achat de nourriture, contre 46 % en 2011.

> *"En 2015, 9,8 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en Syrie, selon la FAO."*

Sébastien Abis, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques, constate que depuis le début du conflit, en 2011, *«la Syrie s'est retrouvée contrainte d'importer de plus en plus de céréales»*. L'Irak subit le même sort, poursuit Sébastien Abis. L'état *«importe en moyenne 3 millions de tonnes de blé sur les dernières campagnes, le plaçant parmi les 20 plus grands acheteurs de la planète»*.

Des agriculteurs déçus et spoliés, en fuite

Si l'espoir de lendemains meilleurs avait pu convaincre, dans un premier temps, les agriculteurs installés sur les terres sous contrôle de l'EI, la déception est vite apparue. *«La richesse des djihadistes n'a pas été réallouée aux populations civiles, mais tantôt captée par ses élites dirigeantes, tantôt réinjectée dans des circuits mafieux»*, indique Myriam Benraad. Selon des témoignages recueillis en janvier 2015 par l'agence Reuters, les agriculteurs iraquiens qui croyaient les promesses diffusées à grands coups de marketing par l'EI ont été déçus. L'organisation terroriste ne leur a pas payé leur production (ou à un prix dérisoire), n'a pas été en mesure de s'approvisionner en intrants, et a supprimé l'aide gouvernementale dont bénéficiaient les agriculteurs. Nombre de ces derniers ont ainsi fui leurs terres pour se rendre dans la zone Irakienne kurde *«semi-autonome»*, indique Reuters.

Des terres épuisées

«Puissance de destruction, Daech se révèle incapable d'être une force de construction», estime Myriam Benraad. Comme il pille les antiquités d'art, les ressources en pétrole ou les banques, l'EI pille les terres agricoles jusqu'à les épuiser. Stéphane Abis rappelle que les *«combats armés font toujours des dégâts considérables et durables sur les sols»*. *«Leur dégradation à cause de la guerre*, insiste-t-il, *peut entraîner une chute brutale de production»*. Par conséquent, même un retour à la paix - encore inenvisageable - ne réglerait pas les problématiques de malnutrition.

La stratégie de l'EI, qui a fonctionné dans un premier temps, semble désormais à bout de souffle. Peu importe pour l'EI, d'autres ressources existent ailleurs. Ainsi, pour combler les pertes en Irak et Syrie et *«réaliser ses ambitions»*, *«l'organisation terroriste est contrainte de prendre de nouveaux territoires et de nouvelles ressources pour maintenir un flux constant de revenus et financer ses opérations»*, analyse Myriaam Benraad. L'organisation terroriste commence à s'étendre vers *«d'autres théâtres de conflit»* hélas abondants, *«comme la Libye»*.

BB

(1) *DAECH, naissance d'un État terroriste*, réalisé par Jérôme Fritel.

▶ Repères

Les parlementaires décortiquent les financements de Daech

La mission d'information sur les moyens de Daech, créée le 1er décembre dernier à l'occasion de la conférence des présidents de l'Assemblée Nationale, réunit 30 députés des divers groupes politiques. Présidée par Jean-Frédéric Poisson (LR), la mission se réunira tous les mardis après-midi, jusqu'à juin 2016, afin d'auditer différents experts sur le sujet. L'agriculture pourrait d'ailleurs *«faire l'objet d'une audition spécifique»* précise l'entourage de Jean-Frédéric Poisson. Les travaux de la mission ont pour but d'identifier les moyens de Daech et vérifier que des États occidentaux ne contribuent pas, indirectement, à financer l'organisation terroriste.

Fertilisation azotée

La Réglette azote colza évolue en 2016

Après un an d'utilisation, la réglette azote Colza évolue pour répondre encore mieux aux besoins des utilisateurs

Fin 2014, Terres Inovia a révisé la règle de calcul de la fertilisation azotée du colza d'hiver et l'a intégré dans un outil, la nouvelle Réglette azote colza®. Suite à la première campagne d'utilisation et afin de prendre en compte les retours utilisateurs, des évolutions vous sont proposées qui rendent la Réglette azote colza® encore plus opérationnelle et indispensable.

Les nouveautés pour 2016

Amélioration de présentation du rapport PDF
La qualité de la présentation du rapport PDF, que l'on peut recevoir directement sur PC ou via mail, a été améliorée et il tient maintenant sur deux pages. Il comprend plus de tableaux, améliorant ainsi sa lisibilité.

Prise en compte du reliquat sortie hiver mesuré dans le calcul de la dose
Il est maintenant possible de saisir le reliquat sortie hiver mesuré sur la parcelle. Pour ce faire, il convient de réaliser sa simulation jusqu'au résultat final et, à partir de cette dernière fenêtre, de cliquer sur le menu *«Préciser la dose avec une mesure de reliquat»* pour renseigner sa donnée mesurée.
Attention : la prise en compte du reliquat n'est pas possible dans les régions où la méthode CAU est utilisée (Auvergne, Lorraine,…) car le reliquat n'est pas un paramètre pris en compte dans cette méthode.

Possibilité de donner un libellé au rapport PDF
Pour assurer au mieux la traçabilité des calculs de dose, notamment vis-à-vis des contraintes réglementaires, il est maintenant possible de donner un libellé au calcul (ex : nom de parcelle) qui, bien sûr, apparait dans le rapport pdf final à conserver.

Possibilité de conserver les données saisies pour effectuer un nouveau calcul
Dans l'ancienne version, chaque nouveau calcul nécessitait de repartir à zéro en terme de saisie. L'outil offre maintenant la possibilité de refaire des calculs en conservant les paramètres du précédent calcul de façon à pouvoir modifier un où plusieurs paramètres du calcul précédent.

Simplification de certaines fenêtres d'aide
Certaines fenêtres d'aide ont été remaniées pour des explications plus claires. C'est le cas pour la fenêtre concernant l'historique d'apport de matières organiques et celle sur le poids du colza.

L. Jung - D. De Formel-terres Inova

La Réglette azote colza® utilisable dans le cadre réglementaire

Les pouvoirs publics ont lancé une procédure de reconnaissance des outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote qui mettent en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée. Cette procédure n'a pas encore abouti. En attendant la liste officielle des outils, l'utilisation de la Réglette azote colza® est autorisée réglementairement pour le calcul de la dose prévisionnelle d'azote. Attention à bien assurer la traçabilité de vos calculs notamment en cas de dépassement de la dose prévue par la méthode de référence régionale.

La Réglette azote colza comme on veut

Disponible via www.terresinovia.fr ou www.regletteazotecolza.fr, la Réglette azote colza est aussi disponible en application smartphone sous Android et IOS . L'utilisation est très souple puisque l'on peut l'utiliser dans un navigateur PC ou mobile (ajustement du contenu à la fenêtre) ou sous forme d'une application mobile hors connexion pour une utilisation nomade même dans les zones non couvertes par le réseau.


Dans un navigateur sur PC


Dans un navigateur sur mobile


Application mobile hors connexion

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store


L. Jung terres Inova

Apport d'azote liquide sur colza

Colza

Le froid freine les colza levés (trop) précocément

Le froid est venu fort à propos contrecarrer le phénomène de montaison qui s'était engagé sur les colza. Tour d'horizon de Terres Inovia

La croissance des colzas s'est poursuivie de façon continue tout au long de l'automne et du début de l'hiver particulièrement dans les situations où l'azote n'a pas été limitant. L'arrivée du froid mi-janvier a stoppé les parcelles de colza (environ 50 %) qui commençaient à engager leur montaison (stade C2). Ce phénomène de montaison concerne tout ou partie des plantes (de 5 à 100 %) à des niveaux, là aussi, très différents (de 5 mm à plus de 5 cm). Les parcelles où la végétation est fermée (dense et homogène) sont les plus concernées, d'autant plus si l'alimentation en azote n'est pas limitante. Les plus petits colzas montrant quelques signes de faim d'azote sont toujours au stade rosette et ne présentent pas d'élongation des entre-nœuds. A titre d'exemple, des observations réalisées sur un essai variétés dans le Nord-Est, montrent que 50 % des variétés ont entamé leur montaison sur janvier, ce qui, pour le secteur, est exceptionnel.

Forte biomasse avant les gelées

Les parcelles sont plus ou moins homogènes selon les secteurs. Il n'y a globalement pas ou peu de trous dans les parcelles ! Les biomasses s'étendent de 400 g à plus de 2.5 kg/m². Les colzas sont à un bon à très bon niveau de biomasse aérienne à ce jour. Les faims d'azote s'expriment globalement peu même si certaines parcelles sont très marquées par ce phénomène, notamment en Bourgogne. Malgré les conditions de croissance qui ont perduré tout au long de l'automne et du début de l'hiver, les élongations restent modérées. Elles sont très inférieures à l'année 2012 aussi bien en proportion de parcelles concernées qu'en taille. Toutefois, elles sont ponctuellement importantes : jusqu'à 10 cm avec déjà des éclatements de tige.

Larves très présentes dans les secteurs historiques

Dans les secteurs à problème, notamment dans l'Yonne, les insectes sont encore et toujours là avec des captures non-stop de charançons du bourgeon terminal et de grosses altises. La présence de larves de charançons du bourgeon terminal et de grosses altises dans les cœurs et les pétioles est observée dans de fortes proportions. Les ports buissonnants se dessinent déjà du fait que certains colzas commencent de monter.
Ailleurs, la situation n'apparait pas problématique à ce jour : présence de larves peu décelée dans les parcelles visitées.

Des adventives moins présentes que prévues

Les parcelles sont majoritairement propres malgré des conditions jugées défavorables aux herbicides de prélevée. La réactivation des substances actives et des applications de désherbants de rattrapage efficaces ont certainement joué à plein dans cette maitrise. Toutefois il ne faut pas oublier qu'il reste des parcelles infestées par des flores difficiles (géraniums / crucifères) non maitrisées. Les infestations de sanves (en floraison) sont fréquentes dans les parcelles.


Réussir

Les couverts associés enfin confrontés au gel dans l'Est

Les couverts associés se sont développés de façon très importante cette année avec la douceur et l'absence de gel. La croissance importante et continue des couverts associés a pu générer un certain étouffement des plantes de colza. La brève période de gel sur la mi-janvier devrait enclencher la destruction de ces couverts sur toute la façade Est du pays.

Pois de printemps

Bilan 2015 et conseils pour 2016

Terres Inovia dresse le bilan de la dernière campagne du pois et livre quelques conseils pour 2016.

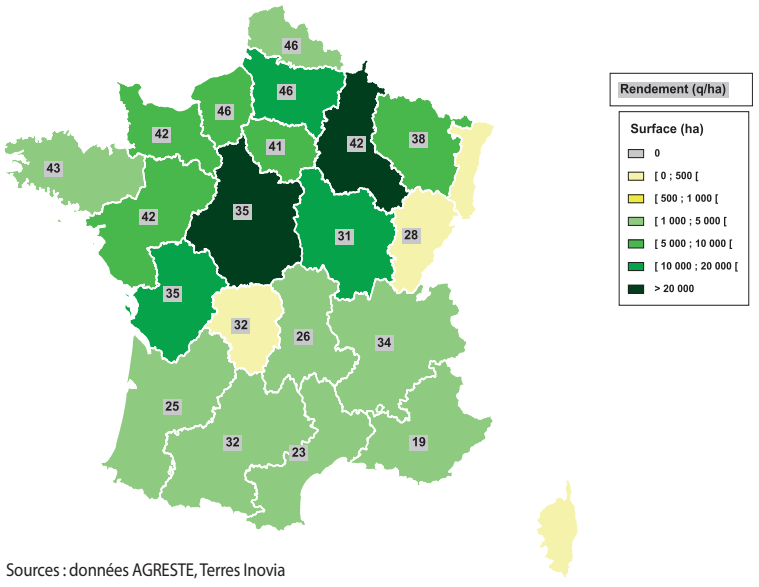
Les surfaces de pois au niveau national ont progressé de 12 % atteignant les 155 000 ha en 2015. Les résultats de la campagne sont souvent meilleurs qu'attendus au sein de la zone Est comme le montre la carte ci-après, avec une forte variabilité du rendement entre le Nord et le Sud de la zone.

Retour sur la campagne passée

La majorité des pois de printemps ont été semés autour du 15 mars dans de bonnes conditions. Jusqu'à la floraison, la culture s'est développée sans encombre malgré les pressions précoces de sitones. La durée de la floraison a été écourtée sur l'ensemble de la zone (en moyenne une quinzaine de jours contre 3 semaines à 1 mois habituellement) par les fortes chaleurs de début juin. Cela a fortement impacté le nombre d'étages florifères mis en place. Malgré tout, le bon rayonnement a permis une bonne fertilité, avec une mise en place importante de grains par gousse ; hors secteur à faible réserve hydrique où la sécheresse a limité la fertilité (Bourgogne notamment).

Enfin, le remplissage des graines a été moyen à correct, avec peu de pertes sur le poids de mille grains. De plus la récolte s'est déroulée correctement sans verse, donc peu de perte de graines à la récolte.

Figure : Surface et rendement des pois protéagineux en 2015



Sources : données AGRESTE, Terres Inovia



Source : Terres Inovia ; L. Jung

Recommandations variétales pour 2016

	NORD & OUEST Nord-pas-de-Calais Picardie, Normandie	NORD & EST Haute-Marne, Lorraine, Bourgogne	SOL DE CRAIE ET CRANETTES		
GRAINS JAUNES	Valeurs sûres	3 ans et +	Kayanne, Mythic, Astronaute	Kayanne, Astronaute, Mineapoliss	Kayanne, Astronaute, Mythic
	A confirmer	2 ans	Volt, Aurelia, Memphiss	Volt, Memphiss	Volt
	A suivre	1 an	Safran	Safran, Album	Safran, Album

Retrouver l'ensemble de la synthèse dans la rubrique pois - variétés sur www.terresinovia.fr.

Choisir sa variété de pois de printemps pour la campagne 2016

Rendement, hauteur à la récolte et précocité à floraison dans les secteurs à forte contrainte hydrique sont les principaux critères à prendre en compte dans le choix d'une variété.

Cette année, toutes les variétés testées dans le réseau Terres Inovia présentent une bonne tenue de tige à la récolte.

Enfin, pour les secteurs séchants ou dans les sols à faible réserve hydrique : la précocité variétale est un critère important. En effet, il est important de choisir des variétés précoces à floraison et à maturité afin de limiter l'impact des coups de chauds et de stress hydrique durant la floraison et/ou le remplissage.

Nouveautés inscrites en 2015

Les trois nouveautés de l'année, Album, Kareni et Safran ont été testées dans l'ensemble des bassins de production.

Safran semble avoir un bon comportement dans l'ensemble des essais post-inscription. **Album** semble également avoir un bon comportent dans 2 regroupements sur 3. Enfin, **Kareni** est en fin de classement cette année. Au niveau des caractéristiques variétales, ces trois variétés sont précoces à floraison, ont une bonne tenue de tige et un PMG dans la moyenne.

Bien implanter son pois protéagineux : une première étape à franchir dans la réussite de sa culture

Pour concrétiser le potentiel de rendement, il est important de respecter profondeur de semis, date et densité de semis selon son secteur géographique et son type de sol.

Pour la partie Sud-Est de la zone (Bourgogne Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine) les semis doivent être réalisés être le 20/02 et le 15/03 et pour la partie nord de la zone (Nord-Pas-de-Calais, Picardie), les semis peuvent être réalisé du 25/02 au 31/03. Au-delà de ces périodes optimales, le potentiel de rendement peut être affecté (risque plus accru de stress hydrique et/ou thermique).

F. Boizet – D. de Fornel
Terres Inovia

Doses de semis du pois de printemps en kg/ha, en fonction de la densité de semis et du PMG

	DENSITE DE SEMIS		
	Sol limoneux	Sol caillouteux	Sol de craie
	70 à 80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG = 230	160 à 185 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG = 260	180 à 210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha
PMG = 290	205 à 230 kg/ha	265 kg/ha	305 kg/ha

Source : «Pois protéagineux d'hiver et de printemps, guide de culture 2014-2015» UNIP et Arvalis-Institut du végétal

Concernant les densités de semis, ne semer pas trop dense vos pois carcela entraine verse et maladie foliaire.

Qualité des graines de pois 2015

La fiche *"Qualité des graines de pois - Récolte 2015"* est disponible en ligne sur www.terresinovia.fr. Rendez-vous en page d'accueil, onglet Pois, ou rubrique «*Publications / Fiches à télécharger*»



Maïs Fourrage

Comment les vaches choisiraient-elles leur variété ?

Le choix des variétés de maïs fourrage doit se faire en fonction de critères agronomiques et zootechniques bien précis. Il doit donc aussi prendre en compte la stratégie d'alimentation du troupeau et les ressources fourragères de l'exploitation.


Réussir

L'équilibre énergétique entre grain et tiges/feuille dépend du choix variétal et du stade de récolte.

La ration alimentaire se construit en effet en fonction des objectifs de production lait et/ou de viande et du stade de développement des animaux. Les besoins d'une vache laitière haute productrice ou d'un jeune bovin à l'engraissement sont en effet plus élevés que ceux d'un animal à l'entretien.

De la diversité dans le système fourrager

La ration alimentaire est construite à partir des ressources fourragères de l'exploitation car l'achat de fourrage et/ou de concentrés est un investissement coûteux. Le choix pertinent et la conduite optimale des fourrages produits sur l'exploitation sont une source d'économie et de maîtrise du coût de la ration. Chacun reconnaît la complémentarité du maïs fourrage et de l'herbe conservée dans l'alimentation des vaches laitières pour un bon équilibre entre l'énergie et les protéines. Il en est de même de la complémentarité du maïs fourrage et de la luzerne. Un bon maïs fourrage apportera de la concentration énergétique, une herbe bien conservée apportera des matières azotées et une meilleure valorisation de l'énergie de la ration, les légumineuses apporteront des protéines. Un maïs grain humide augmentera la concentration énergétique de la ration.

0.01 UFL/kgMS en plus, c'est potentiellement 0.3 litre de lait supplémentaire par vache et par jour

Le maïs fourrage est d'abord une source d'énergie provenant pour partie de l'amidon contenu dans les grains et pour autre partie des tiges et feuilles. L'équilibre entre ces deux parties dépend du choix variétal et du stade de récolte :
Une récolte à maturité élevée (environ 35 %MS) favorisera la concentration énergétique par le grain (teneur en amidon élevée), parfois au détriment de la qualité de la partie *«tige + feuilles»*)
Une récolte plus précoce assurera un meilleur équilibre entre la partie *«tige + feuilles»* et le grain
À maturité voisine, il existe des différences de teneurs en amidon et de qualités de *«tiges+feuilles»* entre les hybrides. Ces différences sont mesurées dans les essais réalisés chaque année. On peut ainsi mieux qualifier les variétés, selon leur richesse en amidon et leur qualité tige+feuilles. A même teneur en matière sèche, les écarts de teneur en amidon entre variétés peuvent être de plus de 4 points, les écarts de DINAG (digestibilité du non amidon non glucides) de plus de 3 points, les écarts de valeur énergétique UFL de plus de 0,03 UFL/kgMS. Rappelons que 0,01 UFL/kgMS, c'est potentiellement un supplément de 0,3 litre de lait par vache et par jour. A teneurs voisines en énergie (UFL), les écarts de teneur en amidon entre variétés peuvent être de plus de 4 points, les écarts de DINAG de plus de 2 points. Sous une même valeur énergétique se cachent donc des hybrides différents sous l'angle de la valorisation animale.
Pour des animaux à forts besoins énergétiques, on recherchera la concentration énergétique de la ration, dans la limite des risques zootechniques (risque d'acidose lié à la teneur en amidon et en sucres de la ration). Un maïs fourrage à haute teneur en amidon et à bonne valeur UFL répondra à ces besoins avec une complémentation adaptée pour répondre aux besoins en protéines (luzerne par exemple). Mais on pourra aussi construire une ration à base de maïs fourrage et d'herbe conservée (énergie et protéines) dont on renforcera la concentration énergétique par un complément à base de MGH par exemple.

B. Carpentier
Arvalis Institut du Végétal

L'ABCD du choix agronomique

La précocité à la récolte est un critère essentiel pour la qualité.
On recherche une récolte entre 31 et 35 %MS plante entière pour assurer rendement, valeur alimentaire et bonne conservation au silo.
Le rendement plante entière et sa régularité sont synonymes de sécurité et d'optimisation des coûts.
La résistance à la verse et la tolérance aux maladies du feuillage sécurisent le potentiel.
Les progrès ont été importants ces dernières années sur ces critères.
La valeur alimentaire, enfin, intéresse directement les bovins et favorise leur production.

Chronique

Des agneaux de bergerie sevrés à 80 jours

Le sevrage des agneaux de bergerie est généralement réalisé vers 70 jours d'âge. Les signes officiels de qualité imposent par ailleurs un âge minimum de 60 jours. Les agneaux peuvent toutefois être sevrés vers 80 voir 90 jours, c'est-à-dire à la première vente.

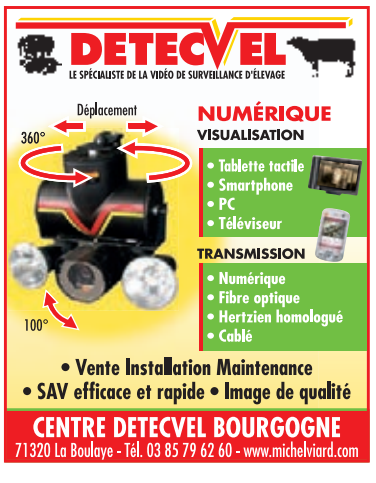

Pour les agneaux habitués à consommer du concentré dans leur jeune âge, la transition alimentaire est moins difficile au sevrage.

Les agneaux bénéficient alors du lait de leur mère plus longtemps. Attention toutefois à surveiller la tête de lot, au risque que les agneaux ne soient trop gras (en particulier les femelles). Les agneaux élevés en bergerie sont sensibles à deux types de parasites internes : les coccidies et les strongiloides. Un traitement systématique ne s'impose pas dans tous les cas. Si vous avez des doutes, l'analyse de prélèvements de crottes est un indicateur pour savoir s'il faut traiter ou non, sachant qu'une identification des souches de coccidies est indispensable car toutes ne sont pas pathogènes. N'hésitez pas à en parler avec votre technicien ou votre vétérinaire.

Un tarrissement anticipé

Après 6 semaines de lactation, les besoins des brebis diminuent et les agneaux commencent à consommer le concentré mis à disposition dans le parc qui leur est réservé. La distribution de concentré aux brebis est alors fortement diminuée à partir de 2 mois de lactation. Dix jours avant le sevrage, l'apport d'azote est supprimé. Quatre à sept jours avant le sevrage, aucun concentré n'est distribué. Un allongement de la durée d'allaitement impose toutefois que les brebis présentent un état corporel correct pour continuer à produire du lait. Pour cette raison, les agnelles qui allaitent pour la première fois sont souvent taries à deux mois de lactation pour des conduites en bergerie.
D'autre part, un repos de deux mois entre le tarissement et la mise à la reproduction semble raisonnable afin de ne pas pénaliser les résultats de la prochaine lutte. Les brebis qui sont accélérées (moins d'un an entre deux mises à la reproduction) sont ainsi également taries après 70 jours de lactation.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO



Distribution

Désiler, mélanger et distribuer avec son godet

Le godet mélangeur offre des performances tout à fait honorables à des prix compétitifs.

Dans un souci de réduire leurs charges de mécanisation, bon nombre d'exploitations préfèrent investir dans un godet désileur-mélangeur plutôt que dans une coûteuse désileuse-mélangeuse. Même si le volume du godet est moins conséquent (jusqu'à 4,6 m^3), il présente l'avantage de n'utiliser qu'un seul engin motorisé : un tracteur, un chariot télescopique ou un valet de ferme. Le godet mélangeur distribue toutes sortes d'aliments, à savoir les ensilages de maïs, d'herbe, les concentrés, la pulpe, les céréales, ou les betteraves... Plusieurs dispositifs de mélange se côtoient sur le marché, selon le type de fourrages à traiter. Les modèles à double spire à axe horizontal sont dédiés aux mélanges de fourrage n'incluant pas plus de 30-35 % de fibres et ne réalisent pas de coupe des fibres. Toujours à axe horizontal, les appareils dotés de pales peuvent réaliser un hachage des fibres, certains modèles étant capables d'ingérer 100 % de fibres longues, l'enrubannage d'herbe compris. Dernièrement, Robert et Fliegl ont présenté un troisième type de godets mélangeurs, comprenant une ou deux vis verticales.

Griffe ou rotor pour désiler

Le désilage peut s'effectuer, suivant les constructeurs, par des doigts fixes, solution la moins chère mais aussi la moins pratique, avec une reprise au sol au godet. Le godet peut également recevoir une griffe hydraulique, plus ou moins évoluée, avec par exemple un système à quatre vérins pour actionner la griffe d'avant en arrière. Mais la « palme d'or » revient au rotor mobile. Remplaçant les doigts de la griffe, il est entraîné hydrauliquement. Suivant les constructeurs, le sens de rotation n'est pas le même. Les fers plats biseautés du rotor ne dénaturent pas le maïs. Chez Emily, la descente du rotor, animée par deux vérins, ralentit en fonction de la charge. Le système à rotor est le seul à laisser un front d'attaque et un fond de silo propres. Son coût à l'achat reste 2,5 fois supérieur à celui d'une griffe, soit un surcoût de 3 000 à 3 500 euros. Rappelons toutefois que ces godets, même équipés de griffes, ne sont pas conçus pour la manutention.

En termes de performances, le godet n'a pas à rougir face aux autres systèmes de désilage et de distribution, même en ration complète pour de gros élevages. Ses performances sont à calculer sur un chantier global. Il évite de nombreux temps morts (changements de tracteur, attelage/dételage de la remorque...).

Attelé sur le relevage du tracteur, le godet est limité par la hauteur de désilage. On peut également atteler le godet sur le chargeur frontal du tracteur, sur un valet de ferme ou bien encore plus couramment en bout de mât de chariot télescopique. Toutefois, il faut veiller à respecter les capacités suivant le type d'attelage et l'engin utilisé. Un chargeur frontal se limitera généralement à un modèle de 2 m^3. L'attelage trois points du tracteur se contentera d'un modèle de 3,5 m^3. Les plus gros modèles, 4 m^3 et plus, sont réservés à des télescopiques d'une capacité de levage de 4 tonnes.



Photo : L.Vimond

LUDOVIC VIMOND

Jeantil Une nouvelle gamme de mélangeuses distributrices à 2 et 3 vis verticales.

Jeantil renouvelle son offre de mélangeuses 2 et 3 vis spécialement conçues pour être efficaces même en produits fibreux. Ces mélangeuses à 2 et 3 vis verticales sont disponibles en version étroite ou standard et proposent 3 modes de distribution : sortie directe, convoyeur ou sortie directe et groupe de paillage. Cette nouvelle gamme baptisée MVV est composée de 11 capacités de cuve de 15 et 38 m3 pour s'adapter à tous les troupeaux. Les mélangeuses MVV se caractérisent par la forme spécifique de la cuve permettant un mélange rapide et optimal même en ration sèche grâce à 4 ou 6 contre couteaux à commande manuelle ou hydraulique, contre couteaux pilotés automatiquement au moyen du système TOP CUT. La conception des vis de mélange avec une double spire et 7 couteaux bien positionnés permettent un mélange et une coupe plus rapide des fourrages. De série, l'ensemble de la gamme est équipée du système de pesée électronique. Ce système est disponible en version programmable permettant de réaliser des rations par animal ou par lot mais aussi de piloter les contre couteaux en fonction des produits à mélanger.



Photo : DR

Lucas Spirmix à 3 vis

Composée de sept modèles, la gamme Spirmix à trois vis de Lucas G bénéficie d'un fond renforcé pour accueillir jusqu'à 6 bottes d'enrubannage. Elle dispose de six pesons, 2 sous chaque vis mécanosoudée à couteaux au carbure de tungstène réversibles. Déclinée pour le moment uniquement en distribution à tapis avant (déport jusqu'à 300 mm de chaque côté, hauteur de chargement de 750 mm), elle est montée sur essieu tandem jusqu'au modèle de 39 m^3, en tridem au-delà, ces trains roulants pouvant être suiveurs en option. La caisse ne dépasse pas 2,54 m de large jusqu'au modèle de 35 m^3, mais nécessite un panneau convoi agricole pour circuler sur la route pour les modèles plus gros. Modèle : Spirmix 270, 300, 320, 350, 390, 420 et 460 - Capacité : 27, 30, 32, 35, 39, 42 et 46 m3

Seko Un automoteur triporteur mélangeur



Photo : L.Vimond

Non homologuée routière, la mélangeuse automotrice Mustang à vis horizontales de Seko s'appuie sur un châssis à trois roues, avec une répartition des masses sur les trois roues. Vidangeant à 76 cm de haut, elle se caractérise par une cabine frontale offrant une visibilité panoramique hors-pair derrière laquelle se trouve le moteur JCB 4 cylindres de 110 ch (répondant aux normes Tier 4i). La roue centrale est positionnée sous ce moteur et permet de braquer à 90°, offrant un rayon de braquage de 4,28 à 4,58 m selon les modèles. Intégrant de série une caméra de recul, la Mustang dispose d'un nouveau système de pesée plus intuitif pilotée depuis le terminal Sekotronic SK 400 (15 recettes, 15 ingrédients).

Seko décline également la Mustang en versions à deux vis verticales (12, 14 et 16 m3).

L. V.

Capacité : 11 ; 13 ; 15 et 17 m3 - Longueur hors-tout : 7,50 ; 7,50 ; 8,10 et 8,40 m

Grupo TATOMA

TOUTE UNE GAMME DE MÉLANGEUSES HORIZONTALES VERTICALES & AUTOMOTRICES


Bol pailleur

Machines de 10 à 30 m3 en services sur votre département

- Nourriture très aérée,
- Digestibilité améliorée,
- Mélange très homogène
- Paillage

Déjà plus de 2000 utilisateurs en France

SCAR CONSEIL distributeur exclusif depuis 15 ans

Votre spécialiste de matériel d'élevage SAV assuré

ETS CHAPUIS Frères

21 St Marc sur Seine - Alexis Chapuis : 07 78 87 26 57

Jeantil, le spécialiste en matériel d'élevage

Spécialement conçu pour produits secs, avec diminution du temps de mélange

Mélangeuses à vis verticales



MVV NP/P 2 vis

LUZY MOTOCULTURE (P. Carnot)
58170 Luzy 03 86 30 16 99

Ration à base d'ensilage de maïs

Quel impact entre une distribution classique et une mélangeuse ?

Une distribution de ration à base d'ensilage de de maïs et de concentrés à l'aide d'une mélangeuse a été comparée à une distribution classique du maïs à la désileuse, avec apport manuel de concentrés, dans un essai conduit à la ferme des Établières (85).

L'agrandisement des exploitations spécialisées en élevage bovin, les attentes en matière de simplification du travail et d'allègement des astreintes, amènent les éleveurs à s'intéresser à des matériels comme les mélangeuses produisant un brassage mécanique des fourrages et concentrés de la ration. Les coûts d'investissement et de fonctionnement n'étant pas négligeable, un essai conduit à la ferme des Etablières (85) a été mené afin de mesurer et de comparer les impacts de ce mode de distribution par rapport à une distribution classique avec une désileuse et un apport manuel de concentrés. Cet essai concernait la distribution d'une ration de maïs pour l'engraissement de jeunes bovins. Les performances comparées : la croissance, la consommation les coûts, les impacts sur le travail.


Photo : DR

Une question de temps de travail surtout

D'après les références produites par les Réseaux d'élevage, le temps de travail journalier pour la préparation et la distribution d'une ration mélangée est de 50mn pour un bâtiment de 200 jeunes bovins. Ce temps est presque doublé pour une distribution de maïs à la désileuse. S'équiper d'une mélangeuse apparaît comme étant plus structurant pour l'organisation du travail. Avec un équipement mélangeuse, les charges de travail sont un peu moins élevées, mais s'équilibrent avec des charges de mécanisation et d'approvisionnement des animaux plus importantes. A l'inverse, la désileuse permet de réduire les coûts de mécanisation, mais augmente les charges de travail.

Les coûts de production s'équilibrent

En résumé, cet essai ne montre pas d'impact significatif de l'utilisation d'une mélangeuse sur les performances en engraissement avec une ration ensilage de maïs et concentrés, comparativement à la même ration distribuée à la désileuse. En revanche, l'utilisation de la mélangeuse a permis un gain de temps d'alimentation des animaux de près de 50% par rapport à la désileuse et a diminué la pénibilité du travail. L'essai a mis en évidence la meilleure productivité du système *«mélangeuse»*. Mais, avec une charge de travail un peu moins élevée dans le système *«mélangeuse»* et des charges de mécanisation et d'approvisionnement plus importantes, les coûts de production s'équilibrent et sont au final identiques pour les deux modes de production. D'autres essais ont été menés sur la station expérimentale de Jalogny (71) sur des rations assez différentes avec une base importante de fourrages grossiers dans la ration (foin et ensilage d'herbe), pour des génisses charolaises de 2 ans. Les conclusions ont été différentes avec une ingestion supplémentaire de la ration (+10 à +20%) grâce à la mélangeuse, du fait d'un meilleur brassage du fourrage. Mais sur vaches allaitantes, il n'a pas été démontré d'impact d'une ration simplifiée mélangée sur le poids, l'état des vaches et sur les performances des veaux et de la reproduction.
Au final, l'achat d'une mélangeuse doit être raisonné en fonction du type de système, des rations distribuées et de la taille de la structure, en fonction aussi du gain de temps escompté.

SOURCE CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Fliegl Un godet mélangeur à vis vertical

Le godet mélangeur distributeur Power feeder dispose d'une vis verticale à entraînement hydraulique et d'une goulotte de déchargement rabattable assurant une distribution à droite et à gauche. Entièrement galvanisé, il est décliné en deux versions. La première de 1,6 m3 pour un poids à vide de 650 kg, reçoit en option une griffe ou une fraise pour le chargement. La seconde de 2,2 m3 et 780 kg propose en plus, en option, un système de pesée, un boîtier électrovanne pour le pilotage et une finition inox. Le débit d'huile du chargeur ou du télescopique doit atteindre 50 l/min et 80 l/min avec la griffe ou la fraise.

Kuhn La Primor 15070 pour les gros élevages


Photo : DR

Avec ses 15 m³, la nouvelle distributrice pailleuse Primor 15070, permet aux éleveurs de charger 3 balles rondes de 2 m de diamètre ou 4 balles carrées de 2,70 m de long, grâce à la porte hydraulique. Cette Primor est équipée de l'Unroll Système, 2 pinces hydrauliques qui bloquent en rotation la 2ème balle en attente, pendant que la première est démêlée. La turbine de grand diamètre (1,70m) assure un débit important jusqu'à 18m. L'entrainement des démêleurs est assuré par le système Polydrive : courroies débrayables pour associer la puissance de démêlage à la souplesse d'utilisation. En option, cette machine reçoit le Boost Floor, un moteur supplémentaire pour assurer la distribution des produits lourds comme l'ensilage d'herbe.

Bélair Une mélangeuse Drakkar XXL

La gamme de mélangeuse à vis verticale Drakkar de Bélair s'agrandit avec deux modèles à quatre vis verticales. Ces machines sont dotées d'un débrayage désactivant les troisième et quatrième vis pour un démarrage du mélange ou de la vidange en douceur, ou lorsque la puissance du tracteur est un peu juste. En cours d'homologation, ces machines à trois essieux affichent une longueur totale atteignant 13 m et peuvent bénéficier des turbines de paillage et des éléments de distributions des modèles de plus petites capacités.

Siloking Moteur et cabine renouvelés


Photo : M. Portier

La nouvelle génération de mélangeuses automotrices SelfLine 4.0 adopte une motorisation Volvo Penta 4 cylindres de 5,1 l, conforme aux normes Tier 4f à l'aide d'un SCR. Suivant les modèles, ce moteur délivre une puissance de 143 à 218 ch et un couple de 710 à 910 Nm à bas régime, favorisant la consommation.
Intégralement entraînées hydrauliquement, les SelfLine 4.0 disposent d'un nouveau système hydraulique Bosch Rexroth dont le système de filtration limite le besoin en huile à moins de 140 l. L'intervalle d'entretien de ces automotrices passe à 1 000 h. Autre principale évolution, la nouvelle cabine offre plus d'espace et de grandes surfaces vitrées pour la visibilité. L'accoudoir solidaire du siège regroupe toutes les commandes de la machine et notamment un joystick multifonctions. Un boîtier affiche l'ensemble des paramètres de la machine et la pesée. La grille de protection au-dessus de la cabine intègre un éclairage à leds. En option, un essieu arrière à suspensions indépendantes offrant un angle de braquage de 45° améliore les capacités routières de l'automotrice.

M. P.





Aides agro-environnementales et climatiques

Les MAEC, des mesures en phase avec les enjeux locaux

Ces aides agro-environnementales, accessibles que sur certains territoires, sont adaptées aux enjeux des territoires et aux pratiques agricoles. Tour d'horizon.

Que signifie une Maec ? Quelles sont les conditions requises pour en bénéficier ? Autant de questions qu'un exploitant peut être amené à se poser s'il veut postuler à ces aides agro-environnementales et climatiques. *«C'est une nouvelle forme de contrat qu'un agriculteur peut engager avec l'État, l'Europe et/ou d'autres collectivités telles que la région, l'agence de l'eau, une communauté de communes pour maintenir ou développer sur sa ferme des pratiques de culture ou d'élevage en adéquation avec des objectifs environnementaux. Les Maec ne sont pas attribuées sur simple demande d'un exploitant. L'obtention est plus complexe. Tout le monde ne peut pas y accéder. Ces aides ne sont mises en oeuvre que dans les territoires labellisés projet agro-environnemental et climatique, PAEC. Elles doivent être portées par des collectivités locales, des parcs régionaux et concernent des territoires définis»* explique Régis Perrier, responsable du service valorisation des espaces naturels à la chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Les MAEC sont adaptées aux enjeux des territoires et aux pratiques agricoles. Des aides financières sont accordées en contre partie d'un changement ou d'une confortation de pratiques d'élevage par exemple respectueuse de l'environnement ou pour maintenir la biodiversité des milieux (plantes, fleurs, oiseaux, petits mammifères, batraciens, papillons...). Il faut donc une zone d'éligibilité spécifique car ces contrats ne sont accessibles que sur certains secteurs du territoire : site Natura 2000, bassin versant Loire Bretagne, marais poitevin, alpages dans les Hautes Alpes etc.... Ces contrats donnent droit à rémunération, si cette dernière a respecté sur cinq ans le cahier des charges de bonnes pratiques sur les parcelles agricoles engagées.

Des mesures pour optimiser la gestion pastorale

«Concrètement, l'agriculteur entretient le paysage, pratique de l'élevage, débroussaille des landes fermées avec son troupeau. Il s'engage à ne pas utiliser d'engrais phytosanitaires, de fertilisants. Il s'engage à maintenir des pratiques de fauche à pieds, de récolte, de pâturage qui sont compatibles au maintien des plantes, des fleurs protégées et rares comme par exemple les prairies fleuries. Il peut entretenir des béalières, des petits canaux d'irrigation. En Ardèche, les ¾ des zones humides sont entretenues par des agriculteurs. L'agriculteur doit donc développer ses ressources fourragères tout en maintenant la biodiversité locale» souligne Nicolas Beillon animateur. En France, chaque territoire a ses problématiques et les situations sont diverses. Ainsi, dans certaines régions, on parle de *«MAEC système»* qui prend en compte le territoire et le système d'exploitation. Il y a les MAEC spécifiques aux zones humides qui impliquent sur les parcelles engagées, l'absence d'apports d'intrants (engrais pesticides), un pâturage raisonné et parfois la mise en oeuvre de préconisations complémentaires.

Il y a les MAEC *«gestion pastorale»* qui sont élaborées pour permettre aux éleveurs d'entretenir par le pâturage extensif, les landes à genêts, les pelouses montagnardes à nards raides ou les zones de pentes. *«Ces mesures sont là pour optimiser la gestion pastorale»* souligne un animateur PAEC dans le sud est de la France. Pour permettre aux éleveurs d'engager ces mesures, un


Photo: Pierre-Louis Berger

accompagnement technique et personnalisé est mise en place dans les chambres d'agriculture par les animateurs PAEC. Il existe une MAEC originale en faveur des *«prairies fleuries»*. Le cahier des charges de la MAEC *«prairies fleuries»* demande au moins quatre espèces végétales indicatrices de la qualité écologique du milieu. Des animateurs ont relevé parmi les milieux les plus riches en diversité floristique *«sauvage»* jusqu'à 80 espèces végétales différentes sur une même parcelle.

PIERRE-LOUIS BERGER

2016, échéance butoir

Dans le cadre d'une MAEC, les agriculteurs s'engagent sur 5 ans. Souvent l'engagement repose sur une obligation de résultat et non sur une obligation de moyens. Il y a des projets de MAEC pour les différentes filières, des arboriculteurs, des viticulteurs, des grandes cultures, des éleveurs. 2016 sera la dernière année pour contracter des MAEC. Les agriculteurs auront jusqu'au 15 mai 2016 pour avoir la possibilité d'une contractualisation d'un projet agro environnemental et climatique (PAEC), s'étalant sur la période de 2016 à 2021. Le montage technique des dossiers, l'accompagnement administratif est assuré par l'animateur PAEC au sein des chambres d'agriculture en appui avec les collectivités locales, les parcs naturels... « Il est nécessaire de définir une gestion pastorale adaptée aux besoins du troupeau et au potentiel fourrager du milieu concerné » précise Nicolas Beillon animateur PAEC.

Vient de paraître

Vigne et vin

«Vigne et vin» est un dossier publié par Agropolis International (www.agropolis.fr)

Agropolis, qui regroupe différentes institutions (recherche et enseignement, collectivités locales, entreprises...) publie régulièrement des dossiers thématiques dans le but de promouvoir des compétences de la communauté scientifique. Après l'alimentation, les agricultures familiales et le changement climatique, «Les dossiers d'Agropolis International» sont donc consacrés à la vigne et au vin dans ce nouveau numéro de novembre 2015. Il présente l'ensemble des acteurs, des compétences et des expertises existantes sur le sujet comme l'analyse de la diversité et du fonctionnement du génome de la vigne, la conduite du vignoble, la qualité des vins ou encore les approches en sciences sociales de l'innovation et transformation des filières. Il indique aussi l'existence de programmes



interdisciplinaires sur des sujets comme le changement climatique, la vitiviniculture durable, la diversification des produits de la vigne. L'ensemble des formations proposées par les établissements membres d'Agropolis International est également répertorié en fin d'ouvrage.

Juridique

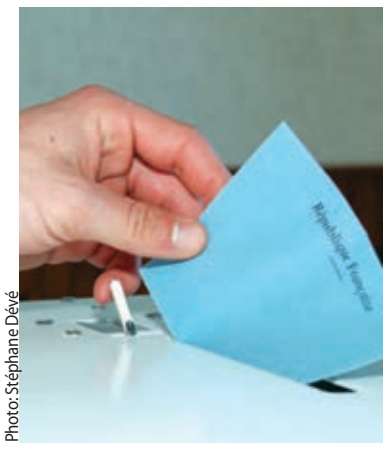
La radiation des listes électorales

La radiation des listes électorales est prononcée par une commission administrative. Très encadrée, la décision fait souvent l'objet de contestation.

La commission administrative suscitée se réunit périodiquement. Lorsqu'elle constate qu'une personne a perdu le droit d'être maintenue sur les listes, elle procède à sa radiation.

Certaines radiations sont de droit et ne nécessitent aucun examen au fond. Il s'agit des cas de décès de l'électeur, de radiation par décision de justice, de double inscription, de perte de nationalité française, ou encore d'incapacité électorale liée à une mise sous tutelle.

D'autres radiations nécessitent un examen au fond. Elles doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des services municipaux. La commission doit en effet s'assurer que l'électeur concerné ne remplit aucune des conditions lui permettant de


Photo: Stéphane Dévé

demeurer inscrit. Pour ce faire, elle doit disposer d'un faisceau d'indices laissant penser que l'électeur n'a plus d'attache avec la commune (courriers de la mairie ou documents de propagande retournés à la mairie par les services postaux...). Une véritable enquête sur chaque cas s'impose afin de ne pas tomber dans une légèreté condamnable ou dans l'arbitraire.

Le droit de vote étant sacré, les tribunaux veillent strictement au respect des règles fixées par la loi. Ils veillent par exemple à ce que le registre obligatoirement tenu dans ce domaine soit rempli de toutes les indications prévues : motifs de la décision prise, pièces justificatives, fondement juridique de la décision... Ils veillent aussi à ce que la procédure soit scrupuleusement suivie. Ils vérifient par exemple que l'intéressé a bien été mis à même de formuler d'éventuelles observations et ceci, en toute logique, avant la prise de décision. Il s'agit, comme de coutume en matière administrative, d'une procédure contradictoire.

PHILIPPE GAIGNET

Entretien de la vigne

Des outils multiples pour le liage des baguettes

Mécaniques ou électriques, les attacheurs du marché sont divers, avec une domination des systèmes à lien torsadé.



Photo: Infaco

L'attacheur de vigne est un outil aujourd'hui indispensable pour attacher les baguettes en sortie d'hiver. Sur le marché, il existe plusieurs mécanismes d'attachage : l'agrafage, le lien agrafé et le lien torsadé, largement majoritaire. Les agrafeuses de vigne ont une autonomie limitée (une centaine de pieds maxi) : l'agrafe est repliée pour serrer le fil avec la baguette. Le serrage n'est pas toujours suffisant et les agrafes métalliques constituent une résistance au tirage des bois... quand elles ne tombent pas dans la machine à vendanger.

Autre système, le lien agrafé. Plus répandue en horticulture, la pince Max Tapener déroule un lien en vinyle. Un premier pinçage permet à la bande vinyle d'être tenue par la partie basse de la pince. Le deuxième pinçage accole les deux bouts de la bande, l'agrafe et la coupe.

Un attacheur électrique permet de gagner 40 % du temps

Le troisième mécanisme consiste à torsader un lien et à le couper. Selon les appareils et les besoins du viticulteur, il est possible de régler l'intensité de serrage. Plusieurs systèmes existent, mécaniques ou électriques. *«Par rapport à un liage manuel, un attacheur électrique permet de gagner 40 % du temps»*, explique Jean-Michel Plouzeau, de Pellenc. Des tests réalisés par la chambre d'agriculture de Charente-Maritime confirment ces gains de temps. Ces essais réalisés sur 500 baguettes par des salariés habitués à leurs outils montrent également un différentiel assez faible entre attacheurs mécaniques et électriques.

Commercialisé autour de 20 euros, le Ligapal combine un crochet servant à torsader le lien, après avoir formé la boucle manuellement, et une pince coupante. Le Ligavigne (170 euros) propose une attache en deux phases, un pincement pour agripper le bout du fil, une traction pour torsader et rompre le fil. Se distinguant par l'absence de pincement, le Ligatex est une pince manuelle vendue moins de 100 euros. Il suffit de passer le fil et la baguette dans l'encoche, d'enfoncer à fond pour actionner la prise de fil, puis de tirer vers soi pour torsader et rompre le fil, avant de soulever l'appareil pour le dégager du rang. Vendu 680 euros, l'A3M V2 d'Infaco s'inscrit comme l'attacheur électrique le plus léger avec 650 g à vide. Ressemblant à un revolver, le Fixion de Pellenc (895 euros, 900 g) propose quatre niveaux de serrage. Comme pour l'A3M V2, en enfonçant complètement la baguette dans la gorge, la pince déclenche la prise de fil. La pression sur la gâchette enclenche ensuite le torsadage et la coupure du fil. Commercialisé plus de 1 000 euros, l'attacheur LEA 30 de Mage Application se distingue avec un petit moteur électrique qui tire le fil jusqu'au bec d'attache.

Selon les appareils et le type de fil employé, l'autonomie varie de 650 à 2 500 liens. Selon le cépage et l'environnement local, il est possible de choisir différents types de liens, allant du tout acier de différents diamètres, jusqu'aux fils combinant papier et acier, plastique et acier ou PVC et acier.

Ludovic Vimond

▶ Des professionnels à votre service

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES & SECURITE DES BATIMENTS
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

AUDIT PERSONNALISÉ SUR VOTRE EXPLOITATION
CULTIVEZ VOTRE AUTONOMIE avec votre consultant INDEPENDANT du Cabinet BDM®
Améliorez votre rentabilité avec les produits de votre ferme !
CABINET D'EXPERTISE EN RATION MELANGÉE
Thomas DROYER 06 23 94 08 90
thomas.ruminant@yahoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SV Pro

Des clients découvrent les 9RX



John Deere a organisé début décembre deux journées dans les Landes. Au programme : la présentation des tracteurs articulés 9RX, une gamme composée de 4 modèles de 470, 520, 570 comme les modèles à roues et 620 cv, modèle uniquement à chenilles. Ces tracteurs sont homologués route mais limités à 25 km/heure. Parmi la trentaine d'agriculteurs présents, 10 étaient invités par SV Pro. 10 clients qui ont pu essayer ces tracteurs à 4 chenilles de 30 pouces (36 en option en respectant le gabarit routier de 3m) et tester la puissance du moteur de 15 l de cylindrée, répondant aux normes Tier 4f. De série, les 9RX sont équipés de 8 distributeurs hydrauliques, alimentés par une pompe de 220 l/min, ou 435 l/min en option La cabine bénéficie d'une nouvelle suspension offrant une course de 10 cm. Les 9RX sont dotés d'une transmission powershift E18 avec fonction Efficient Manager, l'autoguidage intégré Autotrac, le système JD Link Connect et le terminal Command Center 4.

SV Pro, 4ème concession John Deere de France au classement Cercle des Leaders, classement qui tient compte de la taille de l'entreprise, la satisfaction des clients ou encore la performance commerciale, entend bien faire la promotion des 9RX sur son territoire.

A quand le premier modèle dans l'Yonne ou le chatillonnais ?

Pulvérisateurs Amazone

4 capteurs sur le guidage de rampe



Dans la plupart des cas, Distance Control standard à deux capteurs guide la rampe de façon précise en hauteur et en inclinaison au-dessus de la culture de façon à respecter une distance optimale entre la buse et la surface cible. Cependant dans certaines conditions difficiles deux capteurs ne suffisent pas. Sur des cultures dont le développement est très variable ou sur les parcelles avec des céréales partiellement couchées, il se peut que la rampe plonge dans la culture. Pour pallier à ce besoin, Amazone équipe désormais son guidage automatique de rampe Distance Control Plus de quatre capteurs qui permettent de balayer une surface de la culture beaucoup plus importante.

La rampe est donc mieux guidée le long de la culture, en particulier sur les terrains en pentes ou les cultures hétérogènes. De plus, le logiciel de régulation a été remanié pour un suivi optimal de la rampe, même à des vitesses de déplacement élevées tout en réduisant les écarts avec les surfaces cibles.

SALON AGRICOLE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS
Joigny les 2 & 3 février 2016 de 9h à 19h
Tonnerre les 4 & 5 février 2016 de 9h à 19h
PORTES OUVERTES
Toute l'équipe Jeandot Pneus sera heureuse de vous accueillir en présence de ses partenaires
MICHELIN Une meilleure façon d'avancer · BRIDGESTONE · TRELLEBORG · Kleber · Certifié MICHELIN Exelagri · Firestone · AGRI POINT · VREDESTEIN · TAURUS
BUFFET CAMPAGNARD
PROFIL+ www.profilplus.fr
JEANDOT PNEUS
TONNERRE ZA Route de Paris Tél: 03 86 55 45 75
JOIGNY 3 rue des Prés Sergents - Intermarché Tél: 03 86 62 18 84
MONTAGE À LA FERME · DÉPANNAGE · GÉOMÉTRIE · LESTAGE À L'EAU · MISE À LA PRESSION

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 20/01/2015	Bourg-en-Bresse 26/01/2016	St Christophe-en B. 20/01/2015	National 20/01 au 26/01/16
Vaches viande (V)	U	-	-	3,96 €	3,95 €
	R	3,43 €	3,45 €	3,60 €	3,45 €
	O	-	3,00 €	-	3,04 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,00 €
	O	2,75 €	2,60 €	-	2,86 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,55 €
	P	2,33 €	2,25 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	3,94 €	4,35 €	4,57 €	4,22 €
	R	3,72 €	3,70 €	3,81 €	3,60 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,54 €	2,46 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 26/01/2016

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,15	-	
250-300 kg	-	2,98	2,76	
300-350 kg	-	2,77	2,67	
350-400 kg	-	2,71	2,52	
400-450 kg	-	2,59	2,46	
450-500 kg	-	2,47	2,42	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,68	2,49	
250-300 kg	-	2,56	2,50	
300-350 kg	-	2,55	2,44	
350-400 kg	-	2,44	2,37	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,37	-	
600 kg et +	-	2,23	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,35	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450 kg et +	-	2,22	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,57	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,42	1,96	1,67	-
5 -10 ans	-	1,83	1,62	-
+10 ans	-	1,76	1,58	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,77	2,08	1,84	

Bovins : 1166
Vente rapide avec 96% de vendus.

BROUTARDS TAURILLONS : Meilleure demande accompagnée d'une hausse des cours dans toutes les catégories. Les charolais de 300 à 400 kg vaccinés FCO depuis plus de 60 jours sont toujours très recherchés. Forte demande également dans les bons limousins

LAITONNES : Vente assez active. Aucun invendu. L'évolution des conditions d'exportation en Espagne facilitent les transactions.

GÉNISSES 2 ANS : Peu d'offre. Cours reconduits.

VACHES : Les perspectives d'évolution des cours de la viande à cours et moyen terme incitent les engraisseurs à la plus grande prudence. Les tarifs du maigre continuent à subir et à s'effriter.

NB : SICAFOME animera les ventes de la station génétique du Marault le jeudi 28 janvier et de la station de Créancey le vendredi 12 février

NB : La date de clôture d'annonces est fixé le vendredi soir à 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/01/2016

Bovins (251)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
220 à 400 kg	600 - 1000	2,35 - 2,74
415 à 500 kg	940 - 1200	2,28 - 2,54
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
275 à 350 kg	-	-
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	-	-
695 à 790 kg (24-36mois)	1440 - 1690	2,07 - 2,30
Taureaux		
690 à 1175 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	750 - 1000	
Vaches entre deux	1010 -1220	
Vaches lourdes	1250 -1660	

En broutards, la présentation est correcte et les tarifs sensiblement maintenus dans l'ensemble de la catégorie, peu d'invendus. Meilleure demande en génisses supérieures
Le placement en vaches maigres demeure difficiles, les cours sont sensiblement reconduits avec moins d'invendus.

Bovins gras : 6
Génisse de viande : 3,72 à 4,00 € Kg de viande. Vente toujours calme.

Prochain marché le lundi 1er février 2016 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 25/01/2016

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,75	2,49
300 à 350 kg	2,68	nc
350 à 400 kg	2,68	nc
400 à 450 kg	2,60	2,45
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,45	2,29
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,88	1,69
de 5 à 10 ans	1,78	1,58
+ 10 ans	1,38	1,43

Broutards Laitonnes : Cours stables dans les broutards vaccinés de plus de 60 jours

Vaches-Génisses : La qualité de l'offre permet une meilleure tenue des cours

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 26/01/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,45 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,55 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,35 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,40 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,45 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,05 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,15 €	2,00 €	-

Tendance : cours redynamisés par la réouverture du marché espagnol.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 18/01/16 au 24/01/16*

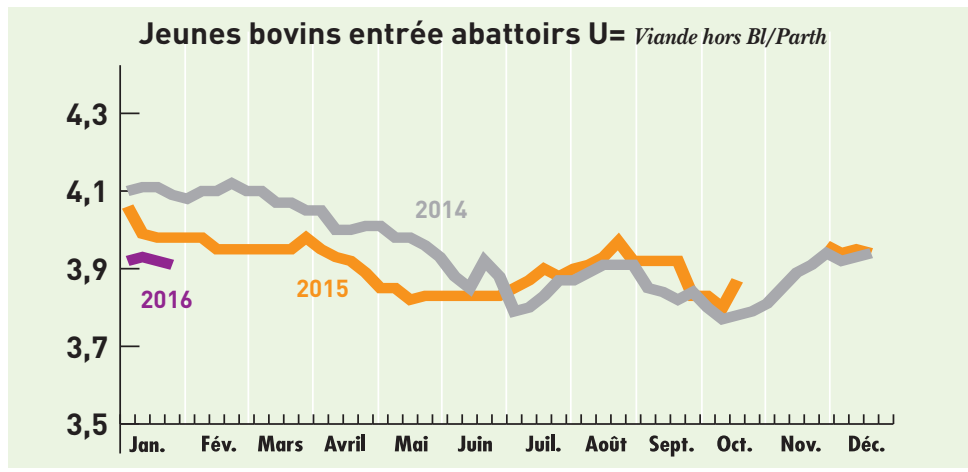
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,62 €	-
350 kg	-	2,50 €	-
400 kg	-	2,43 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,34 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,35 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,18 €	-

Tendance :
Le marché s'équilibre.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 18/01/16 au 24/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,91 €	3,74 €	-			
Races mixte		-	3,51 €	3,48 €	-	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,79 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,07 €	3,95 €	3,85 €	3,43 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,01 €	3,93 €	3,84 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,28 €	4,14 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,12 €	-	-
Races lait				-	2,70 €	2,67 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,60 €	4,40 €	4,08 €	3,91 €			

Tendance : Beaucoup d'offre. Commerce très calme. Quorum non atteint. Application des chiffres du réseau.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 18/01/16 au 24/01/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,99 €	3,94 €	3,89 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,57 €	4,51 €	4,13 €	3,92 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	4,03 €	3,90 €	3,85 €				
Races mixte					3,21 €	3,11 €		-
Races lait							2,60 €	2,56 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,66 €	4,47 €	4,24 €	-				

Tendances SEM. 04 / 2016

Bovins de boucherie

La tendance commerciale se durcit faute de consommation et les abattoirs réduisent les volumes d'achat pour pallier à la baisse des commandes. Sur les marchés, l'ambiance est lourde avec des éleveurs et des négociants de plus en plus atteints par le manque de dynamisme des acteurs de la filière aval. Le commerce est calme et les tarifs sont juste maintenus dans les bonnes vaches Charolaises viandées (notamment si elles ont plus de 10 ans). Dans les allaitantes de choix secondaire, les acheteurs ont des besoins limités et continuent de peser sur les prix. Dans les laitières et les Montbéliardes, les industriels limitent leur pression face à l'orage qui gronde dans les campagnes. En jeunes bovins Charolais, les tarifs se replient au grand désarroi des engraisseurs. ■

Broutards

L'accalmie de la demande sur le marché italien se ressent avec un léger tassement des prix dans les mâles de plus de 400kg. La demande reste en revanche assez régulière dans les plus légers avec une demande de la part des engraisseurs de ZI. Ces derniers ne peuvent s'approvionner dans cette zone, car les tarifs sont trop élevés et dynamisés par la demande pour la Turquie. Dans les femelles, l'activité ne décolle pas. Mis à part les très bonnes laitonnes lourdes italiennes ou indemnes d'IBR à garder qui restent normalement valorisées, la commercialisation reste laborieuse dans les légères destinées au marché espagnol. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Même si les intégrateurs sont toujours limités dans leurs mises en place estivale, le climat commercial est un peu moins dépressif face à une réduction de l'offre et une reprise des échanges vers l'Espagne (toujours rien du côté italien). Les bons veaux Montbéliards ont repris une partie des moins-values subies depuis le début de l'année. Dans les croisés laitiers, l'équilibre offre/demande permet également une stabilisation des cours. Dans les bons veaux croisés de race à viande ou mixtes destinés aux labels, les tarifs se stabilisent face à une offre un peu plus étriquée. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 25 janvier) :
«Marché difficilement lisible : malgré une offre en accord avec la demande et des niveaux d'abattage élevés, la pression sur les prix se poursuit.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 25 janvier) :
«Reconduction des cours.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 18/01/2016*

Agneaux (239)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	3,23 - 3,35	2,53 - 3,12
Gras (38-44 kg)	-	3,25 - 3,51	2,50 - 3,06
Gras (44-50 kg)	-	2,48 - 3,00	-
Gras (+50 kg)	-	2,30 - 2,72	1,87 - 2,13
Laitons (32-38 kg)	-	3,32 - 3,51	-
Laitons (38-44 kg)	-	3,52 - 3,63	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (233)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	1,42 - 1,42	-	-
(+60 kg)	1,28 - 1,46	-	-
Divers			
Béliers (12) : 83 à 141 €	1,10 - 1,45	-	
Agneaux maigres : 62 à 65 €	-	2,30 - 2,35	-
Caprins (43) : 25 à 44 €		-	0,48 - 0,67
Boucs :			

Ovins : 536
Apports satisfaisants : 95%

Agneaux: Forte demande en agneaux laitons et en agneaux gris extras. Légère baisse en agneaux gris inférieurs qui sont souvent des fins de lots.

Brebis : L'offre de couvre pas la demande, notamment en bonnes lourdes.

Béliers : Demande suivie. Cours reonduits.

Caprins : Bonne vente.

Effectifs : Agneaux: 425 - Brebis : 55
Béliers : 12 - Caprins : 43 - Divers : 1.

Prochain marché le lundi 01 février 2016 (pesée à 7h, vente à 9h). L'heure de clôture d'annonce est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 25/01/2016*

Ovins : 40	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	100 - 132	2,20 - 3,33
Brebis	-	-
Béliers	-	-

Peu d'apports. Aucun invendu, tarifs facilement reconduits.

Prochain marché le lundi 8 février 2016 aux horaires habituels.

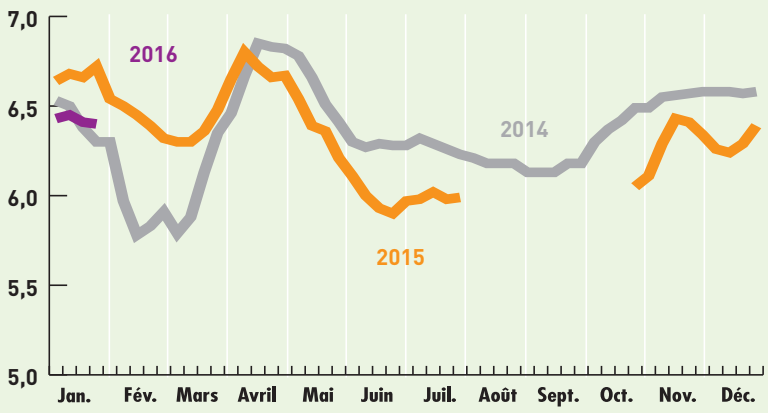
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 18/01/16 au 24/01/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,32 €	5,90 €
Couvert	16-19 kg	6,74 €	6,31 €	6,02 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,48 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 18/01/16 au 24/01/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,40 €	**6,71 €**	**2,50 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 18/01/2016 au 24/01/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,46 0,06	7,38 0,07	-	-	-	-	-
	R Var.	6,70 0,03	6,73 0,05	6,57 -0,08	-	6,47 0,01	6,55 0,02	-	-
	O Var.	5,96	6,03	-	-	6,11 -0,06	6,09 -0,13	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,13 0,05	7,09 0,09	6,20 0,09	-	6,74	6,59 0,08	-
	R Var.	6,55 -0,10	6,66 0,06	6,55 0,05	5,77 -0,13	6,32 -0,07	6,31 -0,05	6,22 -0,07	5,90 -0,09
	O Var.	6,38 0,05	6,44 0,02	6,49 0,01	-	5,90 -0,12	6,02 -0,08	5,97 -0,06	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,48 -0,07	5,32 -0,19	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Absence collège acheteurs - Prix réseau.
Zone sud : Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2016 - 12/01/2016

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	240 €	180 à 200 €
2e coupe	230 à 240 €	180 à 200 €
3e coupe	210 à 230 €	180 à 200 €



Porcins

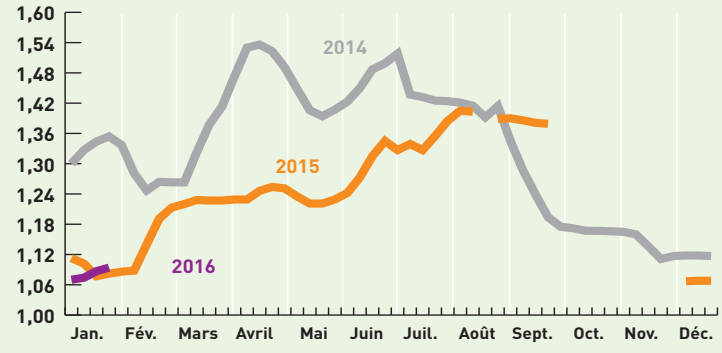
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 489 porcs présentés) — *Cotations du lundi 25 janvier 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,094 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 18/01/16 au 24/01/16*

1,35 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

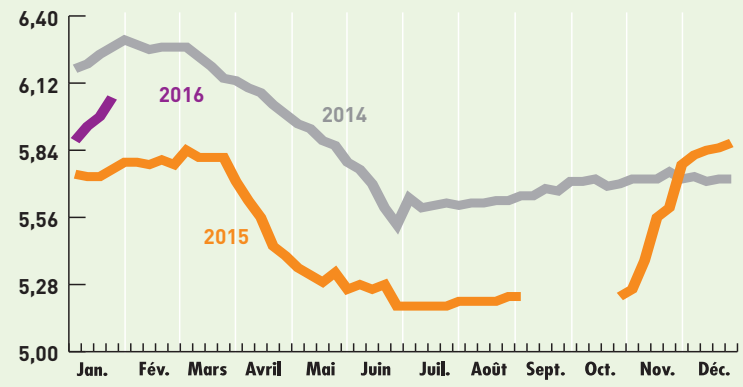
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 18/01/16 au 24/01/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,09 €	-	-
U	-	7,54 €	6,16 €	-
O	-	6,06 €	4,87 €	4,54 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 25/01/16 au 31/01/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 14j-4 sem)*	113	490 - 545 €	330 - 395 €	155 - 250 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 250 €	100 - 130 €	-	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		260 - 370 €	140 - 230 €	40 - 90 €	20 - 45 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		470 €	300 €	200 €	75 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	604	130 - 250 €	80 - 150 €	70 - 120 €	NC

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 18/01/16 au 24/01/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

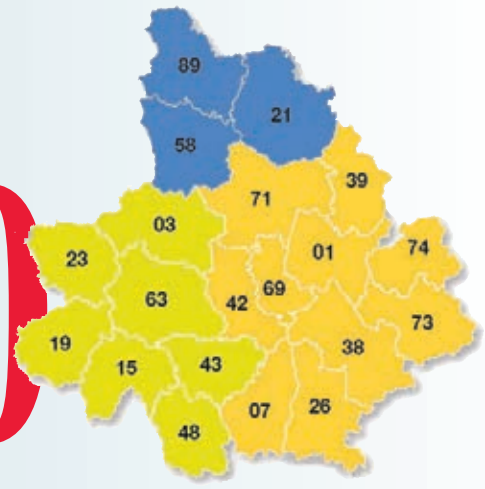
Céréales

Marché du 21 janvier 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	janv.-juin	141	N	C
Nord Côte-d'Or	meunier	janv.-juin	141	N	C
Aube/Yonne	meunier	janv.-mars	141	N	C
	fourrager	janv.-mars	135	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	janv.-mars	130	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	135	N	C
Nord Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	135	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	janv.-mars	185	T	C
Aube/Yonne	52/53 kg/hl		n.p.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		janv.-mars	147,50	N	C
Sud Côte d'Or			inc.		C
Saone et Loire		janv.-juin	150	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	fourrager	janv.-mars	205	N	C
FÉVEROLES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale		n.p.		C

Les Occasions puissance 20



NEW HOLLAND T7.210	2014	789 H	**76 000 €**
NEW HOLLAND T7050	2008	4127 H	**47 000 €**
NEW HOLLAND T6050 D	2007	3700 H	**25 000 €**
NEW HOLLAND TVT 170	2006	3350 H	**40 000 €**
NEW HOLLAND TM1555	2002	4800 H	**25 000 €**
CASE IH MXU 125	2005	6850 H	**19 000 €**
NEW HOLLAND CR9080	2007	2200 H	**120 000 €**
CLAAS LEXION 760	2014	320 H	**215 000 €**
CLAAS LEXION 750	2013	800 H	**180 000 €**
CASE IH 2388	1998	2610 H	**50 000 €**
LEMKEN SMARAGD	1998		**7 000 €**
LEMKEN KARAT	2009		**6 700 €**
KOCKERLING QUADRO 570	2008		**11 000 €**
VADERSTAD CARRIER CRX	2013		**22 000 €**

Prix départ concession sans reprise

Jantet Aurélien
Tél : 06 31 71 61 88
Europagri

AXOS 330 CX	2009	**28 000 € ht**	**LEXION 460 EVO**	2002	**89 000 € ht**
ARES 567 ATZ	2008	**29 500 € ht**	**LEXION 570**	2009	**155 000 € ht**
ARES 816 RZ	2006	**32 000 € ht**	**SCORPION 7030**	2011	**38 000 € ht**
AXION 810 CEBIS	2001	**58 000 € ht**	**JCB 536-60 AGRI**	2009	**28 000 € ht**
NH T7050	2009	**50 000 € ht**	**VARIANT 380**	2013	**18 000 € ht**


ARION 410 CIS / 2012
37 000 € HT


ARION 640 CIS / 2010
55 000 € HT


TUCANO 470 / 2014
165 000 € HT


LEXION 760 MONTANA
2014 / 225 000 € HT

CLAAS BOURGOGNE
21490 Varois et Chaignot - Port : 06 33 31 16 39
Email : john.remond@claas.com
Retrouvez toutes nos occasions sur **www.tractomarket.com/bourgogne** claas.fr

MASSEY FERGUSON
R. BRUN & Fils S.A.S
Concessionnaire MASSEY FERGUSON

Tracteurs
- **MF**8220, 2002, 4500H.
- **MF**5460, 2006, 5100H.
- **MF**5465 2004 6765H.
- **VALTRA** N111 + chargeur, année 2001 à 3013h.
- **CASE** MAXXUM 110, 2009, 4100h.
- **CLAAS** Arion 640, 2009, 4300h.

R. BRUN & Fils S.A.S
BP 50089
39009 LONS-LE-SAUNIER
Tél. **03 84 43 16 51**

SARL PAUL PELTRAT ET FILS

- JOHN DEERE 6420S 6684H TLS CABINE HYDR CHARGEUR
- JOHN DEERE 6410 8069H TLS CLIM CHARGEUR
- ARES 556 RX 6728H CUM CHARGEUR INV HYDR
- CELTIS 446 RX 5517H INV HYDR CLIM CHARGEUR
- CELTIS 456 RX 6200H INV HYDR CLIM CHARG VIT RAMPANTES
- RENAULT 90 34 MX 6800H CHARGEUR QUICK
- NEW HOLLAND TS 100 4990H ARCEAU CHARGEUR
- JOHN DEERE 1040 2RM ARCEAU PNEU NEUF
- FIAT 880 4 CYL 2RM CABINE
- TELESCOPIQUE NH LM 410 6100H MULTI SERVICE + FOURCHE
- ROUND BALLER CLASS ROLLANT 350 2011 4000 BOTTES AMENEUR ROTATIF PICK UP LARGE FILET
- FAUCHEUSE KUHN GMD 600/702
- FANEUSE KUHN GF 5801/7601/8501/CLAAS VOLTO 870
- ANDAINEUR KUHN 2T GA 6002/GA 6522
- HERSE PRAIRIE PONGE 6M HPP6
- HERSE PRAIRIE LITZENBURGER 6M TAPIS 5 RANGEES LOURDE
- DEROULEUSE DG PAILLEUSE CALVET DP 180
- REMORQUE MONOCOQUE MAITRE 10T ET 8T

www.peltrat.fr - 71800 OYE - 03 85 25 82 19

MACHINES AGRICOLES
Franchini
26300 MARCHES
04 75 47 40 37

TRACTEURS
DEUTZ 5120 P M 6.20 rel. AV+PDF
DEUTZ TTV 1160 - rel. AV+PDF
DEUTZ TTV 420
DEUTZ AGROTRON 130 - rel. AV
DEUTZ AGROTRON K120 PL - rel. AV
DEUTZ AGROTRON 105
DEUTZ DX 4.50 - DX 85
DEUTZ Fruitier AGROPLUS F80
SAME EXPLORER 80 II - cabine
FENDT LSA 300 - rel. AV
CLAAS ARES 557 RZ - charg. T12
RENAULT 630 RZ
RENAULT CERES 95X
RENAULT 145-54 - rel. AV+PDF
RENAULT 9512 - 2RM
JOHN DEERE 2030 - 2RM
JOHN DEERE 5720 + charg. JD
JOHN DEERE 5515 + bati STOLL

MATÉRIEL
Semoir **VADERSTAD** DRILL 300 24 disq.
Semoir **ACCORD** 9 rgs + remorque
Broyeur **AGRIMASTER** K8 2.40 m
Atomiseur **AGRIMASTER** 1500 L
Pulvé **BERTHOUD** ELYTE 1200 L rpe 21 m
Pulvé **BERTHOUD** 600 L Rpe 12 M.
Charrue **VOGEL** 4 crps 1050 séc. hyd.
Charrue **KVERNELAND** 5 crps LD100
Charrue **KVERNELAND** 4 crps F16 N.S.
Charrue **KVERNELAND** 3 crps VD 100
Cover Crop **JEAN DE BRU** 28 disques - Maxicul-teur 9 m - dts
Andaineurs 3.90m - 4.30m - 4.60 m
Presse **DEUTZ** RB 3.81
Presse **VICON** LB 8000 Haute Densité
Mélangeuse pailleuse **TATOMA** 14 M³
Pailleuse **CALVET** P 200 R

DEUTZ FAHR

OCCAS'PRO Garnier - Chosalland
Saint-Jean-la-Bussière 69

TRACTEURS
New Holland
- T7.250/2013/4000H/Rel.Av
- T6070/2010/6800H/Rel.Av
- T6020/2001/4100H/Chargeur Mailleux T10
- T5070/2010/3700H/Chargeur Q10.50
- T5060/2008/5200H/Chargeur Quick Q45
- T5050/2011/3100H/Chargeur Q41
- T5050/2008/4600H
- T4.95/2013/1200H/Chargeur Q49
- TSA100/2004/6200H/Chargeur Quick Q10.50
- TLA100/2006/3250H
- TL100/2002/5200H
- TND75 Arceau/1999/8500H/Chargeur Q30

Case IH :
- Farmall U Pro 105/2013/2500H/ Chargeur T410
- JXU 1090/2006/9000H/Chargeur Q45

Renault/Claas
- Ares 557 ATZ/2006/5200H
- Ares 556 RZ/2004/5600H

John Deere
- 5820/2005/4400H/Chargeur MX100

Mc Cormick
- XTX145/2008/3300H/Relevage avant
- MTX 110/2004/6000H

Massey Ferguson
- MF 5455/2015/1200H

TRACTEURS SPÉCIALISÉS
- **BCS** Vitar 900/2004/2200H CARRARO TF9400/2003/1600H

AUTOMOTEURS
- **NH** FX40/2005/3000H

MATÉRIELS :
Travail su sol :
- Charrue 3,4 et 5 corps **NAUD**
- Charrue 4 corps **Vogel Noot**
- Herse à terre **Quivogne** 4m50
- Chizel **Quivogne**
- Herse rotative **Prosol** 3m
- CoverCrop **APXETL** 28 disques
- Rautotiler 3m
- Herse de prairie **Ponge**

Nutrition
- Bol Solomix 1400 Trioliet
- Désileuse Jeantil DP6200

Fenaison
- Faneuse **Kuhn** GF6301
- Faneuse **Kuhn** GF5801
- Faneuse **Kuhn** GF5001MH
- Faneuse **Krone** KW 5.50
- Faneuse **Lely** Stabilo 520
- Faneuse **Claas** Volto 640
- Presse **New Holland** BR740
- Presse **New Holland** BR640
- Presse **Vicon** RV1901
- Presse **JD** 572
- Presse **JD** 842
- Presse **Gallignani** 8600
- Faucheuse **Kuhn** GMD 3110 FF
- Faucheuse **Kuhn** GMD 802
- Faucheuse **Kuhn** GMD 702
- Faucheuse **Kuhn** GMD 602
- Andaineur **Kuhn** GA 381
- Andaineur **Krone** Swadro 421
- Andaineu **Kuhn** GA4521
- Andaineur **Kuhn** GA4321
- Andaineur **Kuhn** GA300
- Andaineur **Deutz** 4621

Divers
- Enrubanneuse **Elho** Trainé 1520
- Enrubanneuse **Supertino** ABS 15P
- Enrubanneuse **Mascar** 3pts
- Broyeur **Kuhn** BPR280
- Enfonce pieux hydrochoc **Yanigav** RE800G
- Pulvé **Idéal Bora** 1000
- Epareuse **Mc Connel** Mag 390
- Epareuse **Mc Connel** Mag 520
- Epareuse **Twose** Q460
- Distributeur engrais
- Semoir à céréales **Amazone** et **Kuhn**
- Semoir **Nodet** 4mètres
- Pulvérisateur **Berthoud** Access 1000

Financements et garanties personnalisés
Renseignements **Thibaut Guérin**
04 74 64 20 77 - 06 64 47 79 00

VENDS MATÉRIELS OCCASIONS

- Pulvé 600 et 800 l, contrôle OK
- Enrubanneuse Kverneland
- Plateau balles rondes 4 roues, 9 m
- Plateau balles rondes semi porté, 6 m
- Tonne à lisier 8000 l
- Rouleau 6,30 m
- Benne monocoque 8,5 et 10 t, 2 essieux
- Herse émousseuse Agrimat 5 m
- Désileuse pailleuse 5 m³, Goul Tour
- Broyeur axe horizontal 2,70 m
- Faucheuse rotative et condi. 2,40 m
- Charrues bisocs et trisocs
- Herse rotative 3 m
- Rototiller 3 m
- Presse balles rondes Deutz

AGRY PLEVY - 06 81 01 53 82

Matériel de démonstration

- 1 charrue RABE/SOUCHU varilarge à claire-voie 6 corps
- 1 bineuse à maïs MONOSEM 6 rangs repliage hydraulique
- 1 plateau à balles rondes ROBUST 12 mètres
- 1 faucheuse LELY 2,80 mètres pendulaires
- 1 valet de ferme GIANT type 263 S

Matériel agricole occasion

- 1 tonne à lisier PICHON 10.400 litres avec bras de chargement
- 1 tonne à lisier MIRO 8.000 litres avec bras de chargement
- 1 benne monoque GILIBERT 8 tonnes avec bennage par cardan
- 1 bétaillère HAUSWIRTH 5,10 mètres (plancher refait)
- 1 épandeur SODIMAC Rafal 1200, 10 tonnes à hérissons verticaux
- 1 épandeur MIRO Heywang 8 tonnes à hérissons verticaux
- 1 discomulch AGRISEM 3 mètres
- 1 tracteur VALMET N101, 100 CV, cabine, pont avant suspendu, relevage avant, 2600 heures de 2009
- 1 tracteur LANDINI Alpine 85 80CV, 4000 h. de 2008
- 1 tracteur LAMBORGHINI avec chargeur Mailleux
- 1 bol mélangeur KUHN Euromix 1

ETS ROGER DONGUY
Tél. 03 85 40 30 98
ZI les Marosses / 71 BRANGES
La Rippe des Monts / 71 ROMENAY

ESPACE Affaires

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale



ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2014 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

STATION DE LANAUD
RACE LIMOUSINE - Ventes aux enchères

3 février à 14 h	4 février à 10 h
taureaux «ESPOIR»	taureaux «RJ»
14 mois - prêts à saillir	14 mois - prêts à saillir
à partir de 2 400 €	à partir de 2 800 €

Visite des animaux dès le 20 janvier - Références génétiques et sanitaires
A votre service INTERLIM
Listes résultats et visites sur demande



FINANCEMENT A TAUX 0%*
Informations 05 65 81 29 66
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
- POSSIBILITÉ DE MONTAGE
- GARANTIE DECENNALE
- ELEVAGE
- STOCKAGE
- PME-PMI
- CHEVAL

STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com
*Informations et conditions disponibles sur simple demande auprès du siège UNISERVICE

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
5 ONDES - EPS. 0,63
ANTI-CONDENSATION
GARANTIE 20 ANS CONTRE LE DÉCOLLEMENT
À PARTIR DE **6,05€/M²***
LIVRAISON GRATUITE**
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*Prix HT pour 200M² MINIMUM soumis à conditions

Télesco MERLO Occas.
- 26.6 LPT- 2005 - 3875 H
- 26.6 LPT- 2003 - 5100 H
- 32.6 TOP - 2007 - 5100 H
- 32.6 TOP - 2014 - 2200 H
- 28.8 TOP - 2012 - 1500 H
- 34.7 TOP - 2009 - 4000 H
- 34.7 TOP - 2007 - 4100 H
- 34.7 TOP - 2010 - 2500 H
- 34.7 TOP - 2006 - 5100 H
- 34.7 TOP - 2010 - 4370 H
- 34.7 TOP - 2008 - 4300 H
- 34.7 TOP - 2012 - 3900 H
- 34.7 TOP - 2010 - 4180 H
- 34.7 PLUS - 2006
- 40.7 TOP - 2010 - 3550 H
- 40.7 TOP - 2008 - 5000 H
- 40.7 - 2008 - 5000 H
- 40.7 CS - 2010 - 3580 H
- 40.7 CS - 2010 - 3600 H
- 37.10 CS - 2011 - 3300 H
- 37.10 CS - 2013 - 3450 H
- 34.7 TOP - 2009 - 3500 H
- 34.7 TOP - 2011 - 2700 H
- MULTIF 30.9 - 2008 - 3650 H
- MULTIF 30.9 - 2007 - 6300 H
- MULTIF 30.9 - 2010 - 3600 H

JCB Occas.
- 526 S - 2005 - 5900 H
- 566-60 Agr. SUP - 2008 - 2850 H
- 566-60 Agr. SUP - 2012 - 1800 H
- 536-60 Agr. SUP - 2008- 5100 H
- 530-70 - 2002 - 7500 H

Manitou Occas.
- 634 -120 - 2012 - 2500 H
- 634 -120 LSU - 2008 - 4000 H
- 928 -97 - 6500 H

Divers Occas.
- NH - LM 5060 - 2009 - 3500 H
- NH - LM 5040 - 2008 - 2700 H
- NH - LM 5040 - 2010 - 2700 H
- NH - LM 410 - 2000 - 6500 H
- DIECI 37.7 Agr - STAR - 1000 H
- JLG 266 - 2007 - 6500 H

TURPAUD BERLAND - Cne MERLO - LA CHÂTAIGNERAIE
02 51 69 60 12 - 06 85 83 01 76

Elan ✆ 01 49 84 94 28
AFFÛTEUSE POUR CHAÎNE DE TRONÇONNEUSE
Elle permet un affûtage de précision, **sans dépose de la chaîne,** directement sur le guide, des 2 côtés, suivant des angles d'affûtages réglables.
Moteur à circuit électronique, protégé par fusible, 220 V, puissance 85 W, 2,5 A.
Livrée avec 1 meule de 4,5 mm d'épaisseur.



157€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 453660

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
453660		157,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAD. Photos non contractuelles

Les Occasions puissance 20



OCCASIONS

- Andaineur **KUHN** GA4121
- 2 Broyeurs **DESVOYS**
- Chargeur **MF**945
- Charrues **NAUD** 4 corps NSM
- Charrue **NAUD** 5 corps sécurité bls
- Charrue **KUHN** Varimaster 150 5c NSH
- Charrue **HUARD** Varimaster 150 5c NSH
- Combiné semis 3 et 3.50m
- Cover crop **JDB** 32VR5
- Cover crop **QUIVOGNE** APXETL24 + XL36 + APL28 rouleau
- Cultivateur **SICAM** flexsik 3m
- Dist engrais **AMAZONE** Novis 2000l
- Dist engrais **KUHN** Axis 3000l pesée
- 20 enrouleurs occasions
- Fauch/condit FC3030YGC trainée
- Fauch/condit FC300G, FC303GC trainées
- Fauch/condit **GF**2400GMS trainée
- Herse plate 7.30 et 9.50m
- 2 Herses rotatives **LELY** 3m
- Herse rotative **AMAZONE** 3m
- Mixter **KUHN** 3m
- Moissonneuse-batteuse **MF**30
- Presses cubiques **MF**185, **MF**2160 de 2012
- Presse **KUHN** LSB 1290 de 2011
- Pulvé portés **BERTHOUD** 1000l/15m, 1000 +1200l /16m
- 1000 + 1200l /18m, 1200l/21m
- **BERTHOUD** trainés 2500l, 3200l/24m
- Pulvé **HARDI** 1500l/24m
- Pulvé **RAU** Spridomat 1000l/18m
- Pulvé **TECNOMA** 4300l/28m
- Rampe **CHESNEAU** 72m
- Rotovator **KRONE** 3m
- Semoir **NODET** 3m à socs
- Semoir **AMAZONE** 3 à disques
- Sem maïs MONOSEM 8 rgs **NG**+4 trémie
- Semoir maïs MONOSEM **NG**+6 rgs ; 4 rgs PN
- Semoir maïs **AMAZONE** 8 rgs + 6-7rgs
- Semoir maïs **KUHN** Maxima 4 rgs
- 2 Vibro **QUIVOGNE** 4.50m
- 2 Télescopiques **MF**9407, **MF**9407 S
- Manitou **MLT** 634
- **MF**3085 ; **MF**3640 S ; **MF**5445 chargeur
- **MF**6465 ; **MF**6485 ; **MF**6490 ; **MF**6495
- 2 **MF** 7475 ; **MF**7499 ; **MF**7614 ; **MF**7619
- **MF** 7620 ; **MF** 7622 ; **MF** 8480
- **NH** 8480 ; **NH** 5020TD arceau
- **CLAAS** Nectis 257VL ; **RB**130 - 2007 arceau
- **CASE** PUMA 210, **MAXXUM** 125 MC
- **FIAT** 92-94 chargeur, **VALTRA** 6850

BERNARD
Matériels Agricoles
01120 DAGNEUX - 38550 ST MAURICE L'EXIL
✆ 04 78 06 15 26

Tracteur Ford 5640 SLE - 75 cv - 4 RM - 1994 -		
chargeur faucheux F20		13 000 €
Fauch. Front. LELY 320F - 3,20 m - 2010		6 000 €
Fauch. KUHN GMD 602- 2003 - TBE		2 300 €
Fauch. VICON KMT 3001 - 3 m - Timon Lat. -		
Conditionneur métal - 2006		4 500 €
Fauch. KUHN GMD 700 - 2,80 m - 2004		2 500 €
Fanneuse VICON 763 - 2004 - 7,60 m		3 500 €
Andaineur Doube Rotor central AGRAM 8 m - 2009		5 000 €
Presse KUHN VB 2190 - 2013 - 6000 Balles -		
Filet + Ficelle - Trappe DEB - VT50		24 000 €
Bétaillère MASSON B4000 -		2 250 €
Bétaillère BRUNEAU RB5390 - Pt res.		2 600 €
Fauch. Pendulaire LELY 320 m - 2010		4 700 €
Pailleuse JEULIN Cde élect. - démeleur		2 800 €

ETS **GUILBAULT** Bertrand Boucomont 06 30 69 26 45

- FENDT 410 VARIO - 110CV - 2003/2004 - 7200H
- FENDT 310 VARIO - 105CV - 2012 - 2400H
- FENDT 924 VARIO - 240CV - 2006 - 7200H
- VALTRA 6200 - 85CV - 1999 - 6700H
- VALTRA T120 - 120CV - 2003 - 7200H
- VALTRA C110 - 110CV - 2004 - 7300H
- JD 6110+CH - 85CV - 1999 - 12000H
- JD 6800 - 120CV - 1996 - 7400H
- RENAULT 345X - 85CV - 2003 - 6800H
- MERLO P34-7+ - 100CV - 2009 - 5800H
- NH LM 5030 - 90CV - 2013 - 1100H

SARL JEAN RAVE & FILS
LE BOURG - 71120 CHAMPLECY
TÉL. : 03 85 24 23 73 - FAX : 03 85 24 23 55



147 Route de Vienne - 38150 ROUSSILLON
✆ 04 74 29 75 07 - Fax 04 74 29 43 65
38 MOIDIEU DÉTOURBE 04 74 15 51 10
07 ECLASSAN 04 75 03 09 49

TRACTEURS

Case IH JXU 95	2010	1 600h	4 RM
Case IH MAXXUM 100	2011	2 600h	4 RM
Case IH PUMA 140	2008	3 600h	4 RM
Case IH PUMA 130 CVX	2013	2 600h	4 RM
Kioti RX6010	2012	55 h	4 RM
Kioti CS2610	2012	20h	4 RM
New Holland TN 70 F	2002	3 600h	4 RM
New Holland T 4030 F	2011	1 900h	4 RM
Renault FRUCTUS 130	1999	3 400h	4 RM
Massey Ferguson 374 F	1997	7 400h	4 RM
Lamborghini 880 F PLUS	1999	7 800h	4 RM
Same FRUTTETO 75	2005	1 900h	4 RM

MICRO TRACTEUR

Kioti CK22H	2012	20h	4 RM

AUTRE MATÉRIEL

Arboriculture plateforme Rosatello Mini Columbia			
Atomiseur Tomix PTR 139E + PTR142E		2013	
Atomiseur Berthoud TC 1500		2011	
Transporter HONDA HP 500		2015	
Broyeur d'accotement Noremat	LP 160	1996	
Broyeur axe hori. Orsi Hardox 2000		2013	
Chariot télescop. ManitouMLT 634-120 LSU	2004	5 500h	3,4m
Charrue Vogel & Noot	1995		
Combiné de semis Kuhn 21 rgs	1999		
Combiné de semis Amazone	2007		
Désileuse pailleuse Silofarmer BMV DP 265	2013		
Faneur Pöttinger HIT 6.69	2014		
Faneur Krone KW4.62	2012		
Faneur Krone 6.72-6	2005		
Faucheuse Krone EASYCUT R 280	2014		
Faucheuse Pöttinger NOVADISC 265	2014		
Faucheuse Krone EC 2800 CV	2006		
Faucheuse Krone EC 2800 CV	2011		
Faucheuse Kuhn GMD 55	2011		
Herse rotative Amazone KE 303	2007		
Rabe / Rabewerk PKE 3000	1997		
Plateau de coupe Perfect LF 275 Porte			
Presse à balles rondes Krone F 125 XC	2014		
Semoir en ligne conventionnel Kuhn	1999		
Transporteur Kioti Mechron 2210	2015		
Treuil forestier Treuil KRpan	2015		

CASE IH AGRICULTURE

MF 6613, Dyna 6, 2012, 1997, 1700 h + chargeur 958
MF 8260 Full Powershift, 2000, 4700 h, BE
MF 698, 1985, 12100 h
NH M160,1997, 5600 h
Fendt 311 LSA, 1985, 9500 h, moteur neuf
Désileuse-pailleuse JEULIN Sirocco, 3,5 m³, BE
Berthoud Major, DP Tronic, 2500l, 28m, BE
Mélangeuse KEENAN, Klassik 140, **7800 € HT**

Sarl GATELLIER
58 Suilly la Tour
03 86 26 33 93
MASSEY FERGUSON


John Deere
6110 RC, 2014
280 h.


Tracteur Valtra
T 151, Hitech, 2013
1550 h.


John Deere
9560 WTS - 4 RM
Hillmaster
1 300 h.


JD 582
ROTOFLOW
2008
Filet ficelle

• JD 6930, TLS	2012	1600 H
• JD 6930, TLS	2008	3200 H
• JD 6830, TLS	2009	3500 H
• JD 6620, TLS	2004	6170 H
• NEW HOLLAND T 7210	2012	2100 H
• NEW HOLLAND T 7030	2009	1700 H
• FENDT 712	2003	5750 H
• MB JDEERE 1550 CWS		1227 H

+ de 120 matériels d'occasion à retrouver avec leur prix sur giacomelagri.com
SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE MACON
71850 Charnay-Lès-Mâcon -Tél : 03 85 34 66 16 / Fax : 03 85 34 49 26.
Contacts : Fabrice POINT - Marc MICHEL : 06 30 25 98 26

TRACTEURS			
CLAAS			
XERION 3800	2009		
AXION 850 CIS	2008		
AXION 820 CIS	2011		
ARION 640 CEBIS	2008		
ARION 620 CIS	2010		
ARION 610 CIS	2010		
ARION 520 CIS	2009		
ARION 410	2011		
ARES 577 ATZ	2006		
ARES 556 RZ	2005		
ARES 546 RZ	2004		
AXOS 340 CX	2009		
AXOS 320 CX	2010		
AXOS 310 CX	2015		
CELTIS 456 RX	2008		
CELTIS 446 RX	2004		
CELTIS 426 RX	2008		
RENAULT			
ARES 640 RZ	2003		
ARES 630 RZ	2001		
ARES 616 RZ	2004		
ARES 566 RZ	2003		
ARES 556 RZ	2005		
CELTIS 456 RX	2005		
CELTIS 446 RX	2004		
CERES 340	2000		
FENDT			
824 PROFI	2015		
DEUTZ			
AGROTRON K420	2012		
NEW HOLLAND			
T 5050	2008		
TM 140	2003		
JOHN DEERE			
6920	2004		
MASSEY FERGUSSON			
5445	2007		
6455	2005		
VALTRA			
T 130	2005		
N 101	2011		
SAME			
IRON 130	2004		
EXPL3 110	2009		
CASE			
JXU 95	2010		
MOISSONNEUSES			
CLAAS			
LEXION 670 TT	2013		
LEXION 650	2014		
LEXION 620	2013		
LEXION 420 EV	2003		
LEXION 570	2006		
LEXION 530	2007		
TUCANO 450	2008		
JOHN DEERE			
1550 CWS	2004		
PRESSES			
CLAAS			
Q 3300 RFT	2011		
Q 3200 RFT	2014		
Q 2200 T	2005		
V 360	2008		
V 350	2012		

Nombreux choix disponible, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
www.tractormarket.com/macon
CLAAS

Tracteurs : Case IH Magnum, 2011, 1600h, relevage avant, 5 DE, AFS 600, Prédisposition GPS.
Deutz Agrofarm 420 T, 2012, 3400h, Inverseur hydraulique, doubleur, chargeur.
NH TN75N, 2002, 3800h, Inverseur hydraulique, doubleur, supersteer, relevage avant + 1 DE, 5DE, doubleur.
NH TN95FA, 2008, 3200h, inverseur hydraulique, doubleur, relevage et PDF avant, 3 distributeurs.
NH T4040F, année 2008, 3100 h, BV méca, 16 x 16, chandelle hydraulique, 6 masses, siège mécanique.
Mc Cormick cx75l, année 2007, 3100 h, inverseur hydraulique, relevage électronique, relevage avant, PDF 540/540 eco.
JD 6100, année 1997, 7300h, boite 30 km/h, relevage électronique.
NH T5050, année 2011, 2400 h, inverseur hydraulique, doubleur, masses, relevage mécanique.
Case IH Maxxum110, année 2009, 2990 h, 17ém éco, michelin, 4 DE, relevage avant Class 240F-VL, année 2012, 2300 h, 3 DE.
NH TN75NA, année 2004, 3900h, BV Dual Command, 6 masses, super steer, freinage remorque, 2 de latéraux, 5 DE, lift o matic, chandelle hydraulique, chappe à broches.
NH T 4040V, arceau, année 2012, 1300h, bv shuttle command, relevage mécanique, 3 DE, 2 déviateurs, stabilisateur hydraulique, chappe à glissière.
NH T 7.235, année 2011, 2000h, BV Range Command, cabine et pont suspendu, relevage avant, 4 DE, clim auto, accoudoir Side Winderll.
Fendt 208 va, année 2005, 6000h, BV Méca.
Case IH Farmall c 95, année 2013, 1150 h, BV Electro Command, 2DE, 2 DE latéraux, pdf et relevage avant.
Mc Cormick Tmax 115, 2013, 500h, Inverseur hydraulique, boite 12x12, tripleur, relevage avant, 3 DE, siège pneumatique, PDF 540/540 Eco.
Fiat 60-86S, 1999, 4800, BV mécanique, chandelle hydraulique, 3 DE.
NH TD85D, 2003, 2400h, BV mécanique, 2 DE, relevage mécanique.
MF 3225V, 2000, 3500h, BV mécanique, filtres à charbon, relevage électronique.
Fiat 60-76 DT, 1990, 7000h, Boite de vitesse mécanique 12x12, 6 masses.
Récolte :
Claas quadrant 1150, 2006, 7200 ballots. MAV, **Braud** SB60, 1999, 2300, bacs 3200l, cabine climatisée, graissage automatique.
Matériels fenaison :
Andaineurs **Pottinger** TOP 421, 2010, 4.20m de travail, essieu balancier, amortisseur. Andaineurs **Kvernerland** 9043, 2011, 4.30m, essieu tandem.
Faucheuse **Pottinger** 2006, faucheuse frontal, alpha motion, 3m
Auto chargeuse **Kimper** fella, express BE125.
Travail du sol :
Covercrop **Gregoire-besson** VPRS 666.28, 2009, 28 disques.
Herse rotative **Maschio** DM plus 300, 2005, rouleau spiropacker, 1 jeu de dents neuves.
Pulvérisation : Berthoud speedair 800, 2010, coupure de tronçons électrique.
Entretien : Epandeur **Jeantil** EVR 12.8, 2009, hérissons verticaux, boitier en cabine.

OCC-AGRI

Contact : Loïc MARTIN
06-82-92-06-79
loic.martin@groupsicoit.com

PETITES ANNONCES

3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Matériel

Tracteur

01 - Vds John Deere 7710, 6400 h, 1998, très bien, rel. avant 620-70-42, 50 %, 25000 E
✆ **06.03.62.57.03**

26 - Vds tracteur Carraro TRX9400 90ch 5200h TBE, 11000 euros, pneus 320 70 20 40%, an 2003.
✆ **06 07 75 04 96**

38 - Vds mini pelle 4T500 EC45, an 2005, 6200 h, 17500 euros HT. Tracteur Fendt favorit 818, 190 ch, 6150 h, 47000 euros HT
✆ **04 74 58 68 13 ou 06 15 51 09 87**

ACHÈTE
Tracteurs 4 RM, même en panne. MB avec cabine toutes marques. Télescopiques et tracto pelles
06 35 29 44 20

38 - Vds moteur Bernard w 14 200€, gros poste à souder rotatif 300€, jantes pour tra Ford et pneus motos faucheuse aébi
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur Massey Ferguson 290, 3600 h, cause retraite.
✆ **04 74 92 77 06 HR**

38 - Vds Fiat 9090, an 1986, 4 rm, 6630 hr, 1ère main, pneus usure 5%, tbe 14000€ HT - 2pneus 14.9.24 80% 100€
✆ **06 08 46 43 71**

42 - Vds cse retraite tract. Class Celtis rx 426 av fourche Q 450 Agram an 2006 75 cv 5000 h
✆ **04 77 24 76 12 h repas**

58 - VENDS MF 4260, 6 cylindres 100 cv, 5 000 h, 4 pneus neufs, relevage avant, très propre. (réf. 030G)
✆ **06 10 09 65 69**

69 - Vend 2 roues de tracteur 12.4 R 36. 600 € les 2.
✆ **06 13 52 27 12**

70 - Achète Tracteurs MF 690-698-168-165-188, Ford 4 cil. Presse BR 120x120 Claas, Krone, Welger, Carraro, Deutz. Charrue Kverneland réversible 3, 4 et 5 socs. Presse MD Claas, JD. Semoir maïs monosem 4 rgs ferti+micro, PNU, NG, NG+.
✆ **06 83 59 05 70**

73 - Vds tract Massey Ferguson 5445, 4 RM, 90 cv, 2004, 1500 h, tbé, demi vit élect, clim, 4 x 4 Toyota LJ 73 de 91 tbeau + divers matériels.
✆ **07 71 15 65 75**

84 - Vds tracteur enjambeur New Holland TL90A 900 H équipé aéro-convection Berthoud 300 H. Peut être vendu à part. TBE.
✆ **06 25 34 19 42**

Travail sol

26 - Vds presse Dtz-Fahr HD 360 herse Alt Amazone semoir Nodet Gougis pr pièces.
✆ **09 67 11 70 33 (HR) ou 06 80 04 28 83**

26 - Vds vibro 33 D Griffon 3 m Trisocs Huard - Citerne fuel 6000 L - Lot tuyaux diam 70-76 - Brise mott 2,20m.
✆ **04 75 47 00 91 hr midi 06 99 37 46 90 le soir**

38 - Vds semoir à blé nodet gougis 13 rangs 450 € tbe semoir à sabot
✆ **04 76 64 54 40 HR**

38 - Vds rau polymag 3m 7 dents nstop rouleau discpaker semoir delimbe pièces carbures
✆ **06 80 10 69 58**

42 - Vds déchaumeur disque largeur 3 m TBE an 2010 Vaderstäd - 9000 € TTC (valeur neuf 15 000 €)
✆ **06 70 41 85 26**

Récolte

01 - Vds presse NH, BR diam 185, PU 2m30, filet, tbé + faucheuse Kuhn 2m80 + surélévateur BR Calvet 5m + vis diam 160, 12m sur chariot + ventilateur 3cv - ach. andaineur Kuhn 2 rotors GA 6002
✆ **06.14.93.98.08**

21 - VENDS MB Dronningborg Massey Ferguson, révisée, factures, 1 500 h., année 1990, coupe 4.30 m. avec chariot (réf. 0102)
✆ **03 80 26 57 39**

21 - VENDS MB NH TX 34, moteur Mercedes, 3 500 h., coupe 4.57 m., prolonge à colza, chariot. (réf. 0406)
✆ **06 85 15 00 39**

38 - Vds presse Vicon rv157, 1999, 19000 bottes, prix 4000€.
✆ **06 82 99 64 65**

38 - Vds rb morra 1200 p4 120 an 2002 fil fic 300 bot evi 5500€
✆ **04 74 85 67 15 HR**

42 - Vds auto chargeuse 35 m3 pick up 1.50 m très bon état + round baller JD 580 ficelle 3 ammeneur alternatif + épandeur Gilibert ptc 8 T 2 hérissons horizontal avec porte
✆ **07 89 37 91 80**

74 - Engrangeur Wild type super combi 54 mot 15c, distribution 15,6 m, moteur réducteur 4c évacuateur Miro.
✆ **04 50 68 75 84**

Traitement

89 - VENDS pulvé Racer 98, 24 m., 3 200 l., paralélogramme, rinçage, remplissage 4807038, 7 000 € (réf. 03VB1)
✆ **03 86 53 79 02**

Arbo-viti

69 - Vds compresseur de taille Lacmé, cuves 800 l. sur remorque + enrouleurs + tuyaux + sécateurs Nilso - Vds moteur thermique Robin EY008D 3.5 cv.
✆ **06 07 47 84 19**

Cave

21 - Vds neuf fûts chêne 285 litres à 85 litres, bon état.
✆ **06 75 93 27 40 ou 03 80 81 95 92 après 21 h 15**

Manutention

21 - RECHERCHE fourche 3 points arrière pour bottes rondes (réf. 0305)
✆ **06 99 17 97 55 HR**

Agri. divers

01 - Vds épandeur Gilibert 6T remorque 15T Ponthieux benne TP Ponthieux élagueuse Rousseau Kastor élagueuse Rousseau Thea
✆ **06.08.58.52.60**

01 - Vds rateliers foin BR bac 800-1000l mangeoire galva fil barbelé appareils clôture élec. licols colliers cordes chaines moteur 12 cv 1 charrue bisoc JD roues remorque 4 R. ✆ **06.98.42.19.52**

ACHÈTE moissonneuses-batteuses avec cabine toutes marques
Tracteurs 4x4 même HS
Remorques, bennes, mat. agri divers
Contacter : 06 33 98 50 39

07 - Vds déchaumeuse 10 disques + aplatisseur Rexie état neuf 1000 euros
✆ **06 01 74 05 54 ou 04 75 33 08 89**

18 - Cause cessation activité, vds cover-crop Gard, 24 disques, bon état, prix à débattre.
✆ **06 19 42 00 08.**

18 - Vds MB JD2256, 2400 HB, 5,5 m, broyeur, hydro, équip. tourn., 47.900 euros - sulky DPAXL, 2.400 l, 28 m, bâche, 3.000 euros - Duchesne élévatrice, 10 t, révisée, 10.900 euros - Brimont BB10, boggie, TBE, 10.500 euros - jumelage Ermas 20.8.38 Good Year, 1.600 euros.
✆ **06 72 90 54 53.**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds cultivateur long 2,05 11 dents queue cochon bas prix pompe hydro à main.
✆ **06 12 53 84 01 HR**

38 - Vds séchoir à noix au gaz 3 cellules + bruleurs très bon état, prix 3700 euros.
✆ **06 88 92 71 74 ou 04 76 35 22 84**

55 - Recherche planteuse Super Prefer 2 rangs et semoir à engrais min. 1.800 L.
✆ **03 29 85 25 54 ou 06 86 87 14 49**

55 - Vds cause cess. déchaum. Vogel Noot repl. 4 m 2009 très bon état, semoir à grains Sulky 3 m à réparer ou pour pièces, tasse avant Cochet.
✆ **06 12 02 80 87**

58 - VENDS 8 traverses chemin de fer, 23,60 € l'un, - 18 glissières autoroute 26.40 € l'une, - 200 pieux acacia apointés 2.50 € l'un, - buse ciment armé, diam. 30, L. 2.40 m., 53,32 € (réf. 0303)
✆ **06 68 73 50 45**

69 - Remorque basculante simple essieu 5-6 T. bas prix - Faire offre.
✆ **06 87 07 69 02**

69 - Vds Epandeur Krone distributrice tapis hydrolique + récolteuse Taarup largeur de coupe 130 cm avec commande Hydrolique.
✆ **06 70 55 35 75**

69 - Uds caisse frigo groupe HS L. 5m. l. 2,20m H. 2,20m. TBE - Prix : 200 euros
✆ **04 78 90 59 09 soir**

69 - Vds vibro sem 3m. Attl. arrière - Prix : 1000 euros exo TVA - Semoir Amazone ZAF 800 ouv hydro - Prix : 500 euros HT - Déchaumeuse montée sur bati droit 12 D série Leger - Prix : 1200 euros.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

74 - Vds salle de traite Westfalia TPA 8 postes décro. bon état prix à débattre.
✆ **06 03 64 63 37**

74 - A vendre griffe à foin sur rails Brunhuber LX6N bon état.
✆ **06 33 00 34 33**

89 - VENDS benne Leboulch 12 T., 2 essieus. TBE. (réf. 0407)
✆ **06 70 16 17 22**

Elevage

07 - Vds vêleuse Vink A800 inox type gros bovins avec les 2 lacets TBE 200 euros
✆ **06 70 55 66 27**

26 - Vds passage canadien tout véhicules y compris camions largeur 2.80.
✆ **06 83 49 81 50**

Véhicule

Utilitaire

39 - Vds Peugeot Bipper année 2010 44 000 km clim. autoradio, attelae de remorque, porte latérale
✆ **03 84 81 40 01**

69 - VDS C15 First 111000 Km T.B état entretenu - Factures - 3000 euros .
✆ **06 77 72 04 51**

69 - A.V camion Renaud B.90 turbo avec blocage de différentiel 3t 500 Permis V.L - Bon état - 3000 euros à débattre. Année 1989 .
✆ **06 24 43 82 50**

71 - Vends Kangoo 2, 1.5 DCI, année 2011. 123.000 km, option porte latérale, ABS-Airbag, radio CD, commande au volant, rétro électrique, habillage bois, fermeture centralisée, radar recul. 5.900 euros.
✆ **06 28 80 36 91**

84 - Rech. tout véhicule ancien voiture et utilitaire et surtout Citroën HY U23 Peugeot Q3A DMA Renault AHS.
✆ **06 66 48 74 05**

Tourisme

07 - Vds Volkswagen Golf TDI diesel 90cv 1995 270000km très bon état CT OK distribution 1900 euros
✆ **06 70 55 66 27**

38 - Recherche camion Citroën U23 avant 1954 roulant pour pièces.
✆ **06 80 73 70 51**

69 - Vends Citroen C3 « Sélect» moteur HDI pack clim - Année 2008 - 85 000 Km. Très bon état.
✆ **06 66 74 42 86**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin récolte 2014 prix 100 euros/tonne départ ferme
✆ **06.80.14.87.27**

01 - Vds paille blé bottes rondes 150 année 2015
✆ **06.28.35.29.56**

01 - Vds foin 2015 balles rondes 220 kg très bonne qualité (environ 250 BR)
✆ **06.24.32.65.17**

38 - Agriculteur vends foin et paille d'avoine et de maïs crib, livraison possible.
✆ **06 36 73 74 26**

69 - Vds carottes betteraves oignons choux frisés en palox 400 Kg.
✆ **06 60 18 89 25**

Fourrage

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

03 - 0Vds foin bottes rondes et carrées
✆ **06 83 05 30 77**

21 - Belle paille en Bourgogne 240-120-90 sans cailloux, 65 €/T., transport possible (réf. 010B)
✆ **06 85 73 22 68**

VENDS
Paille 130€ HT/T
Foin 85€ HT/T
(selon distance)
Liv. Camion Remorque
06 11 70 97 04

69 - Vds très belle paille, bottes carrées. Livraison par camion remorque - Qualité garantie.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

71 - Vds foin, récolte 2015, bottes carrées, 120/70, 90 euros/T + ensilage maïs, bottes 1 T, 65 euros/T.
✆ **06 08 73 30 87**

71 - Vends paille balle ronde, 120 x 150, récolte 2015, sous hangar.
✆ **06 26 28 96 34**

89 - VENDS 20 tonnes de foin bonne qualité, balles rondes sous hangar, 85 euros la tonne (réf. 0401)
✆ **03 86 73 16 01**

Bât. Pro.

42 - Vds sur 7 ha pour chx de sport boxes padd. gre.sell. poss. carrière, pistes 1000 m et 400 m pr - Montrond Les bains - 210 000 euros à débattre
✆ **04 77 54 83 60**

Propriété

69 - A vendre propriété viticole + cave de vinification en Roussillon.
✆ **06 84 47 61 76**

Terrain

01 - Urgent recherche pâture ou pension pour été 2016
✆ **06.77.58.87.03**

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

38 - Recherche pour la campagne 2016 prairie ou place dans un alpage pour estiver ou mettre en pension 200 brebis.
✆ **06 63 45 39 07**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30 35 euros le stère
✆ **06.82.07.33.68**

38 - Vends cuisinière bois bûches 60 cm Godin Arpège brun, bon état. Prix à débattre.
✆ **07 80 32 43 90**

42 - Vds moto Suzuki Bandit - 24000 km - tbe - an 2000 - 2100 €
✆ **06 38 87 19 48**

Location

Agricole

21 - CHERCHE pâtures pour saison 2016 Côte d'Or (réf. 0302)
✆ **07 70 90 02 57**

73 - Cherche terrain ou exploitation agri en location vente 20 à 100 ha pour ovins.
✆ **06 29 66 04 32**

Offre

Emploi

01 - PME 01 recherche commis de coupe achat bois suivi contrôle étudie toute proposition
✆ **06.66.68.22.22**

38 - Ets horticole 38 cherche ouvrier avec diplôme en vue d'une reprise, Rene Gauthier.
✆ **06 07 80 43 97**

38 - Groupement pastoral recherche berger(ère) pour estive 2016.
✆ **06 20 39 94 78**

38 - URGENT, le Comité Isérois des Eleveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Vercors – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement – Voiture indispensable. Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN à nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr
✆ **06 68 00 51 35**

38 - URGENT, le Comité Isérois des Éleveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Chambarands Bièvre Voironnais – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement – Voiture indispensable. Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr
✆ **06 68 00 51 35**

38 - URGENT, le Comité Isérois des Éleveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Bonnevaux (St Jean de Bournay et Roussillon) – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDD remplacement – Voiture indispensable. Adresser candidature à Nathalie DEGARDIN à nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr
✆ **06 68 00 51 35**

69 - Chauffeur prestataire de service expérience en conduite de matériel de récolte ferait préparation de sol avant semis. 3 secteurs : 01/ 69/ 71.
✆ **06 86 91 36 23**

AGRI STANDARD 2000


HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Chef d'équipe - Responsable du troupeau allaitant

La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire recrute pour la Ferme Expérimentale de Jalogny son chef d'équipe responsable du troupeau expérimental allaitant.

Principales missions : organisation et participation aux travaux quotidiens sur la ferme avec une équipe de 5 personnes, responsabilité de la gestion du cheptel allaitant (reproduction, sanitaire,...), implication dans la restitution des essais. Idéalement BTS A avec une licence pro élevage et une expérience réussie dans l'élevage allaitant. Sens des responsabilités, fortes compétences animalières, rigueur, maîtrise de l'informatique, capacités de management ou d'animation. Annonce complète et candidature sur :

http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nous-rejoindre/offres-demploi/

69 - Cause développement d'activité, cherche chauffeur camion Rq à temps partiel pour régional. Expérience indispensable.
✆ **06 60 74 00 38**

69 - Exploit. viticole cherch. employé travail de la vigne conduite tracteur enjamb.
✆ **04 78 47 93 45**

71 - Rech. en CDI jeune homme motivé, niv. BTA, permis B, sur exploit. polyculture élev. charol., 300 ha.
✆ **06 85 66 50 98**

Service

84 - Amine Agri, 20 ans expérience, propose ses services pour la taille d'arbres fruitiers et oliviers. Travail soigné garanti, petits prix et délai de paiement. Siren 451147177
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

01 - JA01 (jeunes agriculteurs) recrute un(e) animateur (rice) syndical (e) pour animation des groupes de travail régionaux et départementaux, organisation d'évènements et manifestations, suivi des dossiers d'actualités, rédaction d'articles de presse, recherche de financement, suivi administratif et financier de la structure, actions sur l'installation, gestion des planning du service de remplacement, création d'une relance syndicale et dynamiser le réseau, points de secrétariat. Profil : BAC+2, permis B exigé+véhicule, connaissance milieu agricole et organisations agricoles. Autonome, dynamique et rigoureux. Poste à pourvoir rapidement, CDI après période d'essai. Lieu de travail : Bourg en Bresse. Rémunération : SMIC
✆ **Envoyer CV+ lettre de motivation : JA01 - BP 84 - 01003 Bourg en Bresse Cx ou par mail à ja01@jarhonealpes.fr**

71 - Jeune homme de 34 ans, motivé, sérieux et ponctuel, ayant de l'expérience depuis 7 ans en conduite d'engins et agricole, recherche emploi.
✆ **07 89 27 58 68 ; 03 80 72 05 43**

Mariage

Rencontre

39 - Eleveur transformation fromagère 60 ans CHERCHE une compagne française pour partage travail et loisirs (réf. 040A)
✆ **03 84 72 57 27 HR**

71 - Agri. 55 ans recherche compagne 45-50 ans, gentille. Ecrire à «L'Exploitant Agricole de S et L», CS 70610, 71010 Mâcon cedex,
✆ **réf. 774, qui transmettra**

Animaux

Divers

74 - Vds vaches et génisses prêtes montbéliardes très bonne génétique.
✆ **06 81 05 63 53**

Bovin

01 - Vds 2 taureaux Ch. 24 mois issus T HB très dociles
✆ **06.78.33.81.17. hr ou 04.74.42.00.78**

01 - Vds 6 génisses limousine 24-27 mois IBR A
✆ **06.16.34.95.84**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 et 16 mois, type mixte, HBL, fils de Génial (RCV) Gagneur (Top Price Lanaud) + Cyclone RRE VS (réf. 030D)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - vds bons taureaux charolais HBC 2ans et 14mois velage facile élevage CORNELOUP Denis 03Avrilly
✆ **06 79 78 91 95 ou 04 70 55 34 09**

JOURNÉES COMMERCIALES à DECIZE
VENDREDI 5 et SAMEDI 6 FÉVRIER
5 ÉLEVAGES CHAROLAIS **vous accueillent :**
- DESSAUNY FRANÇOIS Les Carmes - *06 27 09 22 58*
- SCEA RAYMOND JC - Villecourt *06 81 06 35 07 / 06 87 47 38 99*
- RAYMOND ALBERT Saulx - *06 80 22 99 50*
- Gaec SAVRE Domaine Fleury *06 89 28 18 82*
- Gaec TOUILLON-MOIRON Le Grand Saisy - *06 19 82 08 94*

Nous vous proposons au choix 15 taureaux 2 ans/70 mâles de 15 mois et femelles

07 - Éleveur d'Aubrac vends plusieurs génisses pure race de 8 mois à 2 ans
✆ **06 07 31 24 15**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Elevage HBC vds taureaux, 2 ans, dont certains à vêlage facile pour génisses. EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage HBC vds repro., de 11 à 24 mois, TGS, livraison assurée. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie (pour vaches et pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

21 - Elevage HBC Vends 5 taureaux 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (520A)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - El. Charolais HBC VENDS très bon taureau adulte 5 ans or. Aucuba, - taureaux 2 ans, vêlage facile, - veaux repro. de l'année, IBR A. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 01VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage Charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 12 mois, origine IA, garanties sanitaires. (réf. 0205)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans - 1 an issus de vêlage facile. Fred. Lechenault - St Thibault (réf. 0202)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances.(réf. 020A)
✆ **06 07 75 59 74 - 0 3 80 97 23 28**

21 - VENDS taureaux LIMOUSINS 18 mois, bonne facilité naissance, docile, type viande, IBR A (réf. 0304)
✆ **06 10 52 60 96**

21 - CHERCHE bêtes en pension, région Auxois, année 2016. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots CS 80075 - 21110 Bretenière
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

21 - El. charolais inscrit VEND taureaux 2 ans, prime CD 21 et taureau 4 ans, vêlage facile. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0307)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS génisses LIMOUSINES de 13 mois pour reproduction, BO, TGS, IBR A. GROEN Sébastien - Vic de Chassenay (réf. 04VB1)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - El. HBC VEND 3 taureaux 2 ans, primable, IBR A, TBO, livraison. GAEC Lépée - Millery (réf. 0404)
✆ **06 48 54 62 33 - 06 88 96 09 82**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 1 an, HBC. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 0403)
✆ **06 73 95 62 82 - 03 80 64 25 25**

38 - Vds 2 vaches Montbéliardes prêtes terme 20/02 25/02 et 3 génisses termes 27/02 03/05 cont. laitier inde. ibr.
✆ **06 14 80 45 03**

38 - Vends vaches Charolaises prêtes à veler.
✆ **06 82 79 50 87**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
3 et 10 février - Station de Charmoy (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Julie Cadiot 06 23 42 37 73
www.charolaiscroissance.fr

38 - Vds gentil taurillon Limousin 1 an très docile + 1 génisse Limousine prête à saillir.
✆ **04 74 80 00 43**

42 - Vds génisse prête Holstein rouge
✆ **04 77 54 33 20**

42 - Vds taureaux Charol. adulte et 2 ans + taur. 15-16 mois HBC, vel. fac. CuissetT JM -St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais 14-16 mois 2 génotypés velage facile HBC issus IA Élevage Plasse
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds génisses 46 1 à 2 mois CL TFS
✆ **06 72 27 51 41**

42 - Vds génisses PH 3 à 4 mois CL boucles BVD garant. sanit. cse surnombre
✆ **06 61 63 57 20**

58 - VENDS 1 taureau 4 ans, - 4 taureaux 2 ans dont 2 VF, - 10 veaux vaccinés FCO dont 4 VF, TGS. El. HBC Colmont Guillaume - Langeron (réf. 030C)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS cause cessation 14 vaches charolaises suitées, 15 veaux : 7 mâles et 8 femelles (réf. 0306)
✆ **06 40 07 08 01**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend veaux de l'année avec toutes garanties sanitaires . Thoulé David (réf. 030F)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC, GAEC de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et gros veaux de 14 mois, IND IBR. Livraison toutes distances (réf. 030E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes. Guinot - Sermages (réf. 0405)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 0402)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - El. charolais HBC, VEND reproducteurs 1 an - 2 ans et 1 de 3 ans. TGS. Roger Batho - Saxi Bourdon (réf. 040B)
✆ **06 64 69 21 83**

69 - Achète broutards femelles charolaise vaccinées FCO et vaches non vaccinées pour engraissement.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds vaches Aubrac pleines nées en 2012 IBR-BVD OK.
✆ **06 58 19 56 12**

70 - Elevage charolais HBC VENDS 1 taureau 2 ans et veaux reproducteurs de 14 mois. GAEC Thibault Roche - Champlitte (réf. 030B)
✆ **03 84 65 39 23 - 06 81 33 77 70**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vends 35 taureaux 22 mois, HBC, reproducteurs, T.B. qualité et origine et 12 génisses de 22 mois, élevage ou engraissement. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - VENDS taureaux HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard. (réf. 030A)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. poss. Ducert Cl., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Cause surnombre vds vaches limousines pleines et laitonnes de 10 mois, indemnes IBR.
✆ **06 15 05 05 20**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55 ; 06 07 31 03 42**

71 - Vends, cause retraite, 6 vaches charolaises, 1 de 30 mois, 4 de 2 ans, 8 laitonnes.
✆ **06 88 59 25 67 ; 03.85.24.63.97**

71 - Elev. charolais vd pour repro. taureaux 1 et 2 ans, HBC, au pré, vêl. facile. EARL Dufraigne D.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - El. limousin 30 ans d'expérience vd 2 T 2 ans, 1 T 4 ans, cause consanguinité, origine HBL, nés au pré, bio.
✆ **03 85 54 59 77 ; 06 44 72 18 04**

71 - El. HBC vend taureau 18 m, 1 an, bon index, vêl. facile, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

71 - Vends, cause cessation, vaches montbéliardes, prêtes à vêler, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

89 - Elevage charolais HBC Vend 15 taureaux 18 - 22 mois et 60 mâles de l'année, TGS, vêlage facile ou type élevage, - 15 génisses de 2 ans. Livraison. Accueil permanent. IBR A. GAEC Cadoux P. et Fils. (réf. 020C)
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

26 - Vds boucs d'IA écornés ou pas, âge 3 sem à 1 mois. Chevrettes non IA à réserver : nce 10/02 vendues entre 15j et 21j.
✆ **04 75 60 30 24 (HR 13h/21H)**

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination. Bonnes références contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Vds lot 48 chèvres Alpines et croisées habituées extérieur - liv. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

69 - Vds brebis race Rava et Noir du Voley Rustique Matennelle.
✆ **06 03 40 36 15**

69 - Achète chèvres boucs et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Porcin

69 - A vendre 1 porc fermier d'environ 150 Kg.
✆ **04 78 48 55 37 ou 06 81 10 38 94**

Equin

38 - Vends deus Hongre sf pp 10 ans et 9 ans excellentes origines.
✆ **04 76 55 18 01 HR**

71 - Vds étalon comtois PP 10 ans, monté en liberté ou en corde, cause maladie.
✆ **06 08 92 41 65 ; 03 85 92 66 05**

Volaille-Lapin

58 - VENDS 20 couples de pigeons 2 - 3 ans, plein rapport gros. (réf. 0101)
✆ **03 86 38 90 36**

69 - Vends poulets fermiers race Cou Nu rouge tarif suivant quantité.
✆ **06 68 62 59 59**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**



Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

CLINIQUE DE CHENOVE

SA au capital de 1 016 162 €
Siège social : 42 Bld Henri Bazin
21300 Chenove - 016 750 143 RCS Dijon

Suivant délibérations du 07/05/2015, le Conseil d'Administration a coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration M. Denis Martin de Fremont demeurant 122 Terrasse Saint Pierre 59500 Douai en remplacement de M. Paul Tandonnet démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon

AL210416062

TRANSFERT DE SIÈGE

WINES AND CHATEAUX

SARL au capital de 22350 €
Siège social : 51 chemin de Saint Jean
06130 Grasse - R.C.S : 448989418000026

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2015, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer sa succursale de Côte d'Or de : LBA Centre d'Affaires 16 Place Madeleine 21200 Beaune à : LBA Centre d'Affaires 11 Avenue du 8 Septembre 1944 21200 Beaune, à compter du 1/01/2016.

Les formalités seront effectuées auprès du Tribunal de commerce de Dijon

AL210416028

ECO FLAMME

SARL Unipersonnelle
au capital de 1000,00 Euros
rue Aristide Berges - 21800 Sennecey les dijon
511916454 R.C.S. Dijon - Sigle : ECOFLAMMES

Par décision en date du 26/10/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 11 rue Jean Baptiste Say, 21800 Chevigny St Sauveur à compter du 01/11/2015.

Gérance : Madame Marie Pierre Corberand, demeurant 15 rue de la Madeleine, 21110 Fauverney

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL210416044

SENACO SCI

au capital de 9 000 euros
Siège social: 5 Rue de la Grande Charriere
21110 Collonges Les Premieres
533 840 427 RCS Dijon

L'AGE du 14/01/2016 a transféré le siège social à 2, rue basse 39290 Thervay à compter du 14/01/2016. Immatriculation au RCS de Lons-le-Saunier.

Mention au RCS de Dijon.

AL210416052

SOCIETE CIVILE CLARVI

Société civile
Capital : 1.524 Euros
Siège à : Pernand Vergelesses (21420)
11 Rue de Frétille
Anciennement à Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 382 077 279

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI CLARVI en date du 21/11/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 21/11/2015 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL210416053

BOEUF & CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 28 240 euros
Siège social : 4 rue Chatelois
21200 Saint Marie La Blanche
491 861 126 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de SAINTE MARIE LA BLANCHE (21200) - 4 rue Chatelois à Ajaccio (20000) - Résidence des Iles - Immeuble «Le Sicile» - Bâtiment A - Route des Sanguinaires à compter du 31 décembre 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL210416057

MODIFICATION DE CAPITAL

URGO GROUP

Société par actions simplifiée
au capital de 106 008 €
Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve
434 009 155 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 17/12/2015, le président a décidé une augmentation de capital d'un montant de 26,75 € pour le porter à 106 034,75 €, les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210416059

RECTIFICATIF

YFM

Dans l'annonce N° 210215995 parue le 15/01/2016 concernant la société YFM, il convenait de lire **5 Impasse Pierre Lanvin** au lieu de 1 impasse Pierre Lanvin.

AL210416048

MODIFICATION DE STATUTS

SCI DU PRE AUX LIONS

D'un procès-verbal d'AGE du 14/08/2015, il résulte que les associés de la société civile S.C.I. DU PRE AUX LIONS au capital de 274 408,23 euros ayant siège à Saint Jean De Losne (21) Ferme de la Bauche Saint Symphorien sur Saône, 384 787 016 RCS Dijon, ont décidé d'étendre l'objet social, à compter du 14/08/2015, à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou entreprises, la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

AL210415685

SAS SYMBIOPOLE

au capital de 58 000 euros
Siège social : route de Semur en Auxois
21390 Précy sous Thil
RCS Dijon 399 814 383

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15/12/2015 a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des nouveaux statuts.

La dénomination de la Société, son siège , sa durée demeurent inchangés.

Mr Dubourg Pierre demeurant Chemin du Moulin 21390 Montigny Saint Barthélémy, gérant en fonction a été nommé Président de la société.

Le Président

AL210416049

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUX AIGUILLES DU MORVAN

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €
Siège social : L'huis Rapin
21210 Champeau en Morvan
444 135 818 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2015 Monsieur Sébastien Royer demeurant L'Huis Rapin, 21210 Champeau en Morvan , a été nommé à compter du même jour, gérant, en remplacement de Monsieur Georges Chauvin, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL210415998

GAEC DE LA SOURCE

Société civile
12 Rue du Puits - 21610 Montigny Mornay Villeneuve - 434 889 184 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22/12/2015, la collectivité des associés a :

- autorisé Monsieur Bourguignon Dominique à démissionner de ses fonctions de gérant,

- autorisé Madame Bourguignon Sylviane à démissionner de ses fonctions de gérante,

- a réduit le capital social pour le ramener à la somme de 65 350,00 euros

- a modifié la dénomination sociale qui devient « GAEC BOURGUIGNON FR ET JC »,

le tout à compter du 31 décembre 2015

Pour avis, La gérance.

AL210416003

LOCATION GERANCE

Le 05 janvier 2016,

les sociétés BROSSETTE, SAS au capital de 6 870 550 €, dont le siège social est 23, rue Crépet 69007 Lyon, RCS Lyon 323 376 814, et DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, SAS au capital de 17 556 800 €, dont le siège social est 2, avenue des Charmes – ZAC du Parc Alata 60550 Verneuil-en-Halatte, RCS Compiegne 572 141 885,

ont mis fin à la convention de location-gérance du 31 octobre 2014, réitérée par convention séparée du 15 décembre 2015 pour le seul fonds de commerce de négoce pour la conduite des fluides industriels exploité sous l'enseigne BROSSETTE TC, sur l'établissement situé bd Palissy – ZI de Chenove à Chenove (21300) suite à la cession du fonds de commerce de BROSSETTE TC à la société

TC Concept, RCS Lyon 799 283 254.

Pour avis

AL210416037

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA COTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/01/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEREY: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à projet de compensation environnementale.

4 ha 56 a 55 ca - Champ frolant: ZL-42-79[43] - La justice: ZL-21(A)-21(Z)-66-74-116[13]

5 ha 48 a 60 ca - Sur le canal: ZC-37(J)-37(K)-38

6 ha 37 a 90 ca - Ligne de la riviere: ZH-13

BESSEY-LES-CITEAUX: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à projet de compensation environnementale.

5 ha 60 a 30 ca - Corson: ZH-26(B)-26(C)-26(AJ)-26(AK)-28(B)-28(AJ)-28(AK)

THOREY-EN-PLAINE: Terre - Objectif : Priorité sera donnée à projet de compensation environnementale.

7 ha 07 a 80 ca - Le grand vaseroy: ZA-42[13]

AISEREY:

19 a 69 ca - La justice: ZL-115[13] - Les mauvais pres: ZC-64[29] - Les patis: ZD-1[F2]

2 ha 04 a 25 ca - Les patis: B-591 (sans bâtiment)

2 ha 36 a 50 ca - La racle: ZK-9(J)-9(K) (sans bâtiment)

BRAZEY-EN-PLAINE:

6 ha 40 a 63 ca - Le chateau gaillard: YH-32(*) - Le pre le duc: YM-47(*)

ECHIGEY:

6 ha 27 a 40 ca - Grand cornot: ZC-24

13 ha 68 a 80 ca - Au baidaine: ZC-25-26 - Champs de bas: ZC-13-14-20-85[17] - Les grands pres: ZB-30(J)-30(K)

GENLIS:

4 ha 70 a 79 ca - Clos du varin: A-1004[994]

IZIER:

57 a 15 ca - Le joannot: ZB-5

3 ha 57 a 79 ca - Derriere la haie vive: A-269 - L aige d ectain: B-339-345 - La voie traverseine: B-68-70 - Le joannot: ZB-4 - Les grands champs: C-303 - Sur le bois varin: B-309-312

MAGNY-SUR-TILLE:

2 ha 64 a 78 ca - Le bas de lampone: ZC-77[29]

21 a 80 ca - En mont vau: ZH-39

TART-LE-BAS:

8 ha 96 a 80 ca - Contree de soillot: Z-19-20-126[19] - Le charron: B-219-222 - Le pre soirans: Z-5 - Village de tart le bas: C-44

6 ha 82 a 06 ca - Corvee de vantoux et de mo: C-401[20]-403[21]-406[31] - L enclos des vignes: A-397[291]-402[293]

43 a 40 ca - Sur les nairves: C-206-207

TART-LE-HAUT:

10 a 30 ca - Balaisot: ZC-9

1 ha 06 a 70 ca - Le loeche: ZH-15-16

DETAIN-ET-BRUANT: massif forestier principalement constitué de taillis sous futaie de hêtres.

204 ha 52 a 60 ca - Bois royal de pierre saux: B-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30(J)-30(K)-31-32-33-34(J)-34(K)-34(L)-35-36(J)-36(K)-36(L)-37-38-39 - Bois royal du pre de lauve: B-40-41-42 (sans bâtiment)

SAINT-REMY: Massif forestier d'un seul tenant en nature de taillis sous futaie chêne hêtre

130 ha 40 a 53 ca - Bois de grange: G-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-133-134-135-136-137-138-139-140-141-465[132] - Charibeau: G-23-25-28 - Combe prin: G-194-203-210 - Derrier grange: G-32-116 (avec bâtiments)

- Les combes: ZI-15-18 - Les mannes: G-238-269-376 - Sur les mannes: G-6-7-8-18-20-22 (avec bâtiments)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15/02/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210416067

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

Suivant procès verbal en date du 1eroctobre 2015, les associés de la SARL CLB, au capital de 1.000,00 euros, représenté par 1.000 parts de1,00 euros et dont le siège social est à Beaune, 1B Rue de l'Hôtel Dieu, ont décidé, suivant l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas dissoudre la société.Immatriculation modificative de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La gérance

AL210416066

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL FAIVRE PHILIPPE

société civile en liquidation
Au capital de 7 622.45 €
Siège social : 29 route de Dijon
21310 Magny Saint Medard
415 243 146 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/12/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Faivre Philippe, demeurant à Magny Saint Medard, a la qualité de liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 29 route de Dijon – 21310 Magny Saint Medard, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le liquidateur

AL210415986

LA CURE

SARL en liquidation au capital de 2 500 €
Siège : 8, Place de l'Europe,
21170 Laperrière sur Saone
RCS Dijon 482 507 423

Aux termes d'une décision en date du 12 janvier 2016, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL210416023

SARL (M.D.I)

Master Distribution Internationale
en liquidation au capital de 1000 euros.
Siège: 1 rue du moulin Saule,
21590 Santenay - RCS Dijon 532939915

A compter A.G.E du 31-12-2011: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société.

Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL210416038

PLD BOURGOGNE RHONE ALPES

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue Pierre Guidot,
21200 Beaune - 799 300 892 RCS Dijon

L'AGE du 31/12/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Philippe CLEMENTE, demeurant 1845 route des Maîtres Camps - Lieu-dit «Fontainessot» 71580 Sagy, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 rue Pierre Guidot 21200 Beaune.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

AL210416039

CUMA DE LA CLEF DES CHAMPS À SOURCE-SEINE

N° d'agrément : 21/94/616
RCS Dijon : 393 757 620

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/01/2016, a décidé la dissolution anticipée de la CUMA de la Clef des Champs, à compter du 11/01/2016 et désigné aux fonctions de liquidateur :

- LOUET BERNARD demeurant à SOURCE-SEINE

- BOUCHEROT RENE demeurant à PELLEREY

Lesquels disposent à cet effet de tous pouvoirs.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à la mairie de Source-Seine siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Pour avis

Les Liquidateurs

AL210416041

CUMA DE LA CLEF DES CHAMPS

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
Siège social : Mairie, 21690 Source-Seine
N° d'agrément : 21/94/616
RCS Dijon : 393 757 620

L'Assemblée Générale Extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 12/01/2016, à Source-Seine, sur convocation des liquidateurs.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

Les Liquidateurs

AL210416042

BOURGOGNE MINIBUS PRESTIGE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 7 000 euros
Siège de liquidation : 22, rue de la Motte
21200 Sainte-Marie-La-Blanche
751 763 913 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 26 décembre 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Roger Franon de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL210416055

SCI MONTGOLFIER

Société civile immobilière
au capital de 5.488 €
Siège social : 9 rue des Frères Montgolfier
21300 Chenôve - 319 851 671 R.C.S. Dijon

L'Assemblée Générale du 23/12/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à effet du 31/12/2015.M. Didier Boulon domicilié 23 Grande Rue 69360 Ternay a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

AL210416064

SCI MONTGOLFIER

Société civile immobilière en liquidation au capital de 5.488 € Siège social : 9 rue des Frères Montgolfier 21300 Chenôve 319 851 671 R.C.S. Dijon

En date du 31/12/2015, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/12/2015, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2015. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL210416065

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/12/2015, il a été constitué la SCI dénommée SCI LES YORKSHIRES

Siège social: 28 rue de la préfecture 21000 Dijon

Capital minimum: 100€.

Capital initial: 100€.

Capital maximum: 200000€

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers

Gérance: Mme Patricia Carriou, Hotel le Sauvage, 64 rue Monge 21000 Dijon Cessions soumises à agrément

Durée: 99 ans.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL210416034

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : ABONDANCE FLORALE LES NYMPHEAS

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège Social : 22 Route de Dijon – 21600 Longvic

Objet : Le commerce de détail de fleurs, plantes, décoration et composition florale.

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Président : Madame Magali Cantali

Domiciliée Chamont – 21530 La Roche-En-Brenil

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL210416035

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN-
Michael BOUROTTE - Avocats -
10 rue Jean Giono - 21 000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS

Dénomination : ENJA

Capital : 4000 €. Apports en numéraire : 4000€

Siège : 19 rue de Metz - Dijon(21)

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : commerce d'articles d'horlogerie, bijouterie et tout article personnalisable ; personnalisation d'objets par tout procédé, notamment gravure, flocage, sublimation, broderie ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société

Durée : 99 ans Président : Sandrine VULIN, 19 rue de Metz – Dijon (21)

Directeur Général : Emmanuel GROS, 19 rue de Metz – Dijon (21)

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions.

Agrément : Majorité des voix des associés, les actions du cédant étant prises en compte.

RCS : Dijon

Pour avis, le Président.

AL210416040

SCP «Hervé BRUCHON,
Romain BRUCHON et
Clémentine COURLET de VREGILLE,
notaires associés» à Dijon (21000),
6 rue de l'Ecole de Droit

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON notaire à Dijon, le 21 décembre 2015, il a été constitué la Société Civile de Moyens suivante :

Dénomination : AUMA ALLERGOLOGIE

Capital social : 1.500,00 €

Siège : Parc Valmy, Les Terrasses de l'Europe, Bâtiment A, 27 rue Elsa Triolet, à Dijon (21000)

Objet : faciliter les activités professionnelles des associés

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 750,00 € par chacun des 2 associés.

Cogérants : Melles Aurélie Millière et Marzia Ibrahimi

Immatriculation : RCS de Dijon

Cession de parts : libre entre associés et agrément unanime pour tout autre cession

Pour avis et mention

Romain BRUCHON

AL210416043

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me Stéphane GOUX notaire associé à Langres (52200), le 7 janvier 2016, enregistré à Chaumont le 12 janvier 2016 Bordereau n°2016 /23 Case n° 1 , il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : DU BUE

Siège : Pichanges (21120) 9 rue de la Fontaine

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, gestion, exploitation par location de tous biens ou droits immobiliers

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €) par apports en numéraire

Gérant : Monsieur Baptiste GUILLEMIN et Madame Valérie SAUTIER demeurant à Marsannay Le Bois (21380) 5 cour Guyot

Cession de parts : agrément

Immatriculation : RCS de Dijon.

Pour avis et mention.

Me Stéphane GOUX Notaire.

AL210416047

CONSTITUTION

Par acte s.s.p. en date du18/01/2016, il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination : Bureau de Conseil en Construction Métallique.

Capital : 10.000 €.

Siège social : 11 rue des Farges21190 Chassagne Montrachet.

Objet social : Le Conseil technique auprès de constructeurs dans les domaines du BTP et notamment de la charpente métallique.

Durée : 99 années.

Transmission des actions : clause statutaire de préemption et agrément préalable par l'AGE des associés.

Admission aux assemblées : non restreinte.

Droit de vote : une action est égale à une voix.

Président : M. Boris Laurent, 11 rue des Farges 21190 Chassage Montrachet.

Immatriculation : RCS de Dijon..

AL210416051

SCP CHONE - MANINETTI
BERNECOLI - FRANCOIS - CHONE
Notaires associés
54210 Saint Nicolas de Port

CONSTITUTION DE SOCIETE

Acte reçu par Maître Jérôme BERNECOLI, Notaire à Saint Nicolas de Port, le 15/01/2016

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Dénomination : BROKER AUDIOLOGIE

Siège : 20 avenue de Kirn (21121) Fontaine les Dijon

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Objet : La société a pour objet l'achat, le revente, la location et la mise à disposition d'appareils et d'équipements en lien direct ou indirect avec l'audioprothèse ou l'activité d'optique

Capital : 20.000,00 euros
Gérant : M. Cédric Korber demeurant à Nancy (54000) 107 rue
Jeanne d'Arc.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon
Pour avis

AL210416054

LE COMPTOIR DE LA CHOUETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 20, rue de l'Aule
21410 Fleurey-sur-Ouche

A Dijon le 20/01/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée ;
Dénomination sociale : LE COMPTOIR DE LA CHOUETTE;
Siège social : 20, rue de l'Aule 21410 Fleurey-sur-Ouche
Objet social : l'exploitation de tous restaurants, bars, brasseries
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ;
Capital social : 8 000 €
Gérante : Mme Valérie QUENEAU, demeurant 20, rue de l'Aule 21410 Fleurey-sur-Ouche. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL210416056

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bouze-les-Beaune (21200) du 22 Janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ROINÉ DAVID
Siège social : 19, chemin de Bierre - 21200 Bouze-les-Beaune
Objet social : - tous travaux et toutes prestations de services agricoles et viticoles - toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles et viticoles - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole - l'organisation de dégustation de vins et alcools - l'achat et la vente tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 Euros
Gérance : Monsieur David ROINÉ, demeurant 19, chemin de Bierre - 21200 Bouze-les-Beaune
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL210416058

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AUTO ECOLE LA VINGEANNE
Forme : SARL
Siège social : 6D Rue Paul Auban – 21310 Mirebeau sur Bèze
Objet : Enseignement de la conduite
Durée: 99 années
Capital : 5 000 Euros
Gérance: Monsieur Valéry Thibaut demeurant 13B Rue de la Boudronnée – 21000 Dijon
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour Avis

AL210416060

SCP MASSIP-PRIEUR-BELOU-VARLET-LORISSON, Notaires associés 1 Place de l'Europe à Dijon (Côte d'Or), avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON , Notaire à Dijon, le 20 janvier 2016, a été constituée pour 99 ans la société civile immobilière dénommée SCI LA GOUTTE D'OR, au capital de 800,00 € dont le siège est à Marliens (21110), 7 impasse de la Goutte d'Or, ayant pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Les premiers gérants sont Monsieur Christophe Bonnefoy demeurant à Marliens, 7 impasse de la Goutte d'Or et Monsieur Julien Raverat demeurant à Marliens, 3 impasse de la Goutte d'or. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des
associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon
Pour avis
Le notaire.

AL210416063

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

ECO-BATIR

SARL au capital social
de 10 000 Euros - Siège social :
55 avenue du Général d'Espeuille
58360 Saint Honoré-Les-Bains
794 219 196 R.C.S.Nevers

Le 18 décembre 2015, l'Assemblée Générale a constaté la démission de Monsieur Costanzo PROCACCINI demeurant à Cautono (Italie), Via le P.Umbert, 9, Co-Gérant.
Aux termes de cette même assemblée, il a été décidé de transférer le siège social de St Honoré Les Bains (Nièvre), 55 avenue du Général d'Espeuille à Fertreve (Nièvre), Le Chailloux.
Pour avis.

AL580416120

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SANYTHERMIC SN

SARL au capital de 7 500 euros
3 Rue Porte Randan - 58500 Clamecy
RCS Nevers 790 019 152

L'A.G.E. du 01.01.2016 a décidé de transférer le siège social du 3 Rue Porte Randan 58500 Clamecy au 3 Place de Bethléem 58500 Clamecy à compter du 01/01/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis la Gérance.

AL580416148

ALLIANCE NRJ

SARL au capital social de 10000 Euros
Siège social : 82 avenue du 85 ème de Ligne
58200 Cosne Cours Sur Loire
SIREN 794 388 637 R.C.S. Nevers

Par acte SSP du 1er janvier 2016, le siège social a été transféré au 112 avenue du 85ème de Ligne 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter de cette même date.
Pour avis.

AL580416152

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Legalys Conseils
Route d'Orléans -BP 89
18230 St Doulchard

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE

la société EF TRANSPORTS,
SARL au capital de 50 000 euros,
dont le siège social est
4, rue des Arbres - Villardeau
58150 Saint Martin sur Nohain,
RCS Nevers 491 387 023
et la société EF BENNES,
SARL au capital de 500 euros,
dont le siège social est
4, rue des Arbres - Villardeau
58150 Saint Martin sur Nohain,
RCS Nevers 811 119 395,

Il résulte d'un acte sous seings privés en date à St Martin sur Nohain du 01/11/15, du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26/12/15 de la société EF BENNES, enregistré à Nevers le 19/01/16 et de l'AGE du 26/12/15 de la société EF TRANSPORTS que la société EF TRANSPORTS a apporté à la société EF BENNES sa branche d'activité de transport routier par bennes exploitée 4 rue des Arbres - 58150 St Martin sur Nohain avec effet rétroactif au 01/06/15.
A la suite de cet apport, la société EF BENNES a augmenté son capital de 299 500 euros pour le porter à 300 000 euros par l'émission de 5 990 parts nouvelles de 50 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées à jouissance du 26/12/15 et attribuées à la société EF TRANSPORTS. Il n'a été émis aucune prime d'apport.
En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention :
«Le capital social est fixé à 500 euros. Il est divisé en 10 parts sociales de 50 euros chacune, entièrement libérées.»
Nouvelle mention :
«Le capital social est fixé à 300 000 euros. Il est divisé en 6 000 parts sociales de 50 euros chacune, entièrement libérées.»
Pour avis.

AL580416140

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

EF TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
porté à 250 000 euros
Siège social : 4, rue des Arbres - Villardeau,
58150 St Martin sur Nohain
491 387 023 RCS Nevers

L'AGE du 26/12/15 a décidé d'augmenter le capital social de 200 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250 000 euros)
Pour avis, la Gérance.

AL580416142

➜ APPORTS

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE
la société EF TRANSPORTS, SARL au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 4, rue des Arbres - Villardeau 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN, RCS NEVERS 491 387 023 ET la société EL FAYZI,SARL au capital de 500 euros, dont le siège social est 4,rue des Arbres - Villardeau 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN, RCS NEVERS 811 119 403,
Il résulte d'un acte sous seings privés en date à ST MARTIN SUR NOHAIN du 01/11/15, du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26/12/15 de la société EL FAYZI, enregistré à NEVERS le 19/01/16 et de l'AGE du 26/12/15 de la société EF TRANSPORTS que :
- la société EF TRANSPORTS a apporté à la société EL FAYZI sa branche d'activité de transport routier par bennes exploitée 4 rue des Arbres - 58150 ST MARTIN SUR NOHAIN avec effet rétroactif au 01/06/15.
A la suite de cet apport, la société EL FAYZI a augmenté son capital de 299 500 euros pour le porter à 300 000 euros par l'émission de 5 990 parts nouvelles de 50 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées à jouissance du 26/12/15 et attribuées à la société EF TRANSPORTS. Il n'a été émis aucune prime d'apport.
En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
«Le capital social est fixé à 500 euros.
Il est divisé en 10 parts sociales de 50 euros chacune, entièrement libérées.»
Nouvelle mention :
«Le capital social est fixé à 300 000 euros.
Il est divisé en 6 000 parts sociales de 50 euros chacune, entièrement libérées.»
Par ailleurs, l'AGE du 26/12/15 de la société EF TRANSPORTS a décidé de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui est désormais libellé comme suit :
ARTICLE 2 - OBJET
Ancienne mention :
«La Société a pour objet :
- toute activité de transport de marchandises et plus généralement toutes prestations de services liées au transport de marchandises »
Nouvelle mention :
«La Société a pour objet :
- la prise de participations de quelque manière que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou de services, ou toutes personnes morales, quel que soit la forme ou l'objet.
- toutes activités de direction, de tutelle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social, et toutes activités auxiliaires de gestion courante ;
- toutes prestations de services et conseils utiles au développement de toutes entreprises ou personnes morales et en particulier, en matière de gestion, d'organisation, de direction, ainsi que dans les domaines financier, administratif et commercial.- la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe auquel elle appartient,
- la vente et la réparation de tous véhicules automobiles, neufs ou d'occasion, tous travaux de carrosserie, mécanique, tôlerie, peinture, toutes activités de garagiste ;
- la vente de tous accessoires et pièces détachées relatifs aux véhicules automobiles, la vente de lubrifiants ;
- tous travaux de maçonnerie, couverture, aménagement combles, carrelage, revêtement sols et murs, plâtrerie, revêtement façade, charpente, peinture, terrassement et travaux publics, l'achat et la revente de matériaux de construction ».
Pour avis

AL580416137

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON notaire associé à Nevers (Nièvre), office notarial n°58003, le 11 janvier 2016, Monsieur **Georges POUPON** et Madame **Huguette, Lucette DUREAU** son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000) 7, rue Henri Barbusse mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Ternant (58250) le 12 novembre 1971, ont modifié pour l'avenir leur régime matrimonial par l'adjonction d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CIRON notaire associé à Nevers (58000), 6 Avenue Saint-Just, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis.
Me Nicolas CIRON

AL580416130

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. JOUANIN (THOMAS, LAURENT) né le 5 juin 1996 à Decize (Nièvre) demeurant Lieu dit Montreuil à Remilly(Nièvre) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : GOULOT

AL580416128

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta 58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.54
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 01 MARS 2016 à 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de Nevers, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.
Commune de BOUHY (Nièvre) : diverses parcelles cadastrées section ZE, numéros :
71 «La Boumienne» pour une contenance de 06 ha 95 a 00 ca,
72 «La Boumienne» pour une contenance de 06 ha 47 a 80 ca.
Biens exploités par parties saisies.
Mise à prix : TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000,00 €).
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nevers, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à Nevers le 20 Janvier 2016
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser:
• au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.54.
• au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à Nevers (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mardi 16 février 2016 à 10H 30 sur place.

AL580416131

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 15 mars 2016 à 10 H 30
au TGI de Nevers (58),
au Palais de Justice, Place du Palais

UN IMMEUBLE à CHÂTEAU-CHINON VILLE (58)
15 rue Jean-Marie Thevenin
A usage d'**HABITATION** avec partie ancien commerce de **235,83 m²** (hors sous-sol et grenier), comprenant **au sous-sol** (69,97 m²) : deux caves communicantes ; **au rez-de-chaussée :** entrée avec dégagement, cuisine, séjour, deux pièces (anciennes boutique et arrière-boutique),
au premier étage : quatre chambres, salle de bain, w.-c., rangement ;
au second étage : couloir, puits de lumière, chambre avec salle d'eau attenante, pièce, chambre avec un point d'eau, grenier de 33,96 m².
Une cour dans laquelle se trouvent un **hangar** divisé en deux bâtiments et un w.-c.
Le tout cadastré section AK numéro 55 pour une contenance de 03 a 15 ca
- **Ce bien est actuellement inhabité**
MISE A PRIX : 18.000 Euros
Consignation pour enchérir : 3.000 Euros (Chèque de banque)
Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :
Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de NEVERS où il a été déposé sous la Référence Greffe 15/00068 - A **Maître Dominique GUENOT**, membre de la SCP D. GUENOT et E. SENLY, Avocat à NEVERS (58000), 2 place de l'Hôtel de Ville, **Tél : 03 86 71 62 50**
VISITE sur place le Mercredi 2 mars 2016 à 11 heures

AL580416143

➜ MODIFICATION DE STATUTS

« GILBERTE »

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 2.000.000 euros
Siège Social : Quartier de la Gare
58460 Corvol l'Orgueilleux
510 317 191 RCS Nevers

I - L'associé unique, par décisions du 21 décembre 2015 a décidé :
- d'approuver le rapport du commissaire à la transformation,
- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, à compter du jour de la décision,
- d'adopter les statuts de la société, sous sa forme nouvelle,
- de nommer Monsieur Eric ROUSSEAU, demeurant à Clamecy (58500), Quartier de la Gare, antérieurement gérant, aux fonctions de Président, pour une durée indéterminée,
- de nommer Madame Patricia BONIN, demeurant à Clamecy (58500), rue du Marché n°2, aux fonctions de Directrice Générale, pour une durée indéterminée,
- de confirmer dans leurs fonctions, les sociétés « ECW » et « TEAM WONGKOEFFT AUDIT », commissaires aux comptes titulaires ainsi que la société "AUDALLIANCE" et Madame Jeannine SIBLER, ép. WONGKOEFFT, commissaires aux comptes suppléants.
II - Clauses statutaires : chaque action donne droit à une voix au moins. Sous forme unipersonnelle toute cession est libre ; en cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions sera soumise cumulativement à la procédure de préemption et d'agrément préalables des associés.
Pour Avis

AL580416125

TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 500.000 Euros
Siège Social : Quartier de la Gare
58460 Corvol l'Orgueilleux
393.635.230 - R.C.S. Nevers

I - L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2015 a décidé, à l'unanimité :
- d'approuver le rapport du commissaire à la transformation,
- de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, à compter du jour de l'Assemblée,
- d'adopter les statuts de la société, sous sa forme nouvelle,
- de mettre fin aux fonctions de gérant de Monsieur Eric ROUSSEAU,
- de nommer Président de la SAS pour une durée indéterminée, la société « Gilberte », SASU au capital de 2.000.000 d'euros dont le siège social est sis Quartier de la Gare - 58460 - Corvol l'Orgueilleux, immatriculée 510 317 191 au RCS de Nevers, représentée par son Président, Monsieur Eric ROUSSEAU,
- de confirmer dans leurs fonctions, respectivement de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, les Sociétés « ECW Sarl » et « TEAM WONGKOEFFT AUDIT ».
II - Clauses statutaires : chaque action donne droit à une voix au moins. Toute cession d'actions est soumise à la procédure de préemption des associés, puis d'agrément, le cas échéant.
Pour Avis

AL580416126

F N Z INDUSTRIES SASU

au capital de 10.000 Euros
Siège social : 24, rue Saint-Agnan
58200 Cosne Cours sur Loire
794 230 557 RCS Nevers

Modifications
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 Décembre 2015, il a été décidé de nommer Monsieur Pascal Fernandez demeurant 10 Route de la Côte aux Merles – 58200 Cosnes Cours sur Loire en qualité de Président et ce en remplacement de Monsieur Geoffrey Fernandez, démissionnaire et de transférer le siège social à Cosne Cours sur Loire(58200) – 8, rue des Minotiers – Parc d'Activité du Val de Loire et ce à compter de ce jour. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence..

AL580416127

➜ CESSION

Étude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à Nevers (Nièvre),
10, rue Vauban

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître ROBERT, Notaire à Nevers (Nièvre), le 7 janvier 2016, enregistré à Nevers, le 13 janvier 2016 bordereau 2016/38 case n° 1 extrait 99, a été cédé par TRAD Nevers, société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 EUR, dont le siège est à Bourges (18000), 4, rue des Beaux Arts, identifiée au SIREN sous le numéro 479.165.599 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges,
A MOVINO, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 EUR, dont le siège est à Nevers (58000), 20, rue des Récollets, identifiée au SIREN sous le numéro 392.931.531 et immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Nevers. Un fonds commercial et artisanal de salon de coiffure, vente de produits cosmétiques et de beauté, bijoux et tous produits annexes exploité à Nevers (58000), 18, Place Saint Sébastien, lui appartenant, connu sous le nom commercial JEAN LOUIS DAVID TRADITION, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 479.165.599.
Propriété : jour de la signature de l'acte.
Jouissance : rétroactivement au 2 janvier 2016.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant:
- aux éléments incorporels pour TRENTE-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (39.350,00 EUR),
- au matériel pour SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Maître Christophe ROBERT, Notaire à Nevers (58000), 10, rue Vauban, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL580416141

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI VASK

1bis rue de Vertpré Nevers 58, RCS382763753

Par AGE du 31/12/2015, décision changement de gérant; nouveau gérant: M. Stéphane JEAN-BAPTISTE. Déclaration sera faite au RCS Nevers

AL580416145

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LEFEBVRE CEREALES

SARL au capital social de 50 000 Euros
Siège social : Fleury la Tour
58110 Tintury 531 542 264 - R.C.S. Nevers

Le 17 décembre 2015, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015, Monsieur Olivier LEFEBVRE demeurant Sanizy 58110 Montapas, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Fleury la Tour 58110 Tintury.
Pour avis.

AL580416122

EARL CONDAMINE JACQUES

Montclavin - 58150 Garchy au capital
de 7 500 euros - R.C.S. Nevers - 480 666 221

Aux termes d'une délibération en date du 10 janvier 2016,l'associé unique de l'EARL CONDAMINE Jacques a décidé la dissolution amiable de la société à compter du 10 janvier 2016.
Monsieur Condamine Jacques est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL CONDAMINE Jacques en liquidation, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL580416124

SARL DA SILVA FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €uros
Siège social : « La Senelle »
58800 Corbigny - R.C.S. Nevers : 398.729.145

Société en liquidation
Décision : Assemblée générale extraordinaire du 30 Décembre 2015
Objet : Dissolution amiable
Liquidateur :
- Madame Nadège Da Silva, épouse Acquart, demeurant à Châtillon en Bazois (Nièvre) – 3, Place Pierre Saury
Siège de la liquidation : Corbigny (Nièvre) – « La Senelle »
Lieu où la correspondance doit être adressée : Corbigny (Nièvre) – « La Senelle »
Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Le liquidateur

AL580416134

COGEDIS L'expertise comptable

EARL VINCENT

au capital de 81 000 €
Siège social : Les Echameaux
58240 Azy le Vif - RCS Nevers 453 902 819

Avis de dissolution
Par décisions extraordinaires en date du 31 décembre 2015, les associé sont décidé la dissolution anticipée de la EARL VINCENT à compter du 31décembre 2015 et ont nommé en qualité de liquidateur : Monsieur Vincent Guy demeurant à Les Echameaux 58240 Azy le Vif. Toute correspondance est à effectuer à l'adresse suivante : Les Echameaux58240 Azy le Vif. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, Le liquidateur.

AL580416147

BS 58 MULTI-SERVICES

L'AGE a décidé, le 31.12.2015, la dissolution anticipée de la société BS 58 MULTI-SERVICES, SAS au capital de 100€, 286 rue Julian Grimau, 58600 Garchizy, 795 049 790 RCS Nevers, au 31.12.2015, désigné liquidateur Mr Sautarel Frédéric, 286 Rue Julian Grimau, 58600 Garchizy et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Nevers

AL580416149

GARAGE LABOUR

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 17 rue Paul Vaillant Couturier,
58000 Nevers - 328061882 RCS Nevers

L'AGE du 31.12.2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2015 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Régis Labour, demeurant 15 Rue P.V. Couturier, 58000 Nevers.
Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue P.V. Couturier, 58000 Nevers C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. Nevers.
Pour avis
Le Liquidateur

AL580416153

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2016, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI BMF

Siège social : 6 allée de la Chapelle, Saint-Honoré-Les-Bains (Nièvre)

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 100 euros

Gérance : Monsieur Thibaut PASCHET, demeurant 7 rue Eugène Boyer, Saint-Honoré-Les-Bains (Nièvre), Monsieur Xavier PASCHET, demeurant 55 chemin des Lauries, Saint-Vincent-La-Commanderie (Drôme), Monsieur Jean-Sébastien PEREZ, demeurant 218 rue du Rhony, Codognan (Gard),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, le gérant.

AL580416088

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 janvier 2016, il a été constitué une SARL dénommée:

L'ARTISAN COUVREUR DAVID SAGET

Objet social :

- entreprise de couverture, de charpente, de zinguerie et de fumisterie ainsi que l'achat et la vente de matériaux se rapportant à ces activités ;

- commercialisation de tous articles se rapportant aux activités ci-dessus ;

- la vente et la pose de tous produits liés à l'économie d'énergie.

Siège social : rue Renée Pasquet 58400 Chaulgnes

Capital : 5 000 euros

Gérance : Monsieur David SAGET demeurant 2 chemin des Champs Dessus 58400 Chaulgnes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL580416123

SARL CID GESTION

Le Moulin de Chazeau - 58110 Rouy

Par acte SSP du 28 décembre 2015, il a été constitué la SAS suivante :

Dénomination : Société par actions simplifiée JAG

Capital : 500 €

Siège social : chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Objet : jeux et amusements publics. Manège, grande roue, attractions foraines, vente de produits sucrés, salés et boissons. Organisation de marchés de Noël, le tout sur fêtes, foires et parcs d'attractions sur le domaine public et privé.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

Gérant : Mr HABART Grégory demeurant chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy.

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales.

Une action représente une voix.

Pour publication.

AL580416129

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130) du 31/12/15, il a été constitué une société civile immobilière:

Dénomination: De la Rocherie

Siège: Château de la Rocherie, 58 640 Varennes-Vauzelles

Objet: Location de terrains et d'autres biens immobiliers (6820B).

Durée: 99 ans

Capital: 100 €

Présidence: M. Christophe Lanteri, demeurant 2 chemin des Chaumes, Noille, 58130 Montigny-aux-Amognes.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.

Le Président,

C. Lanteri

AL580416133

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI SAINT-EXPEDIT ;

Siège social : 18, rue Verte – 58660 Coulanges les Nevers ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 100 € ;

Gérance : Mr Pascal JACOB dt à Guérigny (58) – 1, rue Pierre Corbier ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL580416135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Cercy-la-Tour du 23/01/2016 a été constituée une SCI nommée : SCI DUMAS.

Objet : La propriété, la gestion et l'exploitation de tous droits et biens immobiliers acquis ou reçus en apport par la société.

Capital : 100 € (apport en numéraire)

Siège social : 2, route du Vieux Champlevois à Cercy la Tour (58340).

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Agnès Dumas et M. Jeff Stanley Torchon, 5, avenue du Général Schmitz 95300 Pontoise.

Immatriculation : RCS de Nevers.

Les parts sont librement cessibles entre associés.

AL580416136

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 5 Janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SELARL Nicolas BISSONNIER

Siège social : 5 Rue J.B. GRESSET, 58000 Nevers

Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien dentiste

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas BISSONNIER, demeurant 4 Avenue Marceau, 58000 Nevers

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis

La Gérance.

AL580416138

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nevers du 5 Janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SELARL Laura VELLAY

Siège social : 5 Rue J.B. GRESSET, 58000 Nevers

Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien dentiste

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000.00 euros

Gérance : Mademoiselle Laura VELLAY, demeurant 4 Avenue Marceau, 58000 Nevers

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL580416139

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21 janvier 2016, il a été constitué une SARL dénommée: SB & GC

Objet social : L'activité de bar, brasserie, café, glace et cocktails. L'activité de restaurant, plat à emporter.

Siège social : 66 rue Faidherbe 58000 Nevers.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Samuel BEAUFILS demeurant à FOURCHAMBAULT, Nièvre, Cité Roland Champenier et Monsieur Guillaume CHABASSIERE demeurant à Nevers, Nièvre, 5 rue d'Alsace Lorraine.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL580416144

YONNE

➜ DIVERS

SASU OKYNOX

au capital social de 40000 € .
Siege Social, 8 Rue de Bourgogne
89250 Chemilly-sur-Yonne
RCS Auxerre 530867936

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Janvier 2016, l'associé unique annonce la reconstitution des capitaux propres.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Auxerre. Pour avis.

AL890416220

➜ NOMINATION

DENCO TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
au capital de 272.000 €
Siège social : rue Bellocier Prolongée
89100 Sens - 706 480 050 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2015, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de :

Commissaire aux comptes titulaire : OPSIONE AUDIT, (anciennement dénommée AUDIT CONSEIL ET MANAGEMENT) 64 boulevard Malesherbes 75008 Paris 527 478 804 R.C.S. Paris en remplacement de M. Alain AMANOU, dont le mandat est venu à expiration.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Le représentant légal.

AL890416250

SOCIETE D'EXPLOITATION THOUARD

SARL au capital de 300 000 euros

43 Route Nationale 6
89100 Rosoy - 352 162 838 RCS Sens

Par décision du 30/03/2015, l'AGO a nommé Arnaud COURTOIS, domicilié 68 Rue Georges Clemenceau BP 266 1008 Troyes, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant, en remplacement de Emmanuel SIX, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2020.

AL890416274

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AUTO CONFIANCE

SARL au capital de 2.000,00€
Siège : 13 Les Grands Courtils
89100 Sens
790250682 RCS de Sens

Par décision de l'AGE du 31/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 rue Saint Sauveur des vignes 89100 Sens à compter du 01/01/2016. Mention au RCS de Sens.

AL890416278

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FP DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 091 000 euros
Ramené à 945.900 euros
Siège social : 7, impasse des Ruelles
ZI, 89380 Appoigny - 500 122 957 RCS Auxerre

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 8 décembre 2015 et des décisions du président du 31 décembre 2015 les modifications statutaires suivantes aux avis antérieurement publiés :

Capital

Ancienne mention : 1.091.000 euros

Nouvelle mention : 945.900 euros

Dépôt légal au greffe du TC d'Auxerre.

Pour avis

Le président

AL890416241

EARL DES PLANTES DE SAUTOUR

Exploitation agricole
à responsabilité limitée au capital de
13 398,41 euros - Siège social : 43 Grande Rue
89570 Lasson - 378 905 731 RCS Auxerre

Par décision des associés en date du 31 Décembre 2015, le capital social a été réduit de 13 398,41 euros à 7 622.45 euros par rachat et annulation de 379 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 13 398,41 euros divisé en 879 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Nouvelle mention :

Capital social : 7 622.45 euros divisé en 500 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Pour avis, la Gérance

AL890416248

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 8 mars 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

Une Maison d'habitation **à TURNY (89)**
Hameau du Saudurant – 8 route des Carbiers

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage.
De 7 pièces principales
Superficie habitable : 157 m² environ.
Avec Garage, atelier, ancienne grange.
Petite maison. Ecurie, cour, cave, piscine.
Sur un terrain total de 27 a 73 ca

- Ce bien était **loué** au 29 mai 2015 -

Mise à Prix : 100.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la SCP d'**Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

Visite sur place le Vendredi 26 février 2016 à 10 H 30

AL890416253

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHEU - pré

5 ha 20 a 00 ca - Le haut de la chome: ZA-8

SOUMAINTRAIN - terre et pré

3 ha 55 a 40 ca - Champs de la chapelle: ZH-12-13 - Le clouseau des joncs: ZE-41

MALIGNY - vigne AOC Chablis - recherche d'un apporteur de capitaux pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

79 a 00 ca - Chatillon: ZS-136 A

2 ha 90 a 00 ca - Chatillon: ZS-136 B

3 ha 13 a 00 ca - Chatillon: ZS-144p ; ZS-136p

18 a 00 ca - Chatillon: ZS-136 G

1 ha 00 a 00 ca - Chatillon: ZS-136 H

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 15 février 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890416282

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC VANLAUWE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé le 28 juillet 2002
Société civile au capital de 103 200,00 euros
Siège social : 89130 Dracy
391 252 590 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2015, il a été :

- Pris acte de la démission des fonctions de gérant de Mme Andrée PASQUIER épouse VANLAUWE,

- Décidé de proroger la durée de la société de 90 années reportant son terme au 26 mai 2113.

- Décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

À compter de cette date les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : EARL VANLAUWE.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 et suivants du code rural et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 103 200,00 euros.

Siège social : 89130 Dracy.

Durée : Jusqu'au 26 mai 2113.

Gérant : M. Benoît VANLAUWE demeurant à Dracy (Yonne).

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société n'a que deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL890416203

BOTIN- MELIGAULT S.A.R.L.

au capital de 7.622,45 €
Siège social :4, rue du Puits d'Amour
89500 Villeneuve sur Yonne
419 354 998 RCS Sens

Modifications

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/12/2015, les associés de la dite société ont décidé de :- transformer la société en société par actions simplifiée à compter du28/12/2015.

Président : Monsieur Claude Botin,6, faubourg de l'Espérance 89500 Villeneuve sur Yonne.

Directeur général : Madame Dominique Menigault, 6, faubourg de l'Espérance 89500 Villeneuve sur Yonne

Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : il existe une clause d'agrément prévue dans les statuts. Un exemplaire dudit procès-verbal sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Sens..

AL890416240

BR2E

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 €
Siège social : 15 rue Grande, 10210 Coussegrey
448 906 156 R.C.S. Troyes

Suivant procès-verbal en date du 4 janvier 2016, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 1, quai du Biez 89800 Chablis.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.

La gérance

AL890416242

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d' avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon

100 LIMITES

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 euros
Siège social : ZI Bas de Bouchot
Route de Lyon - 89460 Cravant
407 997 287 RCS Auxerre

PV décisions associée unique 28.12.2015

Transformation de la société en SAS à compter du 28.12.2015

Forme : ancienne mention : SARL ; **nouvelle mention** : SAS

Administration

• **Ancienne mention :** Gérant : Cédric BILLAULT, 6 rue du Champ Gaillard 89560 Ouanne

• **Nouvelles mentions :**

PRESIDENT : ENVLIM GROUP, SAS au capital de 230.000 €, siège social situé Route de Lyon ZI Bas de Bouchot 89460 Cravant, immatriculée sous le n° 518 696 570 RCS Auxerre.

CAC TITULAIRE : SAS EQUINOXE, 8 avenue Jean Bertin 21000 Dijon

CAC SUPPLEANT : Annick PUSSET, 21 rue Georges Derrien BP 70279, 71107 Chalon Sur Saône Cedex

RCS Auxerre

AL890416275

➜ VENTE

Véronique BOICHÉ-CALLUS
Avocat - 9 rue Edouard Charton
89100 Sens

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 15 janvier 2016 à Sens (89) enregistré à Sens le 19 janvier 2016, Bordereau n° 2016/46, Case n° 2, Ext 96,

La société KIETY HOME, dont le siège social est à Sens (89100), 12 avenue Lucien Cornet, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 20 000,00 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 495 327 249,

A vendu à la société KIETY HOME SENS, dont le siège social est à Sens (89100), 12 avenue Lucien Cornet, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 15 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens sous le numéro 815 164 538,

Le fonds de commerce de services à la personne dans les domaines du ménage, repassage, garde d'enfants, maintien à domicile, aide aux tâches administratives, petits travaux de bricolage, petits travaux de jardinage, qu'elle exploite 12 avenue Lucien Cornet à Sens (89100), objet d'une inscription au RCS de Sens sous le numéro 495 327 249, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant,

Moyennant le prix de 200 000 euros qui s'applique aux éléments incorporels pour un montant de 188 700 euros et aux éléments corporels pour un montant de 11 300 euros.

La prise de possession a été fixée au 1er janvier 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance, au Cabinet de Maître BOICHÉ-CALLUS, Avocat à Sens (89100), 9 rue Edouard Charton.

Pour insertion.

AL890416257

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DOMAINE ROMAIN BONNET

Société civile au capital de 98 500 euros
Siège social : 1 rue des Ardillats
89800 Fleys - 438 278 160 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 31 décembre 2015 a pris acte de la démission de Mme Colette Gautheron épouse Bonnet de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890416131

SARL ROMAIN BONNET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 1 rue des Ardillats
89800 Fleys - 793 966 425 RCS Auxerre

L'assemblée générale du 31 décembre 2015 a pris acte de la démission de Mme Colette Gautheron épouse Bonnet de ses

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Madame Sophie Geneviève MACHEPY** épouse BURIOT 15 rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195525. CIP 3592. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Maître Charles-Henri CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 Auxerre.

AL890416258

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Monsieur Grégory Jean-Pierre BURIOT** 15 rue de l Abreuvoir 89290 Vincelles (Boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 418195442. CIP 3593. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Maître Charles-Henri CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890416259

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Société de fait entre personnes physiques **BURIOT-MACHEPY** 15 Rue de l'Abreuvoir 89290 Vincelles (boulangerie pâtisserie artisanale). N° INSEE 537849259. CIP 3594. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Maître Charles-Henri CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL890416260

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 faisant droit à la tierce opposition et se déclarant incompétent au profit du TGI d'Auxerre dans la procédure de sauvegarde ouverte au profit de **la SCI DU LION** 9 T rue des Lions 89170 Saint-Fargeau (Acquisition de biens immobiliers). RCS Auxerre 335094827. CIP 3724.

AL890416261

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 faisant droit à la tierce opposition et se déclarant incompétent au profit du TGI d'Auxerre dans la procédure de sauvegarde ouverte au profit de **la SCI SALVADOR** 19 avenue Michel de Toro, Actipôle, 89170 Saint-Fargeau (Acquisition de biens immobiliers). RCS Auxerre 405008962. CIP 3723

AL890416262

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Fatah KERROUCHE** 8 Rue des Compagnons Les Champs Gallottes 89290 Champs sur Yonne (maçonnerie, installation de piscines). Répertoire des Métiers 482270956. CIP 3785. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416263

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl ART VITRAIL** 3 rue du Stade 89250 Gurgy (création, restauration, commercialisation de vitraux). RCS Auxerre 434702452. CIP 3786. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416264

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL COMPTOIR GOURMAND** 16 Rue Joubert 89000 Auxerre (achat vente au détail d'épicerie fine produits alimentaires salon de thé achat vente courtage de tous produits alimentaires et articles de ménage ainsi que tous produits et objets artistiques ou de décoration). RCS Auxerre 807535141. CIP 3787. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416265

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl M AVENTURE** 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (parc à thème notamment de la forêt en son milieu naturel). RCS Auxerre 497599985. CIP 3789. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416266

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **OBHM** 105, Rue des Mignottes 89000 Auxerre (maintenance des couvertures et de leurs équipements). RCS Auxerre 520724410. CIP 3790. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416267

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl B.C.M.Z**. 2 impasse de la Grande Pâture 89240 Diges (maçonnerie, couverture, zinguerie). RCS Auxerre 794497743. CIP 3791. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416268

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Eddie Didier Philippe DE MEYER 10 Route d'Arquian 89170 Lavau (peinture en bâtiment). Répertoire des Métiers 408790814. CIP 3792. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416269

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la résolution du plan et ouvrant la liquidation judiciaire au profit de **la Sàrl LA FEUILLETTE**-132 (restaurant, traiteur). RCS 443 071 907. CIP3476. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416270

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/01/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl SOCIETE MECANIQUE GENERALE DE PRECISION** – SMGP, route de Champcevrais 89350 Champignelles (Mécanique générale et de précision). RCS Auxerre 410470140. CIP 3788. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890416271

fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL890416136

SCEV LES SANGUINOTS

**Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 188 752,00 euros
Siège social : 2 Grande-rue Nicolas Droin
89800 Courgis - 402 469 464 RCS Auxerre**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a nommé M. Thomas Pico, domicilié à Courgis (89800), 26 rue Jacques Ferrand, aux fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2015, et a pris acte de la démission de M. Georges Pico de ses fonctions de gérant à compter de cette meême date.
Pour avis, la gérance.

AL890416185

GAEC LOURY PHILIPPE ET CHRISTIAN

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
agréé au capital de 240 740,00 euros
Siège social : Champoux
89560 Molesmes - 404 137 499 RCS Auxerre**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2016, la collectivité des associés a nommé M. Aurélien MUZARD domicilié à Molesmes (Yonne), 13 rue de la Forterre, aux fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2016.
Pour avis, la gérance.

AL890416208

DOMAINE DE BOIS D'YVER

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 57 600,00 €
Siège social : Grande rue Nicolas Droin
89800 Courgis
390 372 415 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2015, l'assemblée générale ordinaire a constaté la démission de Monsieur Georges Pico de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2015 et a nommé Monsieur Thomas Pico demeurant 26 rue Jacques Ferrand - 89800 Courgis aux fonctions de gérant à compter du 1er janvier 2016, pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance.

AL890416227

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'avocats
21 Avenue Albert Camus
21000 Dijon**

SCEV DOMAINE LOUIS MOREAU

**Société civile d'exploitation viticole au capital de 3.270.000 €
Siège social : 2 et 10 Grande Rue 89800 Beine
344 110 283 RCS Auxerre**

AG 15.12.2015 : Fin des fonctions de gérante de la SCEV DOMAINE DE BIEVILLE en conséquence de sa dissolution sans liquidation suite à fusion absorption.
RCS Dijon

AL890416233

**AVOCATS VIGNET & ASSOCIESVIGNET-NOËL-SANONER-FARIA
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens- Tel : 03.86.52.60.00**

PINEAU FRERES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 5 Place de la République
89130 Toucy
539 167 775 RCS Auxerre**

Gérance
Aux termes d'une délibération en date du 11 janvier 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Christophe Pineau de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant, à compter de ce jour, Monsieur Anthony Mercier, demeurant 6 rue Vaurillaume – 89130 Toucy.
Pour avis, la Gérance.

AL890416235

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche**

EFD ABAFLAM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ZA La Troquette
89200 Sauvigny le Bois
RCS Auxerre 519 206 544**

Aux termes d'une délibération en date du 10 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance.

AL890416273

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DES CHAMPENOIS

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun en liquidation
au capital de 119 000 euros
Siège social : 15 rue Rougemont
89160 Chassignelles
435 211 768 RCS Auxerre
Liquidateurs : M. Rémy Hazouard
15 rue Rougemont – 89160 Chassignelles
M. Guillaume Hazouard
9 rue des Arbres - 89160 Ancy Le Franc**

Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, un liquidateur.

AL890415885

EARL GRÉGOIRE

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 8 les Hautes Bergeries
89260 Voisines - 421 680 711 RCS Sens
Liquidateur : M. Michel GRÉGOIRE
8 les Hautes Bergeries - 89260 Voisines**

Avis de clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis, un liquidateur.

AL890416165

JVN BATIMENT ET DECORATION

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ZA Les champs Casselins,
89000 Saint Georges sur Baulche
RCS Auxerre 384 488 425**

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
– Monsieur Joaquim Vital Do Nascimento, demeurant ZA Les champs Casselins, 89000 Saint Georges sur Baulche
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
ZA Les champs Casselins, 89000 Saint Georges sur Baulche
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce
d'Auxerre
Pour avis, le liquidateur.

AL890416199

SAS GFDP CLOTURE

**Société Par Actions Simplifiée au capital de
10 000 euros
Siège social : 1, Les Chênées - 89120 Dicy
502 720 402 RCS Sens**

L'AGE, réunie le 14/12/2015, a décidé, la dissolution anticipée de la société, avec effet au 31/12/2015, et la nomination de M. Gilles Demonte demeurant 16, rue de l'Espérance 89120 Charny aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir. La correspondance et les éventuelles notifications sont à adresser au domicile du liquidateur. Pour avis, la présidence.

AL890416201

EARL GILBERT VERCAEMST

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 61 000,00 euros - Siège social : 7 rue du Chemin Vert
le Marchais Rallu – 89320 Cerisiers
440 600 732 RCS Sens
Liquidateur : M. Gilbert VERCAEMST
7 rue du Chemin Vert - le Marchais Rallu
89320 Cerisiers**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis, un liquidateur.

AL890416206

DOMAINE SCHALLER

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 118 500 euros
Siège social : 30 Grande Rue de Chablis
89800 Préhy - 351 990 213 RCS Auxerre
Liquidateur : Mme Jacqueline FOURNILLON
épouse SCHALLER - 30 Grande Rue de Chablis
89800 Préhy**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL890416216

SARL EUROBROC

**Société en liquidation
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 40 000 euros
Siège social : 4 faubourg St Martin
89600 Saint-Florentin
433 373 974 RCS Auxerre**

Avis de Clôture de liquidation
Au terme de l'assemblée générale du 15 janvier 2016, les associés de la SARL EUROBROC, société en
liquidation, ont :
- approuvés les comptes définitifs de liquidation,
- déchargé Madame Rebelo Da Silva Christina de son mandat de liquidateur,
- donné à ce dernier quitus de sa gestion,
- constaté la clôture de la liquidation à compter de la dite assemblée.
La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis et mention.
Le liquidateur

AL890416230

METAMORPHOSE

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 7 623,00 euros
Siège social : 11 rue du Moulin du Président
89000 Auxerre - Siret : 45173032900013
RCS : 451 730 329 RCS Auxerre**

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur
Suivant décision de l'associée unique, celle ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2015.
A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation :
– Madame Isabelle Lobgeois demeurant 11 avenue des Ardilles, 89000 St Georges sur Baulche
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
11 avenue des Ardilles, 89000 Saint Georges sur Baulche.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur.

AL890416234

MYSTERIUM

**SARL au capital de 5.000€
Siège social : la Fontaine - 89120 Chêne Arnoult - 525 308 045 RCS de Sens**

Le 11/01/2016, l'AG mixte a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations deliquidation à compter du 11/01/2016.
Radiation au RCS de Sens

AL890416252

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'un groupement foncier agricole dénommé DE LA TOURMELINE, société civile au capital de 120000 euros, le siège social est fixé 2 Les Bellevaux 89120 Fontenouilles, ayant pour objet : l'acquisition de terres et bâtiments à vocation agricole, la propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. La gérante est Mme. Marie-Paule Demaitre, demeurant 2 Les Bellevaux 89120 Fontenouilles. Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au RCS de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL890416182

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2016, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : SCEA DU TILLEUL.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 1 rue du Tilleul - Pesselières - 89520 Sougères en Puisayes.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 5 000 euros.
Gérant : M. Baptiste Champagnat, demeurant à Sougères en Puisayes (Yonne), Pesselières, 1 rue du Tilleul.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL890416221

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé établi à Vaudeurs en date du 18/01/2016, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HD CONCEPT,
Siège social : 13 Grande rue, 89320 Vaudeurs (Yonne)
Objet : La réalisation de travaux relatifs à la plomberie, d'installation d'appareils de chauffage toutes énergies, à l'installation d'appareils sanitaires et de salles de bains, de pompes à chaleur, à la pose de cloison et revêtements, et aux travaux d'amélioration de l'habitat
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Damien HOCINE, associé unique, demeurant 13 Grande rue, 89320 Vaudeurs (Yonne),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens,
Pour avis,

AL890416236

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : VDMR
Siège Social : 29 Route d'Auxerre-89240 Egleny
Objet :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 années
Capital : 100 euros
Apports en numéraire : 100 Euros
Gérance : - Mme. Véronique DARLEY, sis 29 Route d'Auxerre-89240 Egleny
- M. Daniel CHAPOTIN, sis 29 Route d'Auxerre-89240 Egleny
- M. Mickaël CHAPOTIN, sis 12 Avenue Hoche-89000 Auxerre
- M. Raphaël CHAPOTIN, sis 29 Route d'Auxerre-89240 Egleny
Cession de parts
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL890416237

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2016 à Courgis, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI LES VIEUX CHATEAUX
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 2 grande rue Nicolas Droin, 89800 Courgis.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 200 euros.
Gérant : M. Thomas PICO demeurant 26 rue Jacques Ferrand, 89800 Courgis
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890416238

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2016, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : ADW COMMUNICATION
Forme : SASU
Capital social : 1.500 €
Siège social : 15 rue de la messe, 89140 Vinneuf
Objet social : Création graphique, conseils en communication et impression.
Président : Monsieur David WILK demeurant 15 rue de la messe, 89140 Vinneuf
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL890416239

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2016 à Jouy, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : CABALAT
Siège social : 55 rue du Chemin de César 89150 Jouy
Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 105 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Co-Gérance : M. Christophe CABARIBERE demeurant 55 rue du Chemin de César 89150 Jouy. Me Coraline CABARIBERE demeurant 55 rue du Chemin de César 89150 Jouy. Immatriculation de la Société au registre du Commerce et des Sociétés de Sens (89).
Pour Avis.

AL890416245

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée GD TRANSACTIONS

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
MEIGNEN Emmanuel
Liquidation Judiciaire du 07/07/2015
37, Grande Rue 89210 Brienon sur Armançon
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 décembre 2015.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890416167

au titre de la procédure suivante :
2M SARL
Liquidation Judiciaire du 08/07/2014
ZA Les Frenelleries 89150 Saint valérien
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 décembre 2015.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890416168

au titre de la procédure suivante :
SOUSA Raphaël
Liquidation Judiciaire du 03/03/2015
8, Rue de Copenhague 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 décembre 2015.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890416169

au titre de la procédure suivante :
PC 10COUNT SARL
Liquidation Judiciaire du 21/07/2015
2, Rue de la République 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 décembre 2015.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890416170

au titre de la procédure suivante :
WOK 89 SARL
Redressement Judiciaire du 13/01/2015
Liquidation Judiciaire du 03/02/2015
Chemin Tortu ZAC La Gaillarde 89100 Saint-Clement
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 décembre 2015.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL890416171

au titre de la procédure suivante :
ENR ENGENIERIE SNC
Redressement Judiciaire du 07/07/2009
Liquidation Judiciaire du 19/01/2010
19 boulevard du Pont Neuf 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 janvier 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890416186

au titre de la procédure suivante :
HARAS DE BRISAC SARL
Liquidation Judiciaire du 24/04/2012
13 rue de la Forêt 89500 Egriselles le Bocage
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 4 janvier 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890416254

au titre de la procédure suivante :
AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES - AAVIP ASSOCIATION D'
Liquidation Judiciaire du 07/06/2013
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE E MELUN 2, Avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Sens le 4 janvier 2016.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890416255

au capital de 5.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 2, rue St Pellerin, ayant pour objet toutes opérations commerciales se rapportant à toutes transactions immobilières et mobilières et plus généralement, les activités d'agent immobilier et de marchand de biens. M. J. Pied demeurant à MParly le Roi (78) 25, rue A. Renoir a été nommé gérant. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL890416251

R2M

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : R2M
Siège social : 4 Rue Neuve, 89140 Pailly
Forme : SASU
Capital : 1000 Euros
Objet social : Conception et distribution de plats cuisinés- Exploitation d'une rôtisserie
Président : Monsieur PIERRE FRESLON demeurant : 4 rue Neuve - 89140 Pailly élu pour une durée indéterminée.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL890416247

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SCI BG IMMO
Capital : 100 euros
Siège social : 4 rue Pasteur 89140 Cuy
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou terrains.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Berkan Guler 4 rue Pasteur 89140 Cuy.
RCS: Sens

AL890416272

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB , Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 20 janvier 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Forme : GROUPEMENT FORESTIER sous la forme de société civile.
- Dénomination : GROUPEMENT FONCIER FORESTIER DE VELLERY
- Objet : la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine.. et généralement toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.
- Siège social : Etais la Sauvin (89480) 4 lieudit vellery .
- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
- Apports en numéraire : la somme globale de 10.000 Euros.
- Capital social : 10.000 Euros divisé en 100 parts de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés.
- Gérance : sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : Mr LANGUMIER Jean-Michel, et Melle LANGUMIER Cindy, dt ensemble à Etais la Sauvin (Yonne) 4 lieudit Vellery..
Ladite société sera immatriculée au RCS de Auxerre (Yonne).
Pour avis
Me JACOB, Notaire.

AL890416276

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2016, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : PARGA TRANSPORT
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 16 Grande Rue 89360 Flogny la Chapelle
Objet :- Le transport des personnes à la demande, ainsi que des petits colis accompagnant les personnes,
- Le transport des personnes à mobilité réduite dans la mesure où le véhicule est adapté à leurs besoins,
- Le transport des personnes sur de courte ou moyenne distance,
- L'accompagnement des personnes transportées si besoin dans leur déplacement à pied,
- Tout transport lié à l'attestation de capacité professionnelle en transport de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places,
- Les services proposés seront 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre
Capital : 3 000 €
Président : Mademoiselle Parga Perez Maria Isabel demeurant 16 grande Rue 89360 Flogny la Chapelle, élue pour une durée indéterminée
Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89)
Melle PARGA PEREZ
Présidente

AL890416279

FV PHOTONICS

**SARL au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue Pierre Larousse
89100 Paron - RCS Sens : 750 697 682**

Par Décisions Extraordinaires de l'Associé Unique du 15 janvier 2016, il a été décidé le transfert du siège social à ZA de la Ronze 241 rue des Carrières 69440 TALUYERS et la nomination de M. Carlos Morgadinho demeurant à Vourles (69390) 7 chemin des Eclapons, gérant en remplacement de M. Julien Rigoulay.
Statuts modifiés en conséquence.

AL890416179

LOISIRS Sportives les quinquas ! Le docteur François Renaudie de la Fédération française de la retraite sportive les encourage à pratiquer un sport régulièrement.

Quinquas et sexas, sportez-vous plus !

Quels bienfaits attendre d'une activité sportive régulière, pratiquée après 50 ans ?

Une pratique sportive se révèle positive d'abord parce qu'elle lutte contre la sédentarité, qui est en elle-même un facteur de risque. Désormais, on considère que la sédentarité fait partie des dix premières causes de mortalité dans le monde. L'activité sportive diminue le risque des maladies cardio-vasculaires de façon importante, et notamment des maladies coronariennes : en prévention secondaire, on diminue la mortalité de 25 %. En prévention primaire, elle joue aussi beaucoup sur le diabète de type II (dit « de la cinquantaine ») qui diminue de 50 % chez les gens qui ont une activité régulière, ainsi que le risque d'hypertension. Pour le cancer du côlon, on note une baisse de 40 % à 50 % de la maladie pour des sujets actifs. En prévention, cela diminue de 30 % le risque de survenue d'un cancer du sein après la ménopause. Pour les os, la pratique d'un sport augmente le capital osseux et ralentit la perte du capital musculaire (sarcopénie) inexorable avec l'avancée en âge. En effet, c'est lui qui réduit dans le vieillissement, le risque de chutes.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RETRAITE SPORTIVE

Pour les femmes de plus de 50 ans, il est important de continuer à faire du sport, ou d'en reprendre un, mais pas n'importe comment !

Comment choisir son sport ?

Pour éviter le surpoids (être enrobée), on préconise des activités douces et d'endurance, à pratiquer avec régularité. Une activité physique pratiquée régulièrement ne fait pas mincir (ou peu) mais permet d'entretenir une perte de poids, obtenue autrement. Elle permet surtout de changer le type de poids. Les femmes sont souvent déçues mais elles ont perdu une taille ou deux au niveau de la jupe. Même si la balance n'a pas suivi, ce n'est pas grave : elles ont remplacé la graisse par du muscle ! On recommande de faire au moins 30 minutes d'activités par jour. Il est préférable de courir 5 x 30 minutes dans la semaine plutôt qu'une fois 2,5 heures de jogging le dimanche.

Et si on a arrêté de faire du sport pendant plusieurs décennies ?

D'abord la marche nordique, car à l'exception des personnes souffrant d'arthrose invalidante (genou, hanche), il n'y a pas de contre-indication. Cette marche est très complète : elle fait travailler les hanches, le bassin mais aussi les membres supérieurs (les bras). En effectuant le planter de bâtons et en laissant le bras en arrière, on ouvre bien sa cage thoracique et sa respiration : ce qui entraîne une bonne oxygénation du sang. Je recommande aussi une activité en milieu aquatique : la marche (en mer ou en piscine) ou bien la gymnastique dans l'eau. Ou la natation, tout simplement, parce que c'est un sport « porté », totalement adapté pour les personnes en surpoids, ou qui ont des problèmes d'arthrose… Enfin, le cyclotourisme ! Ce peut être du Vélo tout chemin, à condition cependant qu'il n'y ait pas de problème d'équilibre. D'autant qu'avec la nouveauté des vélos à assistance électrique, on a là une excellente alternative : pouvoir participer à des sorties collectives, sans avoir l'impression d'être un frein pour les autres.

Sur quoi faut-il être vigilant pour le certificat médical, préalable à toute inscription dans un club sportif ?

Il me paraît indispensable de faire un petit bilan de sa santé avant de commencer un sport, ou de reprendre une pratique sportive après des années d'arrêt, surtout pour ceux qui ont pratiqué à un bon niveau et fait des performances. Cet avis médical permet aussi de faire le point, à un moment donné sur sa condition physique de sportif et sur les facteurs de risque. Le médecin traitant peut aussi conseiller une épreuve d'effort (mais uniquement en cas de facteur de risque). Il sera vigilant sur divers points : l'état du dos, de l'équilibre, de pertinence du sport demandé. Si besoin, il réorientera la personne vers un autre sport. Dans la nouvelle loi Santé votée en décembre, l'article 54 bis prévoit des simplifications du certificat parmi lesquelles la fin de l'obligation de désigner dans ce document médical la discipline pratiquée pour obtenir une licence de club : ce qui pour une fédération multi-sport présente des avantages. En revanche, en cas de compétition, le certificat médical doit préciser que la personne est apte à participer à des épreuves sportives. Pour être valable, un certificat doit dater de moins d'un an.

Pratique en solitaire ou au sein d'un club affilié, que recommandez-vous ?

L'avantage de faire du sport au sein d'une association ou d'un club affilié à une fédération, c'est que l'on bénéficie d'un encadrement de qualité, bénévole ou professionnel. Ces encadrants veillent à vous conseiller et à vous éviter des risques éventuellement. Ils sont là aussi pour enseigner les techniques. Le fait de faire du sport en groupe favorise le lien social et la convivialité. Pour nous, à la Retraite sportive, les sorties sont parfois l'unique moment où certaines participantes ont des contacts avec d'autres dans la semaine.

PROPOS PROPOSÉS PAR YVELISE RICHARD, RACINES

coin cuisine

Papillote de rouget au fenouil croquant

Ingrédients pour 4personnes

- 600 grammes de rouget en filets,
- 2 bulbes de fenouil,
- 1 citron lavé,
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive,
- 1 pincée de sel,
- 1 pincée de poivre,
- 4 branches de thym,
- 4 feuilles de papier sulfurisé.

Réalisation

Rafraîchir au besoin le talon des bulbes de fenouil.
Retirer le plumet et le conserver pour la déco.
Émincer finement les fenouils.
Dans une cocotte, verser l'huile d'olive et cuire les fenouils 15 minutes en remuant de temps en temps.
Poser une feuille de papier sulfurisé à plat et y déposer ¼ du fenouil cuit en petit dôme.
Déposer dessus le (ou les) filet (s) de rouget.
Saler, poivrer. Ajouter la branche de thym.
Trancher finement le citron en gardant la peau et en poser quelques tranches sur le poisson.
Refermer la papillote en rapprochant les bords et en les repliant.
Renouveler l'opération pour chaque papillote et les ranger dans un plat à gratin.
Cuire au four à 180 °C environ 10 minutes.
Chaque convive ouvre sa papillote avant de déguster.



UE/MAAF/FAM/INTERFEL/T. ANTABLIAN

vient de paraître

Comment gérer une association

« Comment gérer une association » est un ouvrage de Nicolas Delecourt et Laurence Happe-Durieux paru aux éditions du Puits Fleuri.



La septième édition de ce livre destiné aux dirigeants bénévoles des associations, écrits par des juristes, rappelle les tâches essentielles de ceux qui gèrent ces structures. Il en reprécise notamment les obligations afin d'éviter

POUR COMMANDER

Comment gérer une association

Je désire recevoir le livre *Comment gérer une association* au prix de 29 € l'unité + 4 € de frais de port

PF1602 29 € + 4 € = 33 €

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de **Réussir**. 2, avenue du Pays de Caen - Colombelles - 14902 Caen cedex 9.

NomPrénom
Adresse.....
.....
VilleCode postal.....



MAINE-ET-LOIRE (49)

Paroles de jeunes

VÉGÉTALE

Âgé de 36 ans, Samuel Bannier s'est installé en 2014 sur l'EARL Ribanjou. Cette pépinière produit des plants de petits fruits en agriculture biologique, vendus à des particuliers ou des professionnels dans toute la France et même au-delà.



De l'archéologie aux petits fruits



« *Je vois l'agriculture comme un épanouissemement* » explique Samuel Bannier. Récemment installé, il a concilié son goût pour le végétal et son envie de rester vivre à la campagne.

« *J'ai trouvé quelque chose qui me plaît vraiment. Je m'intéressais depuis longtemps au végétal, au jardin, mais jamais je n'aurais imaginé en faire mon métier* ». Installé depuis un an et demi, Samuel Bannier est en effet passé par différents domaines avant de diriger une entreprise de pépinière : une licence d'histoire-géographie, « *pour être archéologue* », puis une formation de charpenterie-couverture. Le jeune agriculteur a travaillé cinq ans dans ce secteur et cinq autres années au sein de Maisons familiales rurales. Tout ceci, avant d'entamer une formation agricole, d'abord au CNPH (Centre national de promotion horticole) de la Ménitré et au CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles) de Segré.

C'est à un de ses maîtres de stage, Frédéric Lantin, qu'il est aujourd'hui associé : « *il m'a rappelé pour me proposer de m'installer avec lui, il n'arrivait plus à s'en sortir, passait beaucoup de temps au bureau*», se souvient Samuel Bannier.

Diversité et agriculture biologique

La spécificité de l'entreprise ? La diversité. Fondée dans les années 80 par le père de Frédéric, Bernard Lantin, ingénieur à l'Inra d'Angers, la pépinière développe une très large gamme de plants de petits fruits, en agriculture biologique, l'entreprise étant certifiée AB depuis 2001. « *Le passage au bio a été judicieux, d'autant plus qu'en petits fruits, il n'y a pratiquement pas de produits homologués* », remarque Samuel Bannier. « *Aujourd'hui, nous proposons 230 variétés différentes* ». Le framboisier, dont les pieds-mères sont cultivés en hors-sol, représente un tiers de la production. La pépinière propose aussi des myrtilliers, des groseilliers, des argousiers, des cassissiers...

« Catherine Deneuve nous achète des plants »

Paradoxalement « *peu connue localement* », la pépinière, qui dispose d'un site internet, vend ses plants à des grossistes et des producteurs de fruits de toute la France, et même au-delà : « *des plants partent en Suisse, en Italie, en Espagne, en Belgique...* » Les plants sont expédiés par la Poste.

La clientèle des amateurs particuliers, « *la seule en augmentation* », occupe aussi une grande part des débouchés. Pour se faire une notoriété, Ribanjou participe à des foires parisiennes, comme les prestigieuses « *Journées des plantes de Courson* » au Domaine de Chantilly, considérées comme le rendez-vous de l'élite des pépiniéristes français et européens :

« *Catherine Deneuve vient nous y acheter des plants* », raconte Samuel Bannier. Les projets ne manquent pas, à la fois dans le domaine végétal, puisque le jeune agriculteur met en place un programme de sélection pour le groseillier et le framboisier. Il compte aussi continuer à développer le volet communication et commercial. Le choix d'une installation en société, il ne le regrette aucunement : « *travailler en association, c'est rassurant au niveau technique. Cela est confortable aussi du point de vue du temps de travail. Nous avons nos week-ends.*»

S.H.

L'EXPLOITATION

- L'EARL Ribanjou compte deux associés : Frédéric Lantin et Samuel Bannier
- Deux sites de production :
 - dans la zone horticole du Rocher à Tiercé : le siège de la pépinière, sur 4 ha disponibles. 4 000 m² de serres et 6 000 m² de plate-formes extérieures
 - à Marigné, 8 ha, dont 1 ha permanent (pied-mères) et 1/2 ha utilisé pour la pépinière, en rotation.
- Production annuelle : 250 000 plants commercialisés

> *Ce qui est pesant dans notre activité, c'est de courir après les ventes. Ce n'est pas facile de rester concurrentiel face à la grande distribution ».*

J'aime

C'est super d'être multiplicateur. Dans une période où la biodiversité est tant vantée, nous avons de la chance d'avoir énormément de variétés. Nous entretenons aussi des variétés de collection en petite quantité.

Je n'aime pas

Je crains la mise en place d'un catalogue européen de variétés officielles, qui ne garderait que les variétés qui font du volume.

Graines germées Vitalfa

La germination d'un succès

Créée en 1986, la société Vitalfa est aujourd'hui leader sur le marché français de la graine germée. Ces concentrés en minéraux et vitamines sont aujourd'hui des produits "tendance" qui séduisent aussi par leurs couleurs et leurs saveurs. De bon augure pour Françoise Flamand, une pionnière qui s'est lancé dans l'aventure il y a trente ans.

La consommation de graines germées et de jeunes pousses connaît depuis quelques années un essort grandissant. Riches en minéraux et en vitamines, les graines germées étaient jusque là très prisées par les adeptes de la diététique et du bio. Fortes en goût et offrant une remarquable palette de couleurs et de saveurs, elles séduisent aujourd'hui une clientèle plus large. Et cet intérêt grandissant n'est pas pour déplaire à Françoise Flamand, véritable pionnière dans ce domaine. En effet, c'est au milieu des années 80, à l'occasion d'un voyage aux États Unis, que Françoise Flamand découvre la consommation de graines germées et des jeunes pousses. Elle se passionne alors pour ces aliments d'un nouveau genre et souhaite approfondir ses connaissances sur les qualités organoleptiques de ces véritables concentrés de vitamines. En 1986, Françoise Flamand se lance dans l'aventure et créée la société Vitalfa, installée à Dijon. Un pari osé pour lequel tout reste à inventer : définir les process, importer et adapter les matériels, convaincre les consommateurs et les distributeurs... Françoise Flamand lance une première gamme de produits composée de graines d'alfa (variété de luzerne) et de haricot mungo, plus connu alors, notamment dans la cuisine asiatique sous l'appellation erronée de pousse de soja. Conditionnées en barquettes, les graines germées sont d'abord commercialisées essentiellement auprès de restaurateurs. Surfant sur le phénomène *«bio»* ou *«détox»* elles séduisent de plus en plus et intègrent progressivement les rayons frais des enseignes de la grande distribution.



L'entreprise de Françoise Flamand produit chaque jour entre 1500 et 2000 barquettes de ce type.



Un véritable concentré de vitamines et de minéraux.



Blé, lentille , coriandre, poireau, moutarde, radis pourpre, choux rouge, betterave... une véritable palette de couleurs et de saveurs qui invite à la création.



Il faudra entre 2 et 8 jours pour que les graines atteignent le stade de germination définitif.



Pas de terre ni substrat. Les graines n'ont besoin que d'eau, lumière et chaleur pour germer.

Le parcours d'une petite graine

Les graines, en provenance de différents horizons, sont rigoureusement sélectionnées pour leur fort pouvoir de germination et doivent être issues d'une plante n'ayant reçu aucun traitement de semence.

Pour certaines plantes, le blé notamment, Françoise Flamand ne se fournit qu'en graines bio. Les graines sont nettoyées avant de rejoindre les germinateurs, sortes de gros tambours équipés de gicleurs d'eau et effectuant des cycles de rotation.

Dans une atmosphère contrôlée (température, lumière, hygrométrie) les graines resteront,en moyenne, 3 jours dans les germinateurs. Certaines plantes, poursuivront leur croissance sur plateau, tojours en atmosphère contrôlé. Les graine seront ensuite à nouveau lavée, afin de les débarrasser de leur son, puis essorées, pesées et conditionnées. Les barquettes micro-aérée, offent une DLC (date limite de consommation) de 8 à 14 jours selon les espèces.



L'unité de conditionnement

Les barquettes de Françoise Flamand ont également rejoint les étales de Frais d'Ici, magasin de produits locaux récemment ouvert dans l'aglomération dijonnaise. Avec près de trente années d'expérience et de maîtrise, l'entreprise Vitalfa est aujourd'hui leader sur le marché français des graines germées. Une position qui s'explique par une recherche constante de nouveautés à proposer aux clients. En effet, Vitalfa étoffe régulièrement sa gamme qui comporte désormais 25 produits. Et Françoise Flamand ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Constamment elle est en recherche de nouveautés. Avis donc aux producteurs pour proposer de nouvelles idées que, sans aucun doute, Françoise Flamand saura faire germer.

FRÉDÉRIC DUCLOS